



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

DOUBLE 177706

UNIVERSITE HENRI POINCARÉ, NANCY 1
2004

FACULTE DE MEDECINE DE NANCY
N° 135

THESE

pour obtenir le grade de

DOCTEUR EN MEDECINE

Présentée et soutenue publiquement

dans le cadre du troisième cycle de Médecine Générale

par

Karen BLONDEL

le 7 décembre 2004

LA RELATION ENTRE LA FEMME ET LE MEDECIN DANS LA ROME ANTIQUE

Examineurs de la thèse :

Monsieur G. GRIGNON	Professeur	Président
Monsieur P. CANTON	Professeur	Juge
Monsieur J.D. DE KORWIN	Professeur	Juge
Monsieur J. FLOQUET	Professeur	Juge
Madame J. ROBERT	Professeur agrégé de Latin	Juge



BIBLIOTHEQUE MEDECINE NANCY 1



D

007 229816 0



THESE

pour obtenir le grade de

DOCTEUR EN MEDECINE

Présentée et soutenue publiquement

dans le cadre du troisième cycle de Médecine Générale

par

Karen BLONDEL

le 7 décembre 2004

LA RELATION ENTRE LA FEMME ET LE MEDECIN DANS LA ROME ANTIQUE

Examineurs de la thèse :

Monsieur G. GRIGNON	Professeur	Président
Monsieur P. CANTON	Professeur	Juge
Monsieur J.D. DE KORWIN	Professeur	Juge
Monsieur J. FLOQUET	Professeur	Juge
Madame J. ROBERT	Professeur agrégé de Latin	Juge

UNIVERSITÉ HENRI POINCARÉ, NANCY 1

FACULTÉ DE MÉDECINE DE NANCY

Président de l'Université : Professeur Jean-Pierre FINANCE

Doyen de la Faculté de Médecine : Professeur Patrick NETTER

Vice-Doyen de la Faculté de Médecine : Professeur Henry COUDANE

Assesseurs

du 1^{er} Cycle :

du 2^{ème} Cycle :

du 3^{ème} Cycle :

de la Vie Facultaire :

Mme le Docteur Chantal KOHLER

Mr le Professeur Jean-Pierre BRONOWICKI

Mr le Professeur Hervé VESPIGNANI

Mr le Professeur Bruno LEHEUP

DOYENS HONORAIRES

Professeur Adrien DUPREZ – Professeur Jean-Bernard DUREUX

Professeur Georges GRIGNON – Professeur Jacques ROLAND

PROFESSEURS HONORAIRES

Louis PIERQUIN – Etienne LEGAIT – Jean LOCHARD – René HERBEUVAL – Gabriel FAIVRE – Jean-Marie FOLIGUET

Guy RAUBER – Paul SADOUL – Raoul SENAULT – Marcel RIBON

Jacques LACOSTE – Jean BEUREY – Jean SOMMELET – Pierre HARTEMANN – Emile de LAVERGNE

Augusta TREHEUX – Michel MANCIAUX – Paul GUILLEMIN – Pierre PAYSANT

Jean-Claude BURDIN – Claude CHARDOT – Jean-Bernard DUREUX – Jean DUHEILLE – Jean-Pierre GRILLIAT

Pierre LAMY – Jean-Marie GILGENKRANTZ – Simone GILGENKRANTZ

Pierre ALEXANDRE – Robert FRISCH – Michel PIERSON – Jacques ROBERT

Gérard DEBRY – Georges GRIGNON – Pierre TRIDON – Michel WAYOFF – François CHERRIER – Oliéro GUERCI

Gilbert PERCEBOIS – Claude PERRIN – Jean PREVOT – Jean FLOQUET

Alain GAUCHER – Michel LAXENAIRE – Michel BOULANGE – Michel DUC – Claude HURIET – Pierre LANDES

Alain LARCAN – Gérard VAILLANT – Daniel ANTHOINE – Pierre GAUCHER – René-Jean ROYER

Hubert UFFHOLTZ – Jacques LECLERE – Francine NABET – Jacques BORRELLY

Michel RENARD – Jean-Pierre DESCHAMPS – Pierre NABET – Marie-Claire LAXENAIRE – Adrien DUPREZ – Paul VERT

Philippe CANTON – Bernard LEGRAS – Pierre MATHIEU – Jean-Marie POLU – Antoine RASPILLER – Gilbert THIBAUT

Michel WEBER – Gérard FIEVE – Daniel SCHMITT – Colette VIDAILHET

=====

**PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS -
PRATICIENS HOSPITALIERS**

(Disciplines du Conseil National des Universités)

42^{ème} Section : MORPHOLOGIE ET MORPHOGENÈSE

1^{ère} sous-section : (Anatomie)

Professeur Jacques ROLAND – Professeur Gilles GROSDIDIER

Professeur Pierre LASCOMBES – Professeur Marc BRAUN

2^{ème} sous-section : (Cytologie et histologie)

Professeur Bernard FOLIGUET

3^{ème} sous-section : (Anatomie et cytologie pathologiques)

Professeur François PLENAT – Professeur Jean-Michel VIGNAUD – Professeur Eric LABOUYRIE

43^{ème} Section : BIOPHYSIQUE ET IMAGERIE MÉDICALE

1^{ère} sous-section : (Biophysique et médecine nucléaire)

Professeur Alain BERTRAND – Professeur Gilles KARCHER – Professeur Pierre-Yves MARIE

2^{ème} sous-section : (Radiologie et imagerie médicale)

Professeur Luc PICARD – Professeur Denis REGENT – Professeur Michel CLAUDON

Professeur Serge BRACARD – Professeur Alain BLUM – Professeur Jacques FELBLINGER

Professeur René ANXIONNAT

44^{ème} Section : BIOCHIMIE, BIOLOGIE CELLULAIRE ET MOLÉCULAIRE, PHYSIOLOGIE ET NUTRITION

1^{ère} sous-section : (*Biochimie et biologie moléculaire*)

Professeur Jean-Pierre NICOLAS

Professeur Jean-Louis GUÉANT – Professeur Jean-Luc OLIVIER

2^{ème} sous-section : (*Physiologie*)

Professeur Jean-Pierre CRANCE – Professeur Jean-Pierre MALLIE

Professeur François MARCHAL – Professeur Philippe HAOUZI

3^{ème} sous-section : (*Biologie cellulaire*)

Professeur Claude BURLET

4^{ème} sous-section : (*Nutrition*)

Professeur Olivier ZIEGLER

45^{ème} Section : MICROBIOLOGIE, MALADIES TRANSMISSIBLES ET HYGIÈNE

1^{ère} sous-section : (*Bactériologie – virologie ; hygiène hospitalière*)

Professeur Alain LE FAOU – Professeur Alain LOZNIEWSKI

2^{ème} sous-section : (*Parasitologie et mycologie*)

Professeur Bernard FORTIER

3^{ème} sous-section : (*Maladies infectieuses ; maladies tropicales*)

Professeur Thierry MAY – Professeur Christian RABAUD

46^{ème} Section : SANTÉ PUBLIQUE, ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ

1^{ère} sous-section : (*Épidémiologie, économie de la santé et prévention*)

Professeur Philippe HARTEMANN – Professeur Serge BRIANÇON

Professeur Francis GUILLEMIN – Professeur Denis ZMIROU

2^{ème} sous-section : (*Médecine et santé au travail*)

Professeur Guy PETIET – Professeur Christophe PARIS

3^{ème} sous-section : (*Médecine légale et droit de la santé*)

Professeur Henry COUDANE

4^{ème} sous-section : (*Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication*)

Professeur François KOHLER – Professeur Éliane ALBUISSON

47^{ème} Section : CANCÉROLOGIE, GÉNÉTIQUE, HÉMATOLOGIE, IMMUNOLOGIE

1^{ère} sous-section : (*Hématologie ; transfusion*)

Professeur Christian JANOT – Professeur Thomas LECOMPTE – Professeur Pierre BORDIGONI

Professeur Pierre LEDERLIN – Professeur Jean-François STOLTZ

2^{ème} sous-section : (*Cancérologie ; radiothérapie*)

Professeur François GUILLEMIN – Professeur Thierry CONROY

Professeur Pierre BEY – Professeur Didier PEIFFERT

3^{ème} sous-section : (*Immunologie*)

Professeur Gilbert FAURE – Professeur Marie-Christine BENE

4^{ème} sous-section : (*Génétique*)

Professeur Philippe JONVEAUX – Professeur Bruno LEHEUP

**48^{ème} Section : ANESTHÉSIOLOGIE, RÉANIMATION, MÉDECINE D'URGENCE,
PHARMACOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE**

1^{ère} sous-section : (*Anesthésiologie et réanimation chirurgicale*)

Professeur Claude MEISTELMAN – Professeur Dan LONGROIS - Professeur Hervé BOUAZIZ

Professeur Paul-Michel MERTES

2^{ème} sous-section : (*Réanimation médicale*)

Professeur Henri LAMBERT – Professeur Alain GERARD

Professeur Pierre-Edouard BOLLAERT – Professeur Bruno LÉVY

3^{ème} sous-section : (*Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique*)

Professeur Patrick NETTER – Professeur Pierre GILLET

4^{ème} sous-section : (*Thérapeutique*)

Professeur François PAILLE – Professeur Gérard GAY – Professeur Faiez ZANNAD

49^{ème} Section : PATHOLOGIE NERVEUSE ET MUSCULAIRE, PATHOLOGIE MENTALE, HANDICAP et RÉÉDUCATION

1^{ère} sous-section : (Neurologie)

Professeur Gérard BARROCHE – Professeur Hervé VESPIGNANI

Professeur Xavier DUCROCQ

2^{ème} sous-section : (Neurochirurgie)

Professeur Jean-Claude MARCHAL – Professeur Jean AUQUE

Professeur Thierry CIVIT

3^{ème} sous-section : (Psychiatrie d'adultes)

Professeur Jean-Pierre KAHN

4^{ème} sous-section : (Pédopsychiatrie)

Professeur Daniel SIBERTIN-BLANC

5^{ème} sous-section : (Médecine physique et de réadaptation)

Professeur Jean-Marie ANDRE

50^{ème} Section : PATHOLOGIE OSTÉO-ARTICULAIRE, DERMATOLOGIE et CHIRURGIE PLASTIQUE

1^{ère} sous-section : (Rhumatologie)

Professeur Jacques POUREL – Professeur Isabelle VALCKENAERE

2^{ème} sous-section : (Chirurgie orthopédique et traumatologique)

Professeur Jean-Pierre DELAGOUTTE – Professeur Daniel MOLE

Professeur Didier MAINARD

3^{ème} sous-section : (Dermato-vénéréologie)

Professeur Jean-Luc SCHMUTZ – Professeur Annick BARBAUD

4^{ème} sous-section : (Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique)

Professeur François DAP

51^{ème} Section : PATHOLOGIE CARDIORESPIRATOIRE et VASCULAIRE

1^{ère} sous-section : (Pneumologie)

Professeur Yves MARTINET - Professeur Jean-François CHABOT

2^{ème} sous-section : (Cardiologie)

Professeur Etienne ALIOT – Professeur Yves JUILLIERE – Professeur Nicolas SADOUL –

Professeur Christian de CHILLOU

3^{ème} sous-section : (Chirurgie thoracique et cardiovasculaire)

Professeur Jean-Pierre VILLEMOT

Professeur Jean-Pierre CARTEAUX – Professeur Loïc MACE

4^{ème} sous-section : (Chirurgie vasculaire ; médecine vasculaire)

52^{ème} Section : MALADIES DES APPAREILS DIGESTIF et URINAIRE

1^{ère} sous-section : (Gastroentérologie ; hépatologie)

Professeur Marc-André BIGARD

Professeur Jean-Pierre BRONOWICKI

2^{ème} sous-section : (Chirurgie digestive)

3^{ème} sous-section : (Néphrologie)

Professeur Michèle KESSLER – Professeur Dominique HESTIN (Mme) – Professeur Luc FRIMAT

4^{ème} sous-section : (Urologie)

Professeur Philippe MANGIN – Professeur Jacques HUBERT – Professeur Luc CORMIER

53^{ème} Section : MÉDECINE INTERNE, GÉRIATRIE et CHIRURGIE GÉNÉRALE

1^{ère} sous-section : (Médecine interne)

Professeur Francis PENIN – Professeur Denise MONERET-VAUTRIN – Professeur Denis WAHL

Professeur Jean-Dominique DE KORWIN – Professeur Pierre KAMINSKY

Professeur Athanase BENETOS - Professeur Gisèle KANNY – Professeur Abdelouahab BELLOU

2^{ème} sous-section : (Chirurgie générale)

Professeur Patrick BOISSEL – Professeur Laurent BRESLER

Professeur Laurent BRUNAUD

54^{ème} Section : DÉVELOPPEMENT ET PATHOLOGIE DE L'ENFANT, GYNÉCOLOGIE-OBSTÉTRIQUE, ENDOCRINOLOGIE ET REPRODUCTION

1^{ère} sous-section : (Pédiatrie)

Professeur Danièle SOMMELET – Professeur Michel VIDAILHET – Professeur Pierre MONIN
Professeur Jean-Michel HASCOET – Professeur Pascal CHASTAGNER – Professeur François FEILLET

2^{ème} sous-section : (Chirurgie infantile)

Professeur Michel SCHMITT – Professeur Gilles DAUTEL – Professeur Pierre JOURNEAU

3^{ème} sous-section : (Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale)

Professeur Michel SCHWEITZER – Professeur Jean-Louis BOUTROY

Professeur Philippe JUDLIN – Professeur Patricia BARBARINO

4^{ème} sous-section : (Endocrinologie et maladies métaboliques)

Professeur Georges WERYHA – Professeur Marc KLEIN – Professeur Bruno GUERCI

5^{ème} sous-section : (Biologie et médecine du développement et de la reproduction)

Professeur Hubert GERARD

55^{ème} Section : PATHOLOGIE DE LA TÊTE ET DU COU

1^{ère} sous-section : (Oto-rhino-laryngologie)

Professeur Claude SIMON – Professeur Roger JANKOWSKI

2^{ème} sous-section : (Ophtalmologie)

Professeur Jean-Luc GEORGE – Professeur Jean-Paul BERROD – Professeur Karine ANGIOI-DUPREZ

3^{ème} sous-section : (Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie)

Professeur Michel STRICKER – Professeur Jean-François CHASSAGNE

=====

PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS

64^{ème} Section : BIOCHIMIE ET BIOLOGIE MOLÉCULAIRE

Professeur Daniel BURNEL

=====

MAÎTRES DE CONFÉRENCES DES UNIVERSITÉS - PRATICIENS HOSPITALIERS

42^{ème} Section : MORPHOLOGIE ET MORPHOGENÈSE

1^{ère} sous-section : (Anatomie)

Docteur Bruno GRIGNON – Docteur Jean-Pascal FYAD

2^{ème} sous-section : (Cytologie et histologie)

Docteur Edouard BARRAT – Docteur Jean-Claude GUEDENET

Docteur Françoise TOUATI – Docteur Chantal KOHLER

3^{ème} sous-section : (Anatomie et cytologie pathologiques)

Docteur Yves GRIGNON – Docteur Béatrice MARIE

Docteur Laurent ANTUNES

43^{ème} Section : BIOPHYSIQUE ET IMAGERIE MÉDICALE

1^{ère} sous-section : (Biophysique et médecine nucléaire)

Docteur Marie-Hélène LAURENS – Docteur Jean-Claude MAYER

Docteur Pierre THOUVENOT – Docteur Jean-Marie ESCANYE – Docteur Amar NAOUN

44^{ème} Section : BIOCHIMIE, BIOLOGIE CELLULAIRE ET MOLÉCULAIRE, PHYSIOLOGIE ET NUTRITION

1^{ère} sous-section : (*Biochimie et biologie moléculaire*)

Docteur Xavier HERBEUVAL – Docteur Jean STRACZEK – Docteur Sophie FREMONT

Docteur Isabelle GASTIN – Docteur Bernard NAMOUR – Docteur Marc MERTEN

2^{ème} sous-section : (*Physiologie*)

Docteur Gérard ETHEVENOT – Docteur Nicole LEMAU de TALANCE – Docteur Christian BEYAERT

4^{ème} sous-section : (*Nutrition*)

Docteur Didier QUILLIOT

45^{ème} Section : MICROBIOLOGIE, MALADIES TRANSMISSIBLES ET HYGIÈNE

1^{ère} sous-section : (*Bactériologie – Virologie ; hygiène hospitalière*)

Docteur Francine MORY – Docteur Michèle WEBER – Docteur Christine LION

Docteur Michèle DAILLOUX – Docteur Véronique VENARD

2^{ème} sous-section : (*Parasitologie et mycologie*)

Docteur Marie-France BIAVA – Docteur Nelly CONTET-AUDONNEAU

46^{ème} Section : SANTÉ PUBLIQUE, ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ

1^{ère} sous-section : (*Epidémiologie, économie de la santé et prévention*)

Docteur François ALLA

4^{ème} sous-section : (*Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication (type biologique)*)

Docteur Pierre GILLOIS

47^{ème} Section : CANCÉROLOGIE, GÉNÉTIQUE, HÉMATOLOGIE, IMMUNOLOGIE

1^{ère} sous-section : (*Hématologie ; transfusion*)

Docteur François SCHOONEMAN

3^{ème} sous-section : (*Immunologie*)

Docteur Marie-Nathalie SARDA

4^{ème} sous-section : (*Génétique*)

Docteur Christophe PHILIPPE

**48^{ème} Section : ANESTHÉSIOLOGIE, RÉANIMATION, MÉDECINE D'URGENCE,
PHARMACOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE**

1^{ère} sous-section : (*Anesthésiologie et réanimation chirurgicale*)

Docteur Jacqueline HELMER – Docteur Gérard AUDIBERT

3^{ème} sous-section : (*Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique*)

Docteur Françoise LAPICQUE – Docteur Marie-José ROYER-MORROT

Docteur Damien LOEUILLE

**54^{ème} Section : DÉVELOPPEMENT ET PATHOLOGIE DE L'ENFANT, GYNÉCOLOGIE-OBSTÉTRIQUE,
ENDOCRINOLOGIE ET REPRODUCTION**

5^{ème} sous-section : (*Biologie et médecine du développement et de la reproduction*)

Docteur Jean-Louis CORDONNIER

=====

MAÎTRES DE CONFÉRENCES

19^{ème} section : SOCIOLOGIE, DÉMOGRAPHIE

Madame Michèle BAUMANN

32^{ème} section : CHIMIE ORGANIQUE, MINÉRALE, INDUSTRIELLE

Monsieur Jean-Claude RAFT

40^{ème} section : SCIENCES DU MÉDICAMENT
Monsieur Jean-Yves JOUZEAU

60^{ème} section : MÉCANIQUE, GÉNIE MÉCANIQUE ET GÉNIE CIVILE
Monsieur Alain DURAND

64^{ème} section : BIOCHIMIE ET BIOLOGIE MOLÉCULAIRE
Madame Marie-Odile PERRIN – Mademoiselle Marie-Claire LANHERS

65^{ème} section : BIOLOGIE CELLULAIRE
Mademoiselle Françoise DREYFUSS – Monsieur Jean-Louis GELLY – Madame Anne GERARD
Madame Ketsia HESS – Monsieur Pierre TANKOSIC – Monsieur Hervé MEMBRE

67^{ème} section : BIOLOGIE DES POPULATIONS ET ÉCOLOGIE
Madame Nadine MUSSE

68^{ème} section : BIOLOGIE DES ORGANISMES
Madame Tao XU-JIANG

=====

MAÎTRES DE CONFÉRENCES ASSOCIÉS
Médecine Générale
Docteur Alain AUBREGE
Docteur Francis RAPHAEL

=====

PROFESSEURS ÉMÉRITES

Professeur Georges GRIGNON – Professeur Michel PIERSON - Professeur Michel BOULANGE
Professeur Alain LARCAN - Professeur Michel WAYOFF – Professeur Daniel ANTHOINE
Professeur Hubert UFFHOLTZ – Professeur Pierre GAUCHER – Professeur Claude CHARDOT
Professeur Adrien DUPREZ - Professeur Paul VERT – Professeur Jean PREVOT – Professeur Jean-Pierre GRILLIAT
Professeur Philippe CANTON – Professeur Pierre MATHIEU – Professeur Gilbert THIBAUT
Professeur Daniel SCHMITT

=====

DOCTEURS HONORIS CAUSA

Professeur Norman SHUMWAY (1972)
Université de Stanford, Californie (U.S.A)
Professeur Paul MICHIELSEN (1979)
Université Catholique, Louvain (Belgique)
Professeur Charles A. BERRY (1982)
Centre de Médecine Préventive, Houston (U.S.A)
Professeur Pierre-Marie GALETTI (1982)
Brown University, Providence (U.S.A)
Professeur Mamish Nisbet MUNRO (1982)
Massachusetts Institute of Technology (U.S.A)
Professeur Mildred T. STAHLMAN (1982)
Wanderbilt University, Nashville (U.S.A)
Harry J. BUNCKE (1989)
Université de Californie, San Francisco (U.S.A)

Professeur Théodore H. SCHIEBLER (1989)
Institut d'Anatomie de Würzburg (R.F.A)
Professeur Maria DELIVORIA-PAPADOPOULOS (1996)
Université de Pennsylvanie (U.S.A)
Professeur Mashaki KASHIWARA (1996)
Research Institute for Mathematical Sciences de Kyoto (JAPON)
Professeur Ralph GRÄSBECK (1996)
Université d'Helsinki (FINLANDE)
Professeur James STEICHEN (1997)
Université d'Indianapolis (U.S.A)
Professeur Duong Quang TRUNG (1997)
*Centre Universitaire de Formation et de Perfectionnement des
Professionnels de Santé d'Hô Chi Minh-Ville (VIÊTNAM)*

SERMENT

"Au moment d'être admise à exercer la médecine, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité. Mon premier souci sera de rétablir, de préserver ou de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux. Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions. J'interviendrai pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité. Même sous la contrainte, je ne ferai pas usage de mes connaissances contre les lois de l'humanité. J'informerai les patients des décisions envisagées, de leurs raisons et de leurs conséquences. Je ne tromperai jamais leur confiance et n'exploiterai pas le pouvoir hérité des circonstances pour forcer les consciences. Je donnerai mes soins à l'indigent et à quiconque me les demandera. Je ne me laisserai pas influencer par la soif du gain ou la recherche de la gloire.

Admise dans l'intimité des personnes, je tairai les secrets qui me sont confiés. Reçue à l'intérieur des maisons, je respecterai les secrets des foyers et ma conduite ne servira pas à corrompre les mœurs. Je ferai tout pour soulager les souffrances. Je ne prolongerai pas abusivement les agonies. Je ne provoquerai jamais la mort délibérément.

Je préserverai l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de ma mission. Je n'entreprendrai rien qui dépasse mes compétences. Je les entretiendrai et les perfectionnerai pour assurer au mieux les services qui me seront demandés.

J'apporterai mon aide à mes confrères ainsi qu'à leurs familles dans l'adversité.

Que les hommes et mes confrères m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses ; que je sois déshonorée et méprisée si j'y manque".

A NOTRE MAITRE ET PRESIDENT DE JURY

Monsieur le Professeur G. GRIGNON

Professeur Emérite d’Histologie, Embryologie, Cytogénétique

Doyen Honoraire de la Faculté B de Médecine

Commandeur dans l’Ordre des Palmes Académiques

Vous nous avez fait le très grand honneur de présider cette thèse.

Nous avons apprécié au cours de nos études la qualité de votre enseignement.

Nous vous sommes reconnaissants de vos conseils et de votre disponibilité.

Veillez trouver ici l’expression la plus sincère de notre admiration et de nos remerciements.

A NOTRE MAITRE ET JUGE

Monsieur le Professeur P. CANTON

Professeur Emérite de Maladies Infectieuses et Tropicales

Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de Meurthe-et-Moselle

Officier dans l'Ordre des Palmes Académiques

Nous sommes très sensibles à l'honneur que vous nous faites en acceptant de juger notre travail.

Nous avons eu le bonheur de bénéficier de votre enseignement à jamais gravé dans nos mémoires.

Nous tenons à vous remercier et à vous exprimer notre profond respect.

A NOTRE MAITRE ET JUGE

Monsieur le Professeur J.D. DE KORWIN

Professeur de Médecine Interne

Vous nous faites le grand honneur de faire partie de notre jury.

Veillez trouver ici l'expression de notre respect et de notre profonde gratitude.

A NOTRE MAITRE ET JUGE

Monsieur le Professeur J. FLOQUET

Professeur Honoraire

Chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques

Vous nous faites l'honneur d'accepter de juger notre travail.

Veillez trouver ici l'expression de notre respect et de notre profonde gratitude.

A NOTRE JUGE

Madame J. ROBERT

Professeur agrégé de Lettres Classiques

Chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques

Nous vous sommes très reconnaissants de juger notre travail.

Sans votre enseignement captivant, nous n'aurions pas choisi cette période de l'Histoire.

Veuillez trouver ici l'expression de notre haute considération.

A LA MEMOIRE DE MES GRANDS-PARENTS MARIE ET JACQUES

A MA GRAND-MERE

En témoignage de mon affection .

A MES PARENTS

Qui m'ont permis de devenir ce que je suis aujourd'hui.

En témoignage de ma profonde affection et de mon infinie reconnaissance.

Avec tout mon amour.

A MON FRERE JORDAN

En témoignage de mon immense tendresse.

A NICOLAS

Pour son amour, son soutien et son aide précieuse.

A ses parents.

A MA FAMILLE

EN MEMOIRE DE MON AMIE SOPHIE

En témoignage de mon éternelle amitié.

A TOUS MES AMIS

SERMENT

TABLE DES MATIERES



AVANT-PROPOS	20
INTRODUCTION	21
PREMIÈRE PARTIE:LA PLACE DE LA FEMME DANS LA SOCIETE ROMAINE	28
I. LA VIE À ROME	29
II. ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ ROMAINE :	31
III. CONDITION DE LA FEMME À ROME.....	34
A. UNE PETITE FILLE NAÎT.....	35
B. ASPECTS JURIDIQUES.....	37
C. VIE QUOTIDIENNE	43
D. QUELQUES EFFETS PARTICULIERS DE L'INCAPACITÉ DE LA FEMME.....	46
1. L'interdiction d'adopter.....	46
2. La grossesse	46
3. Les dangers de l'adultère	47
4. Le problème du divorce et du remariage	48
IV. LA FEMME ET SES DÉESSES.....	50
V. VOCABULAIRE UTILISÉ POUR QUALIFIER LA FEMME.....	55
VI. LE SEXE FAIBLE ET LE PHILOSOPHE.....	56
VII. LA FEMME ROMAINE FACE À L'AMOUR.....	57
VIII. LE COSTUME FÉMININ	58
IX. LA BEAUTÉ ROMAINE.....	62
DEUXIÈME PARTIE : HISTOIRE ET EXERCICE DE LA MEDECINE A ROME...	67
I. INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	68
II. LA PENSÉE MÉDICALE.....	69
A. LA MÉDECNE DIVINATOIRE	69

B. LA MEDECINE DES ECOLES ET DES SECTES	73
1. La médecine hippocratique.....	73
2. l'École des atomistes	74
3. L'École alexandrine.....	75
4. La secte empirique.....	75
5. Les dogmatistes	76
6. Les méthodistes	76
7. Les pneumatistes.....	78
8. La secte épisyntétique.....	79
9. L'éclectisme.....	79
C. L'ORGANICISME OU LA MÉDECINE GALÉNIQUE	80
III. LA POSITION DES MÉDECINS DANS LA SOCIÉTÉ ROMAINE.....	80
IV. LA MÉDECINE À ROME.....	84
A. EXERCICE DE LA MÉDECINE.....	91
1. LES MÉDECINS LIBÉRAUX	92
2. LES ARCHIATRES	93
a) Les archiatres palatins	93
b) Les archiatres populaires	93
c) Les médecins des portiques	93
3. LES MÉDECINS MILITAIRES	94
B. ENSEIGNEMENT DE LA MÉDECINE.....	95
V. LA CONCEPTION ROMAINE DE LA SANTÉ À LA MALADIE	97
VI. LES FEMMES MÉDECINS ET LES SAGES-FEMMES.....	104
VII. LA PATHOLOGIE FÉMININE.....	108
A. MALADIES ET MŒURS	109
B. LA GÉNITRICE FACE AU MÉDECIN	111
TROISIÈME PARTIE : LA MEDECINE ET LA FEMME ROMAINE.....	119
I. LES CYCLES DE LA FEMME.....	120
A. LA PUBERTÉ.....	120
B. LES RÈGLES.....	121
C. LA REPRODUCTION.....	125

D. LA MÉNOPAUSE.....	131
II. L'OBSTÉTRIQUE ET LA GYNÉCOLOGIE	132
A. LA GROSSESSE	132
B. LE TRAVAIL	138
C. L'ACCOUCHEMENT.....	142
D. LES ACCIDENTS DE LA GROSSESSE ET DE L'ACCOUCHEMENT	146
1. LA FAUSSE COUCHE.....	146
2. L'ÉCLAMPSIE	148
3. LES DYSTOCIES OU ACCOUCHEMENTS DIFFICILES.....	149
4. L'HEMORRAGIE DE LA DÉLIVRANCE.....	155
5. LES FIÈVRES DU POST-PARTUM	155
6. LA MOLE.....	156
7. LE MÉTÉORISME UTÉRIN (PHYSOMÉTRIE).....	156
E. L'ALLAITEMENT	157
F. PLACE DU PÈRE	162
III. LA STÉRILITÉ, LA CONTRACEPTION ET L'AVORTEMENT.....	162
A. LA STÉRILITÉ.....	162
B. LA CONTRACEPTION	165
C. L'AVORTEMENT.....	169
IV. LES MALADIES PROPRES AUX FEMMES	169
A. LES MALADIES HYSTÉRIQUES (VULVAE MORBUS).....	170
B. LA SATYRIASIS	172
C. LES PATHOLOGIES PROPRES AUX VOIES GÉNITALES FÉMININES	173
1. Le prolapsus utérin	173
2. Les abcès génitaux.....	174
3. Les fistules.....	174
4. Les ulcérations	174
5. Les hémorroïdes	175
6. Les condylomes, les thymes	175
D. LES CANCERS GÉNITAUX	176
CONCLUSION.....	178
BIBLIOGRAPHIE	181



« L'homme qui prévoit l'avenir se rappelle le passé ».

Cicéron

AVANT-PROPOS

L'histoire de la médecine, c'est d'abord l'histoire tout court ; la pratique médicale reflète l'évolution de la pensée des hommes. Il serait ainsi illusoire de comprendre les progrès et les découvertes dans un domaine de la science, sans les rapporter au courant de la pensée de la période où ils se situent.

De même, afin de comprendre le rôle que pouvait avoir la femme dans la Rome antique, il faut s'attarder sur la société de l'époque, ses fondements, son fonctionnement, et la place de la femme au sein de sa société, et en particulier, à Rome.

L'histoire de la médecine, c'est ensuite l'histoire des médecins. Il s'agit ici de résumer de façon claire le mouvement historique et le mouvement médical de la Rome antique. Cela comporte un rappel des faits essentiels, du contexte historique, de la pensée médicale ainsi que des faits marquants de l'histoire de la médecine.

Ainsi, nous pourrions aborder la physiopathologie féminine, essentiellement centrée comme nous pourrions le constater, sur son rôle premier, la procréation.

INTRODUCTION

Nous allons procéder, dans un premier temps à un bref aperçu de l'histoire de l'Empire romain, afin de mieux comprendre l'évolution de sa société, et essentiellement de celle de l'*Urbs*, la ville de Rome.

DE LA NAISSANCE DE LA VILLE À LA CHUTE DE L'EMPIRE.

L'histoire de Rome pourrait se résumer approximativement en douze siècles, de Romulus à Romulus Augustule.

La fondation de Rome et de sa monarchie remonte en 753 av. J.-C. par la réunion de sept villages et le début des guerres romaines (guerre avec les Sabins ses voisins). Les quatre premiers monarques furent des chefs de village.

Puis l'arrivée de nouveaux dirigeants, les Étrusques, influence Rome : notamment, ils dotent la ville de l'écriture (alphabet emprunté aux Grecs), de monuments et d'un nouveau système politique, social et militaire. De 616 à 509 av. J.-C. se succèdent Tarquin l'Ancien, Servius Tullius et son gendre, Tarquin Le Superbe.

En 509 av. J.-C., les Romains qui, malgré de nombreuses citations en Étrusque ont gardé leurs langues, se défont de cette tutelle, donnant ainsi naissance à la République avec Lucius Junius Brutus. Une nouvelle constitution apparaît, attribuant le pouvoir au Sénat (assemblée de citoyens dirigeants, les patriciens) qui détient le pouvoir exécutif, et à deux consuls élus pour un an parmi les sénateurs.

Des guerres ternissent rapidement cette République avec d'abord, des guerres intestines entre patriciens puis patriciens et plébéiens donnant ainsi naissance aux Lois des douze tables et aux tribuns. Viennent ensuite les guerres externes qui permettent aux Romains de s'emparer de toute la péninsule italienne : leurs premiers ennemis sont à l'est les Eques, au sud les Volsques. En 396 av. J.-C. la ville de Véies est prise (métropole étrusque aussi vaste que Rome) ; en 391, après le pillage de la péninsule par les Celtes, l'enceinte « servienne » est créée ; les guerres Samnites (343-341 ; 327-304 ; 298-290 av. J.-C.) marquent l'emprise sur le Latium, étendant le territoire des Apennins à la mer adriatique. Pyrrhus, roi d'Épire est vaincu en 275, Tarente en 272 est romaine.

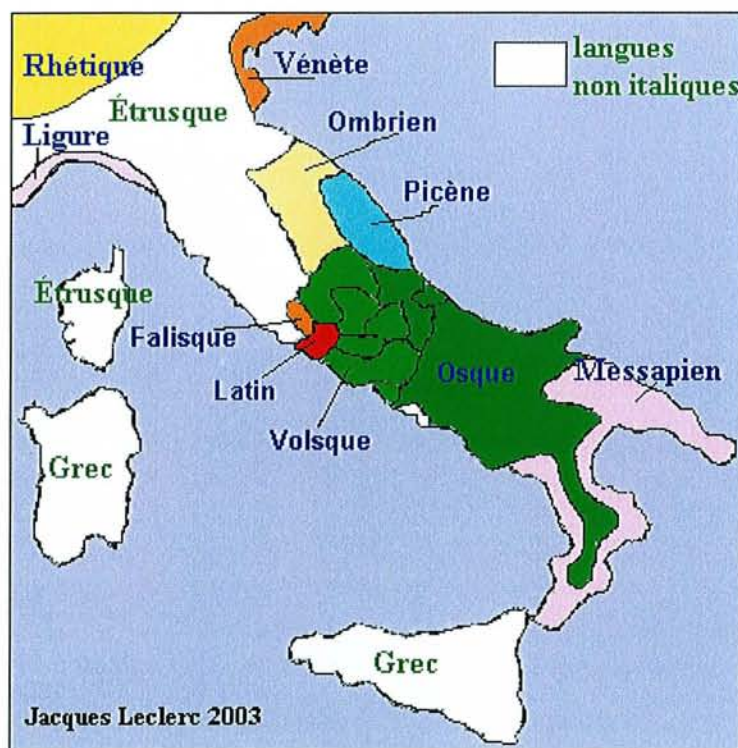


Figure 1 : LECLERC Jacques. «Les ethnies latines et les langues italiques» dans *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, TLFQ, Université Laval, 31 décembre 2001, [http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/expansion_ital.htm], (10 septembre 2004), 6,8 Ko.

On peut dès lors se demander s'il s'agit déjà d'une ambition impérialiste ou de simples conquêtes de terres afin d'assurer la défense des habitants. En effet, les trois guerres puniques qui suivent étendent le territoire au pourtour méditerranéen (central et occidental) ; la première entraîne le contrôle de la Sicile (264-241 av. J.-C.) ; la seconde (218-202 av. J.-C.) est marquée par l'invasion de l'Italie. Puis un renversement de situation se produit : Hannibal est vaincu en Afrique à Zama par le général romain Scipion l'Africain en 202 av. J.-C. On assiste alors à l'invasion de l'Espagne et de la Gaule cisalpine. Au II^e siècle av. J.-C. l'Empire s'étend des Balkans à la Méditerranée orientale (Philippe et Persée, rois de Macédoine). La troisième guerre punique en 146 marque la destruction de Carthage.

Mais le problème social et le problème de lutte pour le pouvoir entraînent la montée en puissance des généraux et sonnent le glas de la République ; des revendications émergent, les généraux pour le pouvoir, les soldats pour des terres. Les frères Gracques en 130-120, veulent restituer des terrains aux pauvres ; Gaius Marius crée une nouvelle armée en 102-101 av. J.-C. contre les Cimbres et les Teutons. Sylla remporte la guerre Sociale en 90-88 : les alliés italiens obtiennent le droit de cité, et deviennent les farouches défenseurs des privilèges aristocratiques. Puis Pompée le Grand étend le territoire jusqu'en Syrie (Méditerranée orientale) ; en 62 il se retrouve face à deux habiles politiques, le très riche Marcus Lucius Crassus et le jeune mais prometteur Caius Julius César : leur union marque le premier *triumvirat*. César devient consul en 59 puis gouverneur des deux provinces gauloises (cis et transalpine). Il renverse Pompée et s'arroge le pouvoir suprême ; il est assassiné en 44 av. J.-C.. Octave, son fils adoptif, Marc Antoine et Lepide forment alors le second *triumvirat* (bataille de Philippi : éradication des assassins de César).

Au I^{er} siècle, le destin de Rome apparaît de plus en plus lié à l'émergence d'un chef unique, avec appui du Sénat et du peuple romain. Les anciennes institutions républicaines

sont trop faibles pour soutenir l'Empire face aux manœuvres incessantes des généraux assoiffés de pouvoir. Après la victoire remportée sur Antoine et Cléopâtre lors de la bataille d'Actium en 31 av. J.-C., un arrangement constitutionnel accorde à Auguste en 27 le pouvoir suprême reposant sur des fondements institutionnels réguliers : il devient ainsi le premier empereur officiel de Rome qu'il dote d'un gouvernement puissant et centralisé, capable d'administrer de vastes territoires, dissimulant sa puissance avec une discrétion respectueuse des usages républicains. En effet, il ne prend pas le titre de *Rex* ou *Dictator* (roi ou dictateur) ; il laisse même subsister les trois institutions législative (le Sénat), exécutive (la magistrature) et électorale (les comices centuriates et tributes), si bien qu'en apparence, la République continue. Les Romains sont des citoyens et la liberté, naguère opprimée par la lutte des factions, est restaurée. Rome éclipse Alexandrie et devient la plus grande cité du monde occidental : le centre économique et politique est ainsi déplacé vers l'ouest. Auguste s'investit dans des travaux de construction publique, à Rome et en Egypte, grenier à blé de Rome.

En 14, l'Empire romain a atteint ses « barrières » : l'Océan Atlantique, le Rhin et le Danube, l'Euphrate, les déserts du proche orient et de l'Afrique. Ces lignes solides sinon infranchissables permettent de passer d'une politique d'expansion à une politique défensive.

Le premier siècle pourrait se délimiter par la mort d'Auguste (août 14) et l'assassinat de Domitien (96). Il est essentiellement marqué par deux dynasties : celle, noble et romaine, des Julio-Claudiens réserve l'Empire à la seule famille d'Auguste et s'éteint avec Néron ; celle des Flaviens, issue de la bourgeoisie italienne, qui se clôt avec Domitien.

Ce siècle expérimente le régime laissé par Auguste et aboutit à une période de réflexion et de mises au point politiques. Les difficultés budgétaires (indice des difficultés économiques) commencent dès 64 (date de la première dévaluation) et la pression fiscale dégénère sous Domitien en conflit ; mais les Romains croient encore volontiers que les richesses de l'Etat sont inépuisables. La pression des barbares est faible et les empereurs

pacifistes ; la diplomatie prend le pas sur la force militaire, au grand dépit d'une opinion qui aime encore les victoires sans aimer le service militaire ni l'armée. Après la mort de Néron (54-68), en 68, personne ne propose le rétablissement de la République, ni en 96. Il est admis que le gouvernement d'un seul est une nécessité devant l'immensité de l'Empire. Le prince incarne l'Etat : en 32, Tibère (14-37) déclare que l'armée ne dépend que de lui seul ; Caligula (37-41) s'octroie un droit sur tous les biens privés ; Claude (41-54) organise l'administration centrale : le fonctionnarisme accroît sensiblement l'autorité impériale et son contrôle. On assiste au déclin du Sénat parallèlement à l'ascension des chevaliers et des affranchis impériaux. La romanisation progresse en Occident, la citoyenneté et surtout le droit latin sont donnés généreusement, surtout sous les Flaviens : les provinciaux se sentent de moins en moins sujets.

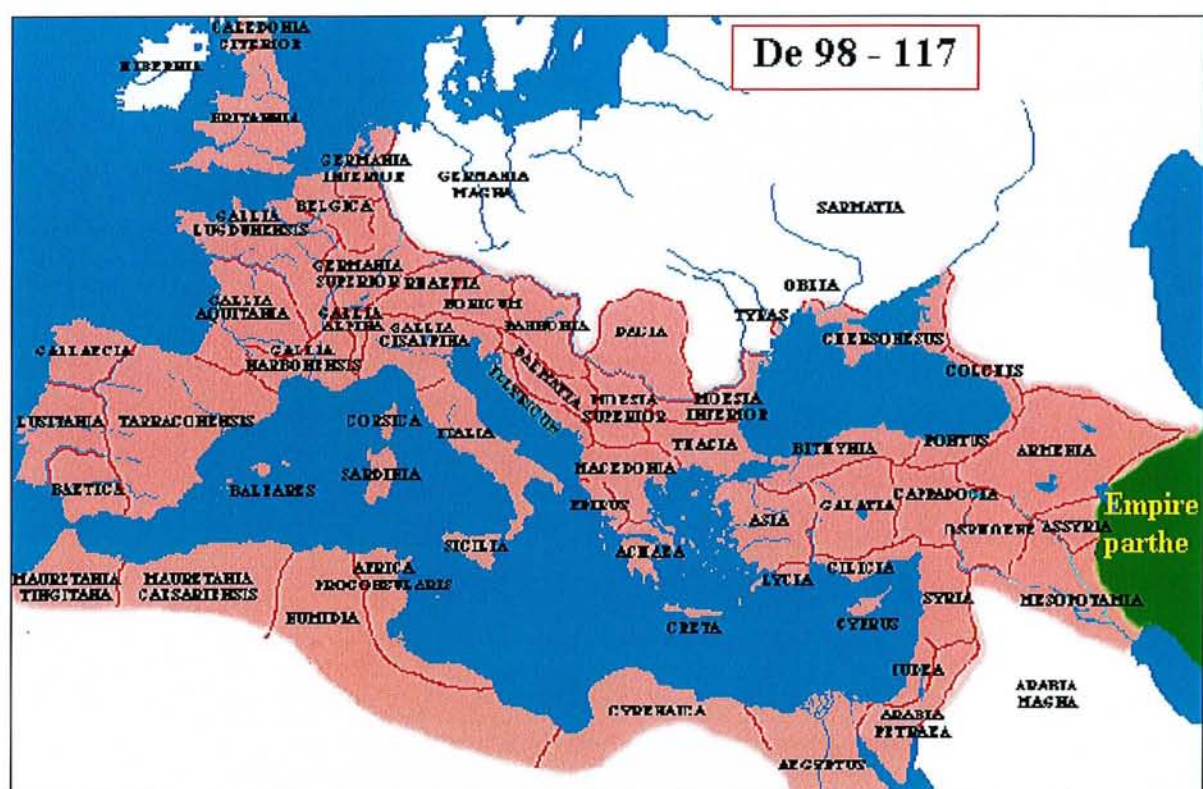


Figure 2 : LECLERC Jacques. «L'Empire romain sous Trajan (98-117)» dans *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, TLFQ, Université Laval, 31 décembre 2001, [[http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/monde/empires-romain\(trajan\).htm](http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/monde/empires-romain(trajan).htm)], (10 septembre 2004), 14,4 Ko.

Le II^e siècle est une période relativement stable. Nous sommes à l'apogée de l'Empire romain. La consolidation des frontières par Hadrien (117-138) marque une transition dans son histoire : le temps de l'expansion étant achevé, le rôle des empereurs et de l'armée n'est plus de conquérir de nouveaux territoires, mais de défendre les possessions. On parle alors de la *Pax romana* (la paix romaine).

Mais cette stabilité reste difficile à maintenir. L'Empire doit battre en retraite de plus en plus souvent sous des pressions extérieures. Cette tension est cause de sa chute en Occident : en 168, sous le règne de Marc Aurèle (161-180), débutent les guerres germaniques, qui sonnent le glas de la grandeur absolue de Rome. C'est la première fois depuis deux cents ans qu'un peuple étranger envahit l'Italie, affaiblie d'autre part par une épidémie de peste importante. Des troubles éclatent également en Égypte et en Gaule. Une tentative séparatiste a lieu en Orient.

Toutefois, Rome reste le cœur de l'Empire et continue à bâtir de nouveaux monuments et édifices élevés à la gloire des Romains, ainsi que des temples dédiés aux empereurs déifiés par le Sénat (Trajan, Hadrien, Antonin Le Pieux et Marc Aurèle).

Jusqu'à la fin du II^e siècle, la Rome impériale garde une si belle apparence que, par comparaison, la tradition a donné aux siècles suivants la mort de Commode (180-192) le nom de « Bas-Empire » : les Antonins finissent si mal que la fin de leur règne est aussi la fin du Haut-Empire.

Ce n'est qu'en 193, après quatre ans de luttes intestines violentes, que Septime Sévère accède au pouvoir et qu'avec lui débute la dynastie sévérienne (193-235). Il s'agit alors d'une nouvelle étape de renforcement du rôle des provinciaux, surtout dans les provinces africaines et orientales, puisque Sévère est libyen et que toute sa dynastie, syrienne. Sévère, qui compte essentiellement sur le soutien de l'armée pour garder le pouvoir, améliore la condition de vie

des soldats : outre une augmentation de leur solde, il permet le mariage des légionnaires et leur vie dans des logements en dehors des camps militaires. Ses expéditions se cantonnent essentiellement en Afrique du nord, son pays natal. Mais cet Empire séverien qui se militarise, devient plus brutal, et renonce à la bonne entente avec le Sénat, dont le rôle politique décline très vite.

Ce déclin depuis le II^e siècle va dégénérer : la longue anarchie du III^e siècle (235-284) sera l'occasion, avec Dioclétien (284-305) et Constantin (306-337), d'un nouveau et dernier redressement. La disparition de l'Empire romain date traditionnellement de la déposition de Romulus Augustule par le chef barbare Odoacre, en 476.

Tacite se demandait si l'histoire de l'Empire n'obéissait pas à une fatalité cyclique qui ramenait invariablement une dégénérescence de la monarchie en une tyrannie scandaleuse, aboutissant à des crises brutales suivies de restaurations. Que Commode, comme Néron ou Domitien, aient été des despotes dont la mort ramena la guerre civile semble confirmer son hypothèse. (TACITE, 1)

Néanmoins, la civilisation romaine n'a cessé d'évoluer malgré cet apparent retour cyclique et l'impossibilité de maintenir la paix intérieure du fait de l'étendue du territoire. La société progresse en même temps, grâce aux contacts avec les peuples conquis, dont Rome n'a jamais hésité à s'approprier les us, coutumes, méthodes et techniques pour enrichir sa civilisation et sa culture.

PREMIÈRE PARTIE :

LA PLACE DE LA FEMME DANS

LA SOCIÉTÉ ROMAINE

I. LA VIE À ROME

L'histoire de Rome est longue, mais inégalement connue. De la période royale, il ne reste plus guère que la légende ou des éléments archéologiques, l'une et les autres bien malaisés à concilier. Des premiers temps de la République, il est également difficile d'établir des faits avérés. En tout cas, avant le IV^e siècle, voire le III^e, il est trop délicat de trier l'historique et le légendaire dans les épisodes qui nous sont racontés pour espérer brosser un tableau de la vie des femmes alors que l'on ne peut qu'avec peine retracer les grandes étapes politiques ou militaires.

Toutefois, durant les deux derniers siècles de la République, Rome commence à prendre le visage que nous lui connaissons encore actuellement. En effet, la population s'accroît considérablement et dépasse le million, surtout du fait de l'immigration en provenance des autres cités de l'Italie et de l'afflux des esclaves. L'octroi de la citoyenneté est généralisé à tous les habitants libre de l'Empire.

Les *insulae* fleurissent, sorte de HLM modernes, face à la *domus*, maison occupée par une seule famille ; l'approvisionnement en eau est sans cesse amélioré (ouverture de thermes publics dès le premier siècle av. J.-C.). Une telle ville a été embellie et rendue attrayante par les riches hommes politiques et par les familles impériales ; pleine d'agréments, elle fait l'admiration quasi générale. Jardins, parcs, portiques, lieux de spectacle consolent un peu les plus pauvres de ne pas pouvoir quitter la ville en été.

Au II^e siècle, l'Etat met en place un modèle de distribution alimentaire dans lequel les villes investissent les intérêts de l'argent prêté aux propriétaires fonciers pour nourrir et vêtir les enfants des familles nécessiteuses. Mais les distributions de blé ne suffisent pas, et le petit peuple, non assisté, doit gagner sa vie. Les petits artisans sont nombreux et n'appartiennent pas seulement au monde servile.

Rome donne l'impression d'une ville active jusqu'à la fièvre, faisant voisiner misère et richesse, mais laissant ses chances aux « fils de fortune » (*fortuna* : la chance, le hasard) de gravir l'échelle sociale.

Néanmoins, *l'Urbs* est considérée, par certains auteurs comme Juvénal, comme un espace pathogène, tant la vie quotidienne pose de problèmes à tout un chacun : insécurité, pollution, bruit, agitation, fatigue... Notamment celui des transports et des trajets dans cette métropole, énorme pour l'époque. À certaines heures, les encombrements sont inextricables.

En outre, la nuit, on ne peut guère sortir qu'accompagné de porteurs de torches. La ville est moins encombrée, moins bruyante, mais on est à la merci des prostituées qui traquent le client sans vergogne, des ivrognes qui ne se contiennent pas, des voleurs véritables ou des plaisantins de mauvais goût. Ou alors, on risque à tout moment de recevoir sur la tête le contenu des poubelles ou des vases de nuit. (JUVENAL, a) Malgré les efforts du pouvoir en place, la ville reste sale.

Des incendies éclatent, terreur des Romains, contre lesquels l'eau ne suffit pas toujours, et des effondrements : l'obligation de répondre à un afflux massif de population a fait construire des immeubles en hauteur de mauvaise qualité. Ces constructions de bois et de torchis où brûlent des braseros et des lampes à huile soit s'enflamment, soit s'écroulent spontanément un jour ou l'autre.

Dans ces taudis, le rachitisme fait son apparition : contrairement à ce qu'écrit Soranos d'Éphèse, ce n'est pas le manque d'amour maternel chez les Romaines qui fait que trop de nourrissons ont les jambes arquées, mais la concentration urbaine et la paupérisation.

L'eau n'est pas équitablement répartie entre les riches et leurs thermes, et les pauvres ; on la vole, on la gaspille.

Enfin la ville est très chaude l'été, l'air est pollué du fait de l'espace urbain en soi et de la situation géographique de Rome. Le paludisme fait des ravages à certaines périodes de l'année, en particulier à la fin de l'été. C'est la fièvre des anciens, *febris*, à qui on élève des temples, comme aussi à *Dea Tertiana* et à *Dea quartana*, selon le rythme des accès fébriles, et dont les noms reprennent le rythme de la fièvre (fièvre tierce ou fièvre quarte).

Les épidémies de peste sont également très virulentes et ne font pas moins de 200 000 morts dans la seule ville de Rome sous le règne de Marc Aurèle.

II. ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ ROMAINE :

Une grande caractéristique de la société romaine, peut-être la principale, est d'être une société d'ordres et non de classes au sens où on l'entend généralement : c'est à dire que les individus sont classés en fonction de leur condition juridique, de leurs droits, devoirs et privilèges légalement délimités, de leur rôle politique et administratif, dans des catégories définies par la loi, éventuellement sans relation avec leur position économique. La fortune constitue presque toujours un critère de sélection mais elle ne suffit jamais à déterminer l'appartenance à un ordre ; il y faut aussi la *Dignitas*, «échelle dans la dignité», qu'elle soit héréditaire, acquise par l'exercice d'une fonction ou concédée par l'autorité compétente et reconnue par le détenteur des pouvoirs censoriaux, le censeur puis l'empereur.

Sous l'Empire, on distingue trois ordres :

- Le Sénat où l'on trouve la plupart des anciens magistrats de la République. Quelques 2000 personnes appartiennent à cette caste. En principe, l'ordre est héréditaire et au service de l'Etat. Avec l'Empire, il perd une de ses attributions essentielles, la direction des affaires étrangères (diplomatie et guerre). Il reste cependant étroitement associé à l'exercice du

gouvernement ; il conserve au moins partiellement son rôle traditionnel en matière de législation et d'administration. Pour en faire partie, il faut posséder un cens d'un million de sesterces. Le fondement économique de ces riches citoyens est principalement la terre, et même exclusivement la terre pour ceux qui ambitionnent de devenir magistrats et, à l'issue de leur magistrature, sénateurs.

- Ceux qui, tout en étant également propriétaires fonciers, investissent dans la banque, le commerce à grande distance, ou le prise à ferme des fournitures de l'État ou des impôts constituent la deuxième aristocratie de l'État romain, les chevaliers. Cet ordre prolonge l'existence des riches financiers de la République, bien déchus mais sauvés. Pour appartenir à cette classe plus ouverte, il convient d'avoir un cens de 400 000 sesterces au moins, et d'avoir obtenu un brevet impérial, facilement remis sur simple recommandation. On compte environ 20 000 personnes dans cet ordre non héréditaire ; mais il est rare qu'un fils de chevalier n'y demeure pas. Les origines de cet ordre sont antérieurs à l'Empire, mais cet ordre, réorganisé par Auguste, forme une noblesse de fonctionnaires et de serviteurs du prince, qui conduit du service militaire aux procuratèles et aux grandes préfectures.

Il n'existe aucune opposition sociologique entre ces deux ordres. Le fondement économique de leurs richesses et de leur puissance sont les mêmes, et il existe beaucoup de passerelles d'un ordre à l'autre, notamment par le biais du mariage. Quant à la notion de noblesse, au sens romain du terme *nobilitas*, elle recouvre encore un autre groupe : ceux qui ont un ancêtre au moins qui a exercé la magistrature suprême, le consulat.

- L'ordre décurional, quant à lui correspond à l'aristocratie locale des cités italiennes, une bourgeoisie très fidèle, prête à entrer dans l'ordre équestre ou sénatorial. Ces cités s'administrent librement sur le modèle de Rome ; leur autonomie judiciaire est toutefois limitée.

Au-dessous de ces trois ordres, les citoyens forment le peuple ou la plèbe. Il existe quelques échelons intermédiaires selon la fortune : 200 000 citoyens de la cité sont inscrits au registre de l'annone et constituent la «plèbe frumentaire», très supérieure à la «plèbe sordide», formée de latins et d'étrangers, qui végète souvent toute proche des esclaves.

Ces catégories inférieures, où sont recrutés les légionnaires, service de base du citoyen modeste envers l'État, sont formées par les commerçants et les artisans, groupe social numériquement important, mais ne constituant toutefois pas une classe moyenne au sens moderne du terme. Parmi eux se trouvent de nombreux affranchis.

Mais outre les pertes considérables que ces catégories sociales subissent dans les guerres défensives ou impérialistes, la concurrence économique des territoires d'outre-mer devient très forte pour les paysans italiens, et celle des esclaves met en difficulté les journaliers. L'appauvrissement et l'affaiblissement de la paysannerie ainsi que l'exode vers la ville figurent au nombre des caractéristiques des deux derniers siècles de la République. Nombreux sont ceux qui vont rejoindre la masse des prolétaires, ceux dont l'État n'attend que la progéniture (*proles*) et qui ne doivent ni service militaire ni impôt mais qui, en équilibre des devoirs et des droits, sont rassemblés en une seule centurie hors classe, celle des *capite censi* (recensés par leur seule tête).

Deux solutions ont été proposées, chacune générant ses propres problèmes : les lois agraires, permettaient d'allouer des lots de terre publique (*ager publicus*) et de renvoyer à la campagne des citoyens indigents, désœuvrés en ville ; la réforme militaire, ouvrait le métier des armes aux prolétaires. Les avantages étaient évidents mais les inconvénients étaient considérables : la reprise de la terre à ceux auxquels elle avait été concédée ou louée engendra des conflits civils à Rome et des perturbations économiques en Italie qui alimentèrent les revendications de la guerre Sociale ; la professionnalisation des légions entraîna la montée du pouvoir personnel des généraux et posa le problème de la retraite des vétérans, résolu, si l'on peut dire, par la création de colonies en Italie et dans les provinces.

Puis vient la foule des esclaves : les deux derniers siècles de la République sont ceux de l'expansion de l'esclavage, solidaire de l'extension de l'empire. La conquête progressive de tout le bassin méditerranéen provoque l'arrivée en Italie de contingents considérables d'esclaves qui bouleversent l'économie des campagnes, contribuent à la concentration des terres au moins dans certaines régions et modifient, avec l'enrichissement concomitant des maîtres, le style de vie des Romains. Parmi ces esclaves, des différences séparent l'esclave du prince, de l'esclave public, petit fonctionnaire, de l'esclave domestique souvent promis à l'affranchissement, et de l'esclave rural, véritable bagnard. Cette domesticité importante, à la ville comme dans les domaines ruraux, n'occupe pas toute la main d'œuvre servile : les mines, la gladiature et l'artisanat comptent aussi bon nombre d'esclaves.

En revanche, les promotions sont théoriquement faciles et trois générations peuvent conduire au Sénat le petit-fils d'un esclave : cette ascension peu fréquente se produit sous l'Empire, à partir du 1^{er} siècle ap. J.-C.

III. CONDITION DE LA FEMME À ROME

L'histoire des femmes romaines pose des problèmes particuliers dans la mesure où elles n'ont pour ainsi dire pas laissé de sources écrites dans lesquelles puiser. Dans l'ensemble, elles ne parlent pas ; des hommes les font parler. La culture parlée ou écrite des hommes romains est toujours normative et respecte la vraisemblance sociale (la *ratio dignitatis*) de ceux à qui ils prêtent leurs mots. Seules peut-être quelques humbles inscriptions funéraires de nourrices à leurs nourrissons décédés, et quelques pages de vers ou de prose plus ou moins réussies furent dictées ou écrites par des femmes.

Les femmes que nous connaissons le mieux pour l'époque républicaine sont assurément celles des catégories supérieures, épouses et filles de sénateurs et de chevaliers car c'est d'elles surtout dont nous parlent les sources littéraires.

Il faut donc être très prudent pour reconnaître les femmes cachées ; beaucoup des documents épigraphiques qui les peignent, rédigés après leur mort, sont le fait d'un père, d'un époux ou d'un fils. Leur apparence même est dictée par leurs obligations envers la société et envers la famille. Et leurs métiers sont ceux que leur laissent les hommes.

D'autre part, nous ne traiterons que des femmes romaines et non des femmes «romanisées» par les conquêtes géographiques des Romains, parce que les sources littéraires comme Pompéi et ses alentours, Ostie et son site archéologique d'une richesse particulière en matière de métiers et de gestes quotidiens, nous parlent uniquement d'elles.

A. UNE PETITE FILLE NAÎT

Le nouveau-né est examiné par la sage-femme, qui en indique le sexe et fait savoir s'il vaut ou non la peine d'être élevé, selon qu'il est né ou non à terme, qu'il bouge et qu'il crie.

Le choix du nom se fait huit jours après la naissance s'il s'agit d'une fille (neuf pour les garçons). Les Romains libres portent trois noms, les *tria nomina* : prénom (*praenomen*), gentilice ou nom de famille (*gentilicium*) et surnom (*cognomen*). Le nom a une importance civique non négligeable : le très jeune enfant, la femme et l'esclave n'ont pas de nom car ils n'ont pas d'existence sociale individualisée et autonome ; ils ne portent que celui que veut bien leur «prêter» leur chef de famille.

Pour la femme, les choses ont changé avec le temps. Cantonnée dans sa famille, la femme n'a pas besoin pour le monde extérieur d'un nom autre que son gentilice ; mais dans la *gens* ou dans la famille, il est bon de l'individualiser par un prénom. L'épigraphie permet de

constater que dans les temps anciens les prénoms féminins marquent souvent l'ordre de naissance : *Sécunda* (seconde), *Tertia* (troisième), sans que l'on comprenne bien s'il s'agit du rang parmi les filles ou du rang dans la fratrie. En outre, dans certaines régions d'Italie le prénom peut donner à l'enfant quelque chose de positif : *Justa*, *Véra* ou *Prisca* (qui signifie plus ou moins «à l'ancienne»). Ainsi pour l'époque républicaine, une cinquantaine de prénoms féminins sont répertoriés, mais leur nombre décroît considérablement à la fin de la République et sous l'Empire, quand on prend l'habitude de donner aux femmes aussi un *cognomen*. Au III^e siècle, alors que se perd l'usage du prénom masculin, réapparaît la mode d'attribuer un prénom aux filles. Comme il est en fait superflu, son choix devient un trait socioculturel, les plus grandes familles utilisant volontiers : *Gaia*, *Gnaéa*, *Lucia*, *Marcia*, *Publia*, *Quinta* ou *Tibéria* (féminisation des noms masculins correspondants), et dans les familles de moindre rang : *Aula*, *Octava*, *Décima*, *Servia*, *Sexta* ou *Spuria*.

Dans les trente jours qui suivent la naissance, la fillette légitime et citoyenne romaine, tout comme le garçon, peut être déclarée devant un magistrat, à Rome au trésor de Saturne, par son père, sa mère, son grand-père, ou tout autre à défaut. Pour les enfants illégitimes, il suffit d'une déclaration privée devant témoins. Il semble que l'abandon des filles, pour des raisons diverses, soit envisagé plus facilement. Cependant, il n'a pas dû être beaucoup plus important que celui des garçons, car cela aurait entraîné des conséquences démographiques telles qu'elles n'aurait pu passer inaperçues à nos yeux : nous n'avons aucune idée des chiffres, ni de l'exposition elle-même, ni de la mortalité des exposés.

La petite fille reste à la maison afin d'y apprendre les travaux ménagers : sous l'Empire, elle continue d'apprendre à filer la laine, car c'est là une tâche symbolique de l'état d'épouse. À l'école primaire (*ludus litterarius*) jusque vers onze ou douze ans, elle apprend à reconnaître les lettres. Parfois, elle va à l'école du professeur de grammaire (*schola*), l'école

de rhétorique n'ayant aucune utilité pour elle. Jusqu'à la puberté, les classes sont mixtes, car on ne voit aucune raison, même médicale, de séparer les filles des garçons. Mais ce qui la distingue dramatiquement de ses frères, c'est que le plus souvent elle n'a pas d'adolescence véritable puisqu'elle est mariée tôt. La femme mariée pourra ensuite compléter son éducation en goûtant aux plaisirs de la vie mondaine, mais pas trop, sous peine d'être mal vue. En revanche, l'instruction des filles de bonne famille a quelque chose de gratuit, puisqu'elle ne débouche sur l'acquisition d'aucun métier, alors que leurs frères doivent nécessairement apprendre à parler en public. Les fillettes de classes humbles sachant lire peuvent quant à elles exercer de vrais métiers : secrétaire, comptable, sage-femme, médecin, etc..

B. ASPECTS JURIDIQUES

La femme, considérée comme mineure, reste toute sa vie soumise à une tutelle masculine. Trois incapacités principales frappent la femme : la puissance paternelle (*patria potestas*) du père de famille (*pater familias*), la tutelle (*tutela*) qui en est le substitut pour les pupilles et pour les femmes après le décès de leur père, et la *manus* (littéralement la main, mais on emploie traditionnellement le terme latin pour désigner cette autorité maritale) du mari dans le cadre du mariage sous sa forme ancienne.

À Rome, seul l'homme accède à la pleine autorité en qualité de *pater familias* sur ses enfants légitimes et sur leurs descendants par les mâles en ligne directe. La puissance paternelle peut être abrogée par l'émancipation accordée par le chef de famille.

La tutelle est souvent assurée par un oncle, un neveu, sauf choix explicite dans le testament du père défunt. Cette tutelle se voit modifiée par Auguste, qui exonère de la tutelle les femmes de naissance libre ayant trois enfants et les affranchies en ayant quatre. Ce droit

devient vite une faveur accordée par l'empereur à des femmes qui n'en remplissent pas les conditions. À partir du II^e siècle av. J.-C., la *patria potestas* est progressivement limitée ; la tutelle légitime affaiblie par les lois d'Auguste, est complètement supprimée au II^e siècle après J.-C. par l'empereur Claude.

Dans les temps les plus anciens, le mariage *cum manu* fait passer la femme de l'autorité (*manus*) paternelle à l'autorité maritale. Il s'agit toujours de l'autorité absolue (*patria potestas*) du chef de famille (*pater familias*) qui a droit de vie et de mort sur tous ceux qui habitent sous son toit. Il peut punir de mort son épouse pour adultère ou simple goût de boisson. La femme perd ainsi ses droits à la succession de son père mais en acquiert pour celle de son mari. Plus précisément, la femme se trouve placée sous la puissance de son beau-père comme si elle était sa fille : c'est lui qui gère la fortune qu'elle apporte ou qu'elle peut acquérir. En effet, si une femme est sous la puissance (*in potestate*) de son père, de son mari ou, le cas échéant, du père de son mari, tout ce qu'elle reçoit va accroître les biens du *pater familias* dont elle dépend. Celui-ci peut toutefois en faire une réserve financière (*peculium*), confiée à la gestion de la femme.

Son mari se trouve, du reste, tant que vit son père, dans la même position, soumis à la *patria potestas*. Une telle situation fait de la femme romaine, juridiquement parlant, la sœur de son mari, puis, lorsqu'il exerce à son tour la puissance paternelle, sa fille. Au plan juridique, la mère n'est donc jamais que la sœur de ses propres enfants, sur lesquels elle ne peut exercer aucun droit.

À partir de 445 av. J.-C., les plébéiens ayant obtenu grâce à la *lex Canuleia* le droit de mariage avec les familles patriciennes, chose impossible auparavant, celles-ci font triompher progressivement le mariage *sine manu* : l'épouse reste alors, même après le mariage, sous l'autorité du père qui désigne pour lui succéder un tuteur dit «légitime». On conçoit

facilement les risques inévitables de dissension entre les deux familles dès lors que des questions d'intérêt se trouvent en jeu, et l'on comprend pourquoi le mariage *sine manu* s'accompagne sous l'Empire d'une plus grande indépendance de la femme et d'une autonomie dans la gestion de ses biens, en particulier, lorsque son père est décédé.

D'autre part, le droit romain établit une égalité assez remarquable entre les héritiers en l'absence de testament puisqu'il ne connaît ni le droit d'aînesse ni le privilège de masculinité, les seules différences concernant les degrés de parenté qui donnent droit à héritage.

La validité du mariage ne réside ni dans l'accord financier, ni même dans l'union charnelle mais bien dans la volonté réciproque des conjoints. Cette union doit cependant recevoir le consentement en aval de ceux sous la puissance desquels se trouvent les futurs époux. L'accord est oral au départ, puis régi par un contrat au IV^e siècle avec dommages si le contrat est rompu, devant le juge.

Cela prévaut donc pour les milieux sociaux inférieurs, mais pas pour les riches familles où le mariage est un mariage d'alliance, et en ce sens, il est politique : l'union n'est pas de deux êtres mais de deux familles, avec leurs richesses (ou leurs besoins), leurs relations, et même leur stock d'enfants à marier.

Le père de la future mariée doit constituer la dot de sa fille, très variable selon les catégories sociales. Le but de cette dot est d'aider le mari à supporter les charges du ménage et d'assurer à la femme qui quitte sa famille sa part de biens familiaux dont elle ne pourrait hériter (dans le cas d'un mariage *cum manu*) ou sans attendre la succession (dans le cadre d'un mariage *sine manu*). Généralement, il existe entre les familles des pactes dotaux (*pacta dotalia*) qui permettent de préciser les modalités de réglementation de la dot selon les positions sociales et financières des contractants.

Au cas où la femme devenait veuve, la sauvegarde de la dot lui conserve ses chances de contracter un nouveau mariage.

Le prix des noces est fixé et variable selon les lois qui se sont succédées comme la loi *Licinia* ou *Fannia*. Ces lois fixent les dépenses autorisées pour le banquet à environ deux cents as, alors que les autres jours les dépenses autorisées sont de trente ans seulement.

La différence fondamentale entre les deux formes de mariage réside dans la possibilité de divorce : exclu dans le cas de la *manus* - seule la répudiation de l'épouse est possible -, il est admis dans le mariage *sine manus* à l'initiative de l'un ou l'autre des conjoints, peut-être avec autorisation du *pater familias*. Et la liberté en cette matière devient totale au début de l'Empire.

Le mari peut répudier son épouse, notamment pour stérilité, tentative d'avortement ou falsification des clés, à condition de restituer la dot à la famille de celle-ci.

Le maître de maison peut également affranchir une de ses esclaves afin de l'épouser, ce qui est impossible pour une femme libre à l'égard d'un esclave ; cependant, les droits de l'affranchie sont faibles : elle ne peut, par exemple, pas recourir au divorce et continue à devoir à son mari *l'obsequium*, le respect. Et d'autre part, en cas de séparation voulue par le patron, elle ne peut se remarier sans son autorisation.

De même, si elle n'épouse pas son patron, et si son mari décède sans lui avoir désigné de tuteur, c'est alors son patron, voire ses fils qui reprennent la tutelle.

L'homme romain sous la République, se marie pour avoir des enfants, vertu beaucoup moins pratiquée dans la Rome impériale où ni l'homme, ni la femme n'ont plus le goût des familles nombreuses ; la femme est un ventre porteur d'enfants, et si un mari se voyait comblé

et avait assez d'enfants, il pouvait céder aux prières d'un autre qui en manquait et se séparer de sa femme, étant maître de la lui céder pour toujours ou pour un temps.

D'ailleurs, le mot latin utilisé pour désigner l'union conjugale, est très révélateur : *matrimonium* appartient à la même famille de mots que *mater* : la place de la femme apparaît donc comme l'élément fondamental d'une union entre un homme et une femme appelée par ce lien à devenir mère.

Différentes lois se sont succédées en cette faveur : d'abord celle de César, après la guerre civile, afin de favoriser la repopulation (*propaganda suboles*) ; puis celle d'Auguste, en 18 av. J.-C., sur le mariage des ordres équestre et sénatorial, la *lex Julia de ordinibus maritandis*, et surtout celle de 9 après J.-C., *lex Papia Poppaea*, tentent de pousser à des mariages féconds. Le fameux «droits des enfants» (*ius trium liberorum*) constitue un avantage non négligeable comme celui pour les femmes d'accéder à une capacité judiciaire égale à celle de l'homme ou de les dispenser notamment de la tutelle symbolique qui est le dernier vestige de leur ancienne sujétion. Les pénalités du célibat ou du veuvage sont fortes, surtout pour les riches. Prenons pour exemple le discours du censeur Metellus Macedonicus, en 131 av. J.-C., qui exhorte les Romains au mariage :

« *si nous pouvions vivre sans épouse, Quirites, nous nous passerions de tout cet ennui. Mais puisque la nature a imposé aux générations de ne pouvoir ni vivre avec elles sans trop de désagrément, ni vivre du tout sans elles, il faut regarder le salut et l'avenir plutôt qu'un plaisir sans durée* ». (AULU-GELLE, 1a)

Ce discours semble, à première vue, plutôt dissuasif, mais remis dans son contexte, nous pensons qu'il s'agit là d'une touche d'humour de la part de son auteur !

Si Auguste a fixé au nombre de trois les enfants, ce qui est loin de promouvoir de vraies familles nombreuses, c'est sans doute la preuve que les Romaines de haute naissance en ont moins, ou du moins en gardent moins en vie, ce qui ne suffit pas à faire durer les

familles. Ce serait là une explication du renouvellement rapide du Sénat romain. Le souci de ne pas avoir d'enfants, le recours à l'avortement sont évoqués dans quelques sources et sans doute reflètent des préoccupations réelles, dont celle de ne pas trop émietter sa fortune qui entraînerait le risque d'une déchéance sociale résultant de l'obligation de posséder un certain *cens* pour être inscrit dans l'ordre sénatorial ou équestre. Mais la très forte mortalité infantile est également à mettre en cause quand on sait que Commode fut le seul fils de Marc Aurèle, alors que sa femme Faustine avait mis au monde douze enfants. L'autre conséquence de la loi *Julia* est la perte du droit d'aînesse : certains sénateurs avec femme et enfants sont placés devant d'autres plus âgés célibataires sans enfant.

De même, le ventre de la femme répudiée ou divorcée reste sous la surveillance de son ex-mari, tant qu'une grossesse antérieure à la séparation est vraisemblable.

La femme enceinte condamnée à mort voit pour les mêmes raisons son exécution retardée jusqu'à la naissance de son enfant.

Ce qui nous amène à parler d'une clause importante qui devait, en théorie, être respectée : l'âge minimum des époux, en particulier de la jeune fille, à savoir douze ans accomplis, soit la puberté officielle. Mais il arrive que l'on marie une fille impubère : la loi prévoit alors que la femme mariée avant l'âge de douze ans devienne épouse légitime quand elle a atteint, auprès de son mari, cet âge.

Dans les catégories sociales inférieures, et bien que l'on marie aussi des filles impubères, les textes semblent montrer que la moyenne se situe entre treize et seize ans ; et parfois même, on attendait la vingtaine. Dans l'aristocratie, on respectait le plus souvent la norme de douze ans.

C. VIE QUOTIDIENNE

La *matrona* (mère de famille) doit se comporter en épouse soumise, rester à la maison pour filer et tisser la laine, activités qui symbolisent les devoirs mais aussi la dignité de sa fonction. C'est le *Corpus Inscriptionum Latinarum*. Elle est en effet entourée d'honneurs, en tant que gardienne du foyer, et dotée d'un certain pouvoir à l'intérieur de la maison :

- Sur les servantes qu'elle dirige (le trousseau de clés qu'elle détient est l'emblème de son pouvoir)

- Sur les jeunes enfants qu'elle a la charge d'éduquer et d'instruire, et qui conservent pour elle un immense respect.

C'est avec l'éducation et l'instruction des enfants que le rôle moral et moralisateur de la mère de bonne société devient crucial. Symbole des valeurs traditionnelles, elle a sur eux toute autorité. Si pour nous, le devoir d'une mère est plutôt fait de vigilance et de tendresse, pour la mère romaine, *disciplina* (discipline) et *severitas* (sévérité) sont de rigueur.

À partir de la République, les femmes ont moins d'enfants et s'occupent de moins en moins de leur éducation, elles sont moins cantonnées à l'intérieur de la maison. Tacite, à son grand dam nous dit qu'«*autrefois, dans chaque famille, le fils né d'une mère chaste était élevé non pas dans la chambre étroite d'une nourrice achetée, mais dans le sein et les bras d'une mère, qui faisait avant tout sa gloire de rester chez elle et d'être esclave de ses enfants. C'est ainsi, nous apprend l'histoire, que Cornélia a dirigé l'éducation des Gracques, Aurélie, celle de César et Atia, celle d'Auguste*». (TACITE, 2a) ; ou encore Juvénal, qui reste attaché aux vieilles valeurs familiales et souhaite, comme beaucoup de ses contemporains, qu'on les adapte au monde nouveau : on continue de dire, mais sans y croire, que l'interminable travail de la femme sauvegarde sa chasteté, la met à l'abri de la coquetterie et de l'inconduite, évite les dépenses somptuaires ! (JUVENAL, b)

En effet, les grandes familles quittent la campagne pour s'installer en ville. La femme alors, véritable maîtresse de maison (*domina*), n'a plus grand chose à faire dans une maison urbaine, où l'arrivée massive d'esclaves étrangers la débarrasse des petites obligations qui lui restaient. La femme a du temps libre ; elle a le loisir de s'intéresser à elle, de transformer son instruction en véritable culture, de se montrer aux banquets, auxquels elle participe désormais, au cirque, au théâtre, de se faire belle pour elle-même et séduisante pour les autres. Elle s'enrichit également, et accède à des métiers tels la haute spéculation bancaire et le grand commerce.

Dans les catégories sociales supérieures, les épouses de l'époque impériale accompagnent, avec enfants et *familia* d'esclaves, leurs époux dans la province où ils servent, comme officiers, généraux, gouverneurs, administrateurs et fonctionnaires, et ce même dans les régions en guerre, dans les contrées inhospitalières et peu sûres, malgré les risques pour les enfants nés ou à naître.

La précaution exercée vis-à-vis de la faiblesse féminine engendre aussi des attitudes protectrices ou peut générer des privilèges, bien limités il est vrai et apparentés à des tabous, comme par exemple, l'impossibilité de porter la main sur une matrone, pas même par un magistrat ; le contact d'une main d'homme aurait souillé la *pudicitia* (pudeur) matronale. Il n'empêche qu'elle pouvait se voir infliger une amende pour avoir tenu des propos trop arrogants en public !

Elle échappe, en principe, au droit de vie et de mort qui fait partie de la puissance paternelle, sauf si elle est prise en flagrant délit d'adultère ou de boisson. En matière judiciaire, il arrive que la femme soit livrée à sa famille plutôt qu'à une instance publique, ce qui ne rendait pas pour autant sa peine plus légère !

Au deuxième siècle av. J.-C., les femmes manifestent dans la rue pour réclamer l'abrogation d'une loi d'austérité qui limite, leur dépense en toilette. Admises dans les banquets, plus instruites et cultivées qu'autrefois, elles participent de plus en plus à la vie mondaine, culturelle et politique de leur temps, même si elles n'ont pas le droit de vote ni celui de participer aux assemblées. En effet, une femme, bien que *ciuis Romana* (citoyenne romaine), ne peut exercer aucun des droits essentiels du citoyen romain : servir dans l'armée, voter dans les assemblées, se faire élire magistrat, et ce du fait de son infériorité. Elle ne peut ni soutenir, ni témoigner à un procès, lieu typiquement viril, non pas parce qu'elle manque de jugement mais parce qu'il est admis par l'usage qu'elle n'exerce pas de fonctions officielles.

Au premier siècle après J.-C., Juvénal, comme sans doute beaucoup de ses contemporains, voit avec inquiétude les femmes envahir les terrains jusque là réservés aux hommes : la littérature, les sports et même les sports de combat. Elles participent, surtout dans les milieux riches, au relâchement général des mœurs : rivalisent parfois de vulgarité avec les hommes dans les banquets, multiplient adultères et divorces. (JUVENAL, b)

Quant aux esclaves, nous n'avons que peu d'informations à leur sujet, si ce n'est à travers les textes de Caton qui décrit minutieusement les devoirs de l'intendante (*uilicae officia*) dans un domaine rural : elle ne doit ni être prodigue (*luxuriosa*) ni voir trop souvent ses voisines ni recevoir elle-même de visites ni aller manger hors de la ferme. Mais elle veille à la propreté des bâtiments, à la préparation des repas, à la surveillance du poulailler et à la constitution de réserves alimentaires.

En ce qui concerne le *uilicus*, que le maître lui donne pour époux, il doit se contenter d'elle, sans chercher ailleurs, et veiller à lui inspirer de la crainte afin qu'elle remplisse ses devoirs correctement. Tout deux doivent se consacrer entièrement à l'exploitation pour éviter toute perte qui se traduirait, pour le propriétaire, par un manque à gagner. (CATON, b)

Ceci étant, il existait quand même une divinité logée au Palatin, la *Viriplaca*, chargée d'apaiser les querelles conjugales qui ne devaient pas être si rares, et de raccommoder les époux !

D. QUELQUES EFFETS PARTICULIERS DE L'INCAPACITÉ DE LA FEMME

1. L'interdiction d'adopter

Étant donné qu'elle ne peut exercer la *patria potestas*, pas même sur ses propres enfants en tant que mère célibataire, la femme ne peut ni adopter ni exercer de tutelle : et cette dernière règle vaut même pour une personne à l'égard de ses affranchis. Seules des faveurs impériales explicitement confirmées lui permettent, dans certains cas, comme par exemple, vis-à-vis de ses propres enfants, de déroger à ces prescriptions strictes. Par ailleurs, comme l'adoption se pratique surtout pour assurer la pérennité du nom et du culte familial, elle concerne avant tout les hommes. Les femmes n'adoptent pas et sont rarement adoptées.

2. La grossesse

Le fœtus, jusqu'à l'accouchement, est une partie des viscères de la mère tant qu'il n'a pas reçu le souffle vital ou *anima*, c'est-à-dire jusqu'au moment de sa naissance, lorsqu'il respire pour la première fois ; par la suite, l'enfant est sous la coupe du père. Les enfants de bonne famille qui naissent dans la Rome impériale ne sont pas les enfants de l'amour ; ce sont des enfants programmés. Leur conception est soigneusement préparée ; la grossesse de leur mère est sous haute surveillance. Et puisque la famille du futur père peut se renseigner sur la noblesse et sur la fortune de la jeune fille choisie, elle peut également demander un examen gynécologique prénuptial. ce que laisse entendre Soranos lorsqu'il affirme :

«Comme c'est en vue d'avoir des enfants et de s'assurer une postérité, et non pas simplement pour le plaisir physique, que la plupart des femmes sont mariées, il est tout à fait déplacé de se renseigner sur la noblesse de l'ascendance et la situation de fortune d'une fille, sans chercher à savoir si elle est apte ou non à concevoir, si elle est ou non physiquement capable d'accoucher». (SORANOS, 1h)

3. Les dangers de l'adultère

L'obligation de fidélité conjugale n'existe à Rome, au début, qu'à charge de la femme. Elle peut, à ce titre, être tuée ou se voir confisquer sa dot. La répression de l'adultère de l'épouse a d'abord été laissée à la discrétion de son père ou de son mari. D'ailleurs Caton écrit dans son discours *Sur la dot* :

« Si tu avais surpris ta femme en flagrant délit d'adultère, tu la tuerais sans jugement impunément, mais elle, si tu commettais l'adultère, elle n'oserait pas te toucher du doigt et elle n'en n'aurait pas le droit ». (AULU-GELLE, 4a)

Mais la législation augustéenne destinée à empêcher l'adultère (*lex julia de adulteriis coercendis* de 18 ou 17 av. J.-C.), reprise ensuite par Domitien, impose au mari de répudier sa femme, et d'engager des poursuites pénales ; s'il pardonne, il est poursuivi lui-même comme adultère, exilé et pénalisé dans ses biens ; le châtiment de l'épouse est la relégation dans une île - comme le montrent les cas des deux Julie, fille et petite-fille d'Auguste - ainsi que de lourdes pénalisations patrimoniales. Ainsi l'adultère, délit d'ordre privé jusqu'alors, devient délit public.

Le vin est d'ailleurs proscrit à ce titre, entre autres, car il provoque des désordres amoureux. Romulus se refuse à châtier un de ses sujets qui a bâtonné à mort sa femme pour la punir d'avoir bu au tonneau. C'est pourquoi *«il a été établi qu'elles donnassent un baiser à*

leurs parents par le sang pour être découvertes, et que l'odeur les d'énonçât si elles avaient bu». (PLINE, d)

4. Le problème du divorce et du remariage

Les motifs de divorce sont variés et peuvent être un adultère, la stérilité, l'abus de vin ou de se rendre au jeu sans prévenir. Les raisons évoquées par les épouses sont moins connues, à moins de retenir le cas de Proculéia qui, selon Martial, quitta son mari pour ne pas devoir supporter les frais qu'engendre la fonction de prêteur. (MARTIAL, g)

Un homme peut même divorcer sans motif à condition de donner la moitié de sa fortune à sa femme et l'autre à Cérès.

Mais, parmi les causes sérieuses, il ne faut pas oublier les causes politiques, dès l'époque républicaine. À ce niveau, les matrones sont ambitieuses et n'hésitent pas à faire divorcer leurs enfants par calcul, ce qui leur confère un pouvoir politique capital. Mais cette influence politique réelle se limite au cercle étroit de la famille impériale.

Toutefois, ce genre de pratique tend, selon Sénèque, à banaliser cet acte dans la population toute entière : *« y a-t-il aujourd'hui aucune femme qui rougisse d'être répudiée, depuis que quelques-unes, d'un rang illustre et aristocratique, comptent non plus les consulats, mais leurs maris pour calculer leur âge et ne quittent leur foyer que pour se marier, ne prennent mari que pour divorcer ? On reculait devant le scandale tant qu'il était rare ; comme il n'est pas un numéro de journal où il n'y ait un divorce, à force d'entendre parler de la chose, on a appris à la pratiquer. A-t-on aujourd'hui la moindre honte de l'adultère, depuis que, par le progrès du mal, aucune femme n'a plus de mari que pour agacer son amant ? C'est un signe de laideur que d'être chaste »* . (SENEQUE, b)

Sur le plan du droit, divorcer est chose aisée dans le cas du mariage le plus répandu, sans *manus*. La simple volonté réciproque qui a permis d'unir suffit, unilatérale cette fois, à séparer (avec toujours la question éventuelle de l'autorité du père de famille) : le mari enlève

simplement les clefs à celle qu'il répudie. Il semble, en se référant à l'hypothétique législation romuléenne, que lorsque le divorce est justifié par une faute de l'épouse, la dot reste acquise au mari, mais que, dans le cas inverse, la moitié en revienne à la femme.

À l'époque impériale, il est probable qu'il y ait des formes à respecter, des témoins nécessaires, sinon, la simple formule « *tuas res tibi habeto* » (prends tes affaires avec toi) prononcée, le mariage est dissous. Mais il ne faut pas croire que ces divorces soient monnaie courante, tout au plus servent-ils aux grandes familles pour des raisons politiques ; on ne se vante guère d'un divorce, qui peut, au contraire, pénaliser dans certains domaines : lors du choix d'une vestale en 19 ap. J.-C., une fillette se voit refuser cet honneur du fait du divorce de son père, Agrippa. (TACITE, 1b)

La rupture du mariage par divorce ou décès pose le problème éventuel des enfants à naître. Des dispositions précises pèsent alors sur la femme afin d'éviter toute contestation de paternité : ainsi, par exemple, une divorcée doit dénoncer sa grossesse dans les trente jours pour que le mari puisse reconnaître l'enfant ; de même un délai de viduité (appliqué aussi en cas de divorce, mais plus court) est imposé avant le remariage : dix mois. Mais à l'inverse, les lois augustéennes imposent le remariage dans un délai de deux ans pour les veuves et de dix-huit mois pour les divorcées, faute de quoi elles ne peuvent plus recueillir de succession.

Mais pour Martial, mariages et remariages ne servent qu'à cacher des adultères :

« depuis que la loi Julia a été, Faustinus, remise en vigueur (par Domitien) par le monde et que la chasteté a été invitée officiellement à entrer dans nos demeures, il s'est écoulé plus ou moins trente jours. Cependant Télésilla en est déjà à son dixième mari. Se marier tant de fois ce n'est pas se marier : c'est être adultère de façon légale. Une plus franche prostituée me choque moins ». (MARTIAL, e)

IV. LA FEMME ET SES DÉESSES

Les Romains ont hérité de leurs premières croyances religieuses des peuplades italiques qu'ils ont soumises les unes après les autres, peuplades qui n'ont jamais eu, avec leurs divinités, ces rapports intimes qui rapprochaient les Grecs de leurs dieux, enclins aux mêmes passions et aux mêmes faiblesses que les hommes.

Les peuplades italiques - les Latins, les Marses, les Ombriens, les Sabins, les Samnites, les Volsques - adoraient des divinités qui avaient un caractère pratique et positif et qui étaient totalement dépourvues de toute spiritualité : elles se réduisaient à un niveau singulièrement humble de conception et de compréhension.

Il faut penser que ces peuplades n'avaient pas derrière elles une tradition littéraire et philosophique : elles étaient composées de bergers nomades et de cultivateurs occasionnels.

Les Romains ont donc adopté ces divinités en conservant leur caractère pratique et positif, caractère qui devait être par la suite le trait distinctif de toute la civilisation romaine.

Les dieux sont pour les Romains des forces qui agissent pour des buts bien définis, et ce qui les différencie les uns des autres, c'est justement leur rôle et leurs activités spécifiques et les rites du culte.

Le *do ut des*, «je donne pour que tu donnes» est la base et la caractéristique fondamentale de la pratique religieuse romaine, on invoque un dieu seulement pour en solliciter des faveurs ; d'où la création d'un dieu pour chaque nécessité ou besoin humain.

La religion romaine est donc fondée sur l'exécution correcte des rites prescrits. Mais la pratique n'exclue nullement l'exégèse et la spéculation libres, et les individus jouissent d'une entière liberté pour penser les dieux, la religion et le monde, une fois l'obligation rituelle accomplie. Les devoirs religieux sont imposés à l'individu par la naissance, l'adoption, l'affranchissement ou la naturalisation, car ils sont liés au statut social des gens et

non à une décision personnelle d'ordre spirituel. C'est en effet une religion sociale, civique, strictement liée à une communauté, et la vie religieuse des Romains se déroule sur plusieurs plans.

En public, sur le forum, devant les temples, se pratique la religion publique du peuple romain ; dans chaque quartier, dans tout groupement ou collège, un culte semi-public institue le cadre de la vie et de l'action communautaire ; mais dans le contexte domestique, chaque famille organise sa religion comme bon lui semble.

En outre le caractère polythéiste permet d'introduire et d'intégrer des cultes étrangers dans la mesure où ils ne portent pas atteinte au fonctionnement de l'Etat. Malgré cette multiplicité toutefois, une culture, ou tradition, religieuse est partagée par tous, les unit, et la place qu'y occupe la femme ressemble assez à celle qui lui est faite en droit, avec une incapacité - théorique sur certains points et souffrant de nombreuses exceptions - qui ne lui permet pas de jouer le premier rôle.

Cette comparaison avec le statut juridique féminin est justifiée, car le fonctionnement de la religion tant privée que publique, lié à celui de l'Etat, repose sur les mêmes fondements d'incapacité foncière liée au sexe.

La société romaine possède un panel de dieux et déesses qui régit chaque acte de la vie quotidienne ; la femme, à travers les cycles de la vie, possède les siennes : c'est ainsi que l'apparition des premières règles est vécue comme un petit drame pour la fillette. Elle est alors confiée à la garde de *Ména* qui préside au flux menstruel, et de *Junon lucine* qui préside aux flux sanguin avec *Ména* sa belle-fille, appelée aussi *Junon fluviona* ou *Fluonia*.

Le jour du mariage ne doit pas avoir lieu en même temps que la fête d'un dieu. La veille de son mariage, la jeune fille consacre sa robe à *Fortuna Virginalis* puis, chez elle, elle offre ses jouets aux divinités familiales.

Le jour de leur anniversaire, les femmes offrent à leur divinité protectrice personnelle, leur *Juno natalis*, triple offrande de gâteaux et de vin pur, ainsi qu'une fête privée avec distribution de cadeaux !

Minerve-Pallas apprend aux jeunes filles à carder la laine et à dévider les quenouilles, à faire courir la navette à travers les fils de la chaîne et à manier le peigne. À Rome, elle est honorée en Mars par des jeux.

Dans la théurgie médicale, divisée en deux parties, les dieux tutélaires veillent sur la vie physiologique et les dieux salutaires sur la santé et les maladies. Nous pouvons citer comme proche de la femme, *Janus*, dieu de la conception ; *Bona Dea*, *Cérès*, *Cybèle*, *Fecunditas*, *Matuta*, *Junon* pour la fécondité ; *Fauna* et *Faunus* contre la stérilité ; *Juturne*, *Junon*, *Nona* et *Decima* pour le bon déroulement de la grossesse, etc..

Parmi ces divinités, Junon est la plus importante car elle accompagne la femme de la naissance jusqu'à la mort, et également de la conception jusqu'à l'accouchement.

Comme la déesse Minerve, troisième divinité de la triade capitoline avec Jupiter et Junon, beaucoup d'autres ont un statut important, ce qui ne les empêche pas, lors des cérémonies, d'être représentées par des hommes, les flamines, et non des femmes, qui n'ont pas accès aux sacrifices ou à certaines autres cérémonies. En effet, les prêtrises publiques de Rome sont principalement masculines.

L'exception est symbolisée par les Vestales, grandes prêtresses du sanctuaire de *Vesta*, qui ont pour mission de veiller sur le feu du foyer public et de l'entretenir ; ce feu est la grande déesse, et sa pérennité assure la pérennité de l'Etat. Elles sont issues le plus souvent de grandes familles et jouissent de droits civils et d'honneurs considérables.

On retient des quelques cérémonies célébrées par des femmes, des liturgies publiques qui les concernent directement puisqu'il est question de fécondité et de sexualité. Mais nous disposons de si peu de sources que nous ne pouvons guère savoir exactement ni ce que font

les matrones en ces cérémonies, ni comment elles procèdent, ni pourquoi elles agissent. Il en va particulièrement ainsi de la double fête des *Carmentalia* du mois de janvier, en l'honneur de *Carmenta*, déesse protectrice des accouchements, ou des Lupercales, rituel de purification et de fécondité, pendant lequel les femmes stériles sont fouettées avec des lanières découpées dans la peau des boucs qu'on vient de sacrifier.

Mais s'il est un culte public féminin qui a marqué l'histoire romaine, c'est bien celui de la Bonne Déesse (*Bona Dea*) : deux interdits féminins y sont transgressés, puisqu'elles font un sacrifice animal et boivent du vin lors du banquet où elles se partagent en tant que sacrifiantes la viande de l'animal sacrifié (sauf l'abdomen consacré à la déesse) et le vin des libations, qui leur est interdit car il est considéré comme nuisible à la conception et abortif. On y enseigne également des remèdes mystérieux concernant la santé des femmes.

Enfin, évoquons de nouveaux cultes, apparus en même temps que l'accroissement de l'Empire romain et l'arrivée des esclaves ; comme par exemple le culte d'Isis, déesse égyptienne, qui prône l'égalité des sexes et la libération par l'amour. Ces cultes sont plus gais, plus débridés, et contribuent à promouvoir l'égalité entre l'homme et la femme.



Fig. 13. - Déeses – Mères ayant dans leurs mains deux pommes grenades, symbole de la fécondité; celle du milieu a aussi une corne d'abondance appuyée sur le bras gauche (Musée de la Civilisation Gallo-Romaine, Lyon).



Fig. 14. - Déeses – Mères assises à l'intérieur d'une coquille : la première et la dernière ont dans leurs bras une corne d'abondance; celle du milieu, un enfant langé (Musée de la Civilisation Gallo-Romaine, Lyon).



Fig. 15. - Déeses – Mères d'Alésia avec une corne d'abondance dans leurs bras et un enfant à leurs pieds (Musée Archéologique de Dijon).

Figure 3 : La médecine Romaine, G. Penso, p. 41

V. VOCABULAIRE UTILISÉ POUR QUALIFIER LA FEMME

La richesse du vocabulaire employé pour qualifier la femme annonce la place complexe qu'elle occupe dans la société romaine : toute une gamme de mots la désigne et la fait apparaître sous des angles différents.

On peut établir une sorte de lexique par ordre alphabétique latin : *amita*, tante du côté paternel ; *anus*, vieille femme, aïeule (vocabulaire familial) ; *avia*, grand-mère (des deux côtés) ; *conjux*, celle qui partage le joug conjugal, très fréquent dans les textes épigraphiques, ce mot est souvent, mais non exclusivement, employé pour des affranchies qui n'ont pas obtenu les justes noces ; *domina*, maîtresse de maison (dérivé de *domus*, la demeure familiale), mais aussi maîtresse en amour ; *femina*, femelle de n'importe quel animal : chez les humains, ce nom marque un certain respect pour une femme distinguée (ex : *honesta femina*, femme honnête) ; *filia*, fille, féminin de *filius*, enfant qu'on élève : une forme grammaticale spéciale, le datif-ablatif pluriel *filiabus*, le distingue du masculin *filiis* ; *filiastra*, fille d'un autre lit, ou fille d'une union illégitime ; *mater*, femme mariée pour devenir mère, le nom composé *materfamilias* ou le dérivé *matrona* désignant son statut social même si elle n'est pas encore mère par le sang ; diminutif affectueux *matercula*, petite mère ; *matertera*, tante du côté maternel (autre mère) ; *mulier*, femme, souvent associé à un adjectif péjoratif ou bien péjoratif en soi (pire encore, son dérivé *muliercula*) : le mot fait couple aussi avec *maritus* (le mari) et, pour le sexe biologique, avec *vir*, l'homme ; *nouerca*, marâtre, seconde femme prise par un veuf (dérivé de *nouus*, nouveau) ; *priuigna*, fille d'un premier lit, belle-fille (née à part des autres) ; *puella*, féminin de *puer*, fille sortie de l'enfance et pas encore entrée dans l'adolescence, elle-même avant la *iuventus*, fille de peu ; *sobrina*, cousine du côté de la sœur, cousine en général ; *socrus*, belle-mère, mère du mari puis aussi mère de la femme ; même racine que *soror*, parente par le sang, particulièrement sœur ; *virgo*, jeune fille

qui n'a pas connu l'homme ; *vitrix*, belle-mère (pour éviter le mot péjoratif et désagréable de *nouerca*), sur *uitricus*, mari de la mère qui a des enfants d'un autre lit ; *uxor*, épouse légitime que l'on prend pour avoir des enfants, pour que le beau-père puisse prendre le nom d'aïeul : elle est en quelque sorte « importée » dans sa nouvelle famille, selon l'une des étymologies proposées pour ce mot, elle augmente la famille (autre étymologie avancée) en devenant mère et en nourrissant l'enfant (*mater*), sans création d'une cellule familiale nouvelle.

VI. LE SEXE FAIBLE ET LE PHILOSOPHE

Contrairement à ce que d'aucuns ont pu écrire, Sénèque ne croit pas à l'égalité des sexes, les hommes étant faits pour commander, les femmes pour obéir et pouvant au mieux accéder, dans leur propre sphère, à une forme inférieure de vertu, ou à des expressions de celle-ci, grâce surtout à ce que pourra leur apporter, s'il le veut bien, l'homme de leur vie, c'est à dire leur mari. Dans le contexte stoïcien, les défauts féminins (*muliebria uitia*) sont le goût du luxe et du plaisir (*luxuria*), la mollesse (*mollitia*), l'absence de pudeur (*impudicitia*), la faiblesse (*infirmetas*), l'incapacité à se dominer (*impotentia*), la propension à la colère (*ira*), ou à la folie (*furor*) qui fait d'elle une véritable bête sauvage. (SENEQUE, a)

De même, Monius Rufus, philosophe stoïcien de rang équestre (env. 30-102 de notre ère), croit en l'efficacité de la philosophie en vue du développement de la vertu pour les deux sexes, mais, s'il considère que la vertu de la femme équivaut à celle de l'homme, celle-ci s'exerce hors de la maison, celle-là à l'intérieur. Les formes qu'elles prennent ne sont donc pas les mêmes : la femme vertueuse sait rester à sa place, s'occupe des soins domestiques, est fidèle à son mari, élève ses enfants, supporte courageusement soucis et malheurs :

« si l'homme et la femme doivent tous deux devenir bons dans la vertu qui convient à l'être humain, et être l'un et l'autre capables également de sagesse et de tempérance, prendre

leur part de courage et de justice, l'un tout autant que l'autre, est-ce qu'il ne faudra pas leur donner la même éducation et enseigner à chacun de la même façon le talent qui leur permettra de devenir un être humain de qualité ? (...) Mais je dis que, puisque, à l'intérieur de la race humaine, la nature de l'homme est plus forte et la nature de la femme plus faible, il faut assigner à chaque nature les tâches qui lui conviennent le mieux, les plus dures devant être confiées aux plus forts, les plus légères aux plus faibles. (...) Mais toutes les tâches humaines leur appartiennent également à tous et sont communes à l'homme et à la femme : aucune n'est nécessairement assignée à l'un ou à l'autre. C'est plutôt que telle ou telle tâche convient mieux à telle ou telle nature ».

D'ailleurs, si inégalité il existe, celle-ci est compensée en quelque sorte par le mariage. Dans le mariage, le mari et la femme doivent être totalement liés dans leur vie et dans les soins qu'ils s'accordent l'un à l'autre, quand ils sont en bonne santé, quand ils sont malades et dans toutes les circonstances de la vie. Selon Sénèque, *« tout obligation qui est réciproque impose des devoirs exactement égaux aux deux intéressés : le rôle du mari a son importance, mais celui de la femme n'en a pas moins »*. (SENEQUE, c)

Chacun des conjoints se marie avec ce désir, de même qu'il désire avoir des enfants.

VII. LA FEMME ROMAINE FACE À L'AMOUR

La grande nouveauté à l'époque romaine, c'est qu'une femme peut prendre l'initiative en amour. Cette initiative n'est pas très bien vue, mais n'est plus l'anomalie, voire la monstruosité qu'elle pouvait être dans la Grèce classique. On admet, à contrecœur sans doute, que la femme amoureuse est dans la même situation que l'homme amoureux ; et que si l'amour peut être une maladie pour l'un, c'en peut être une aussi pour la femme. Ce thème apparaît d'ailleurs chez bon nombre de poètes, comme par exemple Apulée dans ses *Métamorphoses* : ce dernier nous explique l'ignorance des médecins face à ce mal :

« Hélas ! Médecins, quelle ignorance est la vôtre ! Que signifie ce pouls rapide, cette coloration inégale, cet essoufflement épuisant, ces fréquentes secousses qui ébranlent les flancs alternativement ? Dieux bons, comme il est facile de le comprendre, même sans connaître l'art médical et pour peu qu'on ait des lumières sur les passions de l'amour, quand on voit une personne qui brûle sans que son corps soit échauffé ! » (APULEE, b)

Les femmes, sous l'Empire sont de plus en plus volages, et l'on retrouve, pour illustrer ces faits, une stèle à Rome dite de *Turia*, qui célèbre les quarante ans de mariage d'un couple : c'est devenu un exploit de ne pas divorcer en quarante ans d'union !

Elles utilisent des filtres d'amour, comme de l'excroissance de front de poulain. Elles aiment les hommes forts et l'exotisme : Claude est obligé de condamner à l'esclavage les femmes libres qui couchent avec des esclaves et Tibère, de prendre un édit pour interdire aux femmes des milieux équestres de se prostituer. Les lois sur l'adultère se multiplient, comme la loi *Julia* reprise par Domitien .

Selon les philosophes, l'un des motifs du développement de l'homosexualité masculine est l'émancipation de la femme : Rome connaît une multiplication des pédérastes, dont des empereurs comme Néron qui était bisexuel.

VIII. LE COSTUME FÉMININ

Le costume féminin, au contraire de celui masculin, subit des variations considérables.

En ces temps lointains, les hommes portaient tous la barbe et les cheveux longs. Les femmes adoptaient des coiffures d'une grande simplicité, sur lesquelles nous ne sommes pas renseignés de façon précise. Il semble que les jeunes filles, par exemple, se contentent de ramener leurs cheveux en arrière, de façon à former un chignon noué, retenu par des épingles

et des rubans. La coiffure rituelle des jeunes mariées garde sans doute le souvenir de ces anciennes coutumes.

Au temps de la République, seules les petites filles et les courtisanes portent la toge. Il existe tout un rituel de passage, où le changement est, pour les garçons et les filles, marqué par un changement de vêtement. Par exemple, la *virgo* (petite fille) est vêtue d'une toge bordée d'une bande rouge ; devenue nubile, elle revêt la toge ondulée, puis la toge « des seins formés », *toga sororiculata*. Les tuniques à chaînes verticales sont les tuniques des jeunes gens pubères. Une fois mariée, la matrone se dissimule presque entièrement. Elle porte en effet une ample tunique en laine, la *toga* (comme les hommes) qui cache les pieds et à manches. Pour sortir, elle met un châle en laine de très grande dimension, appelé *palla*, qu'elle passe sur la tête et qui joue le rôle de manteau drapé. Cette *palla* remplit en fait de multiples fonctions : elle dissimule une partie du visage, cache la chevelure, car il est considéré comme inconvenant qu'elle se présente aux regards tête nue et entrave quelque peu les gestes ; ainsi, elle dissimule sa beauté. Les cheveux sont noués en tresses tenues par une bandelette ; ils sont dénoués uniquement les jours de deuil et lors de certaines cérémonies religieuses.

En ces débuts de la Ville, la rigueur et l'austérité du vêtement révèlent clairement l'esprit du peuple traditionaliste, soucieux de conserver les formes extérieures, considérant comme un relâchement intolérable les innovations de la fantaisie individuelle, et discipliné jusqu'à la minutie.

Mais les premiers progrès du luxe exercent une influence certaine sur le costume féminin. La sévérité traditionnelle de la *palla* et de la tunique est bien vite compensée par le choix des étoffes, la variété des couleurs et aussi l'emploi des bijoux. La tunique elle-même se transforme et prend plus d'ampleur que la tunique masculine. Elle prend le nom de *stola* ou

robe de dessus, dans les textes de la fin de la République et sous le Haut-Empire. Les couleurs utilisées sont chatoyantes et souvent rehaussées de broderies brillantes. Les tissus utilisés sont précieux, lainages très fins, soieries, mousselines arachnéennes comme le voile de Tarente.

Malgré les lois somptuaires, qui, depuis la loi *Oppia* de 215 av. J.-C., ont à plusieurs reprises tenté de limiter les dépenses, plus la femme est riche, plus elle se pare : diadème, collier souvent enrichi de pendentifs, pectoral, bracelets, bagues et ornements divers aux pieds et aux chevilles. Or, argent, orichalque, pierres précieuses, perles de verre, perles véritables pour lesquelles parfois il y a une préposée spéciale. Selon Ovide, la femme n'a plus qu'à se faire regarder, au spectacle, aux thermes, en ville, et à se regarder d'abord. (OVIDE, 1c)

La nuit, la dame, comme son mari avec qui elle dort le plus souvent, dort dans ses vêtements de dessous ; pagne (*subligar*), bande soutien-gorge ou brassière, tunique. Le bandage de poitrine (le *strophium*), appliqué directement sur la peau, joue le rôle du soutien-gorge moderne. Enroulé en partant de sous les seins, il les relève et les met en valeur (cf. par exemple la Vénus de Florence) ; s'il part d'au-dessus des seins, il les comprime au contraire (cf. une terre cuite de Tanagra conservée au musée national d'Athènes). Ces deux façons de faire dépendent sans doute de la mode, des obligations quotidiennes de la femme et de sa corpulence.



Figure 4 : Deux femmes présentant la poitrine bandée. –Codex chirurgical (bibliothèque Laurenziana, Florence)

IX. LA BEAUTÉ ROMAINE

Si l'apparence décente du citoyen est une obligation sociale et morale pour les deux sexes, l'homme et la femme n'y répondent pas de la même façon. L'homme doit se laver, être propre, peigner ses cheveux, tailler sa barbe ou se raser selon les époques et ne pas sentir mauvais ; il porte des habits distinctifs de son rang et de son âge. La femme ne s'en contente pas : elle veut être belle et séduire, et encore plus à partir de l'Empire.

Le matin, la dame avale un petit déjeuner léger et fait une toilette succincte en attendant l'heure du bain, l'après-midi, aux thermes, ou chez elle dans sa baignoire particulière (*lavatio*) ; elle dispose aussi de cuvettes (*matella*) et de miroirs (*speculum*). Elle se lave les dents pour les rendre blanches et solides, et améliorer son haleine ; en fait elle les frotte plutôt avec des produits souvent agressifs, et il est recommandé de ne pas le faire en public. Elle en arbore de fausses s'il n'y a pas moyen de faire autrement.

Le mal de dents est craint par les deux sexes et les recettes pour le combattre sont multiples : certaines comportent de la jusquiame blanche et de la jusquiame noire ; les alcaloïdes qu'elles contiennent, hyosciamine et hyoscine, ont effectivement des propriétés antalgiques.

Quant aux préoccupations esthétiques des femmes romaines, elles semblent peu différentes de celles de nos contemporaines ; ainsi, Galien, qui consacre de longs chapitres aux cheveux et autres poils du corps, écrit que beaucoup de femmes vieillissantes se teignent les cheveux, « *comme si c'était honteux de les avoir gris, (...) et cela semble bon à leurs maris aussi, qui disent qu'il est désagréable d'avoir pour épouse une vieille femme à la tête grise. Quant aux femmes qui s'arrangent pour leur propre plaisir, à aucune de celles-là qui me demandaient quelque chose de ce genre, je n'ai rien fourni ; quant à celles qui, plus respectables, cherchent à éviter d'être remarquées, et à se mettre à l'abri des reproches de*

leur mari, et ont souhaité noircir leur cheveux d'une façon ou de l'autre, mais sans le danger que font courir les teintures à base de caustiques, à celles-ci, j'ai conseillé ce qu'on appelle "kedrie" ou huile de cèdre (...) de plus, ce produit corrige la chute des cheveux, et fait pousser ceux qui ne tombent pas ». Ces produits « retardent la venue des cheveux gris, sans faire de mal à leurs utilisateurs ». (PLINE, q)

Galien remarque que le goût de se teindre les cheveux pour le plaisir s'est beaucoup répandu, par simple souci d'élégance, depuis l'époque d'Héraclide.

Quant à Ovide, il conseille, pour se teindre les cheveux, l'utilisation d'herbes de Germanie, ou encore le port d'une perruque ou d'un postiche pour celles qui les perdent ! (OVIDE, 1b)

Se coiffer est toute une affaire. Indispensable est alors l'aide de *l'ornatrix*, la coiffeuse formée dans la *familia* ou auprès d'un maître, esclave de la maîtresse à la maison, ou venue de sa boutique sur rendez-vous. Les coiffures suivent des modes qui changent très rapidement. Elles sont souvent compliquées, demandent de longs efforts et créent entre la belle et son bourreau de curieuses relations sadomasochistes, qui font la joie des poètes satiriques : mécontente de l'échafaudage de ses boucles, Lalagè, d'un coup de miroir, assomme sa petite coiffeuse. (MARTIAL, c) D'ailleurs, Juvénal s'écrie à ce sujet :

« que d'étages superposés, quelle architecture dans cet édifice dont la femme charge et surélève sa tête! » (JUVENAL, d)

De même, Ovide avertit les femmes que « *la forte odeur de bouc ne devait pas siéger sous leurs aisselles et que leurs jambes ne devaient pas être hérissées de poils raides* ». (OVIDE, 1d)

C'est pourquoi, Plinie l'ancien leur présente des recettes afin de pouvoir enlever ces poils disgracieux ou jugés superflus. Certains, dit-il, « *font cuire jusqu'à dissolution une*

vipère désossée dans trois hémines d'huile et s'en enduisent en guise de dépilatoire après avoir d'abord arraché les poils qu'ils veulent empêcher de repousser. Le fiel de hérisson est lui aussi dépilatoire, mais seulement s'il est mélangé de cervelle de chauve-souris et de lait de chèvre ; la cendre de l'animal, sans autre addition, a la même propriété. En frictionnant avec le lait d'une chienne qui vient d'avoir sa première portée les régions dont on a arraché les poils ou qui n'en ont pas encore, il n'en poussera pas d'autres. On obtient, dit-on, le même résultat, avec le sang d'une tique prise sur un chien, avec le sang ou le fiel de l'hirondelle ou avec des oeufs de fourmi ». (PLINE, q).

L'ornatrix peut aussi se charger, seule ou avec l'aide d'une masseuse (*unctrix*), tant à domicile qu'en boutique, d'épiler, masser, oindre, parfumer et maquiller la dame.

Nous découvrons ainsi un autre rôle des médecins romains (celui de fabriquer teintures et autres recettes dépilatoires afin de plaire à ces dames!), même s'ils sont souvent réticents quand on leur demande d'intervenir, car ce n'est pas vraiment le rôle des médecins!

Mais beaucoup de ces produits sont effectivement très dangereux ; c'est pourquoi, ils préfèrent intervenir afin d'éviter que leurs patientes ne se mettent inutilement en danger.

La femme a également besoin de produits pour embellir son visage, de ces *medicamina figurae*, selon la formule qu'adopte Ovide dans son *Art d'aimer* : elle entretient d'abord la peau de son visage avec de la graisse d'oie ou de poule, puis elle se pose un masque composé de mie de pain, de pommade, d'œuf, puis le lave à l'eau claire. Elle se fait ensuite un visage blanc et rose-blanc comme le lait, le cygne, la neige mais certainement pas pâle, ce qui signifie maladie et dénonce en particulier le mal d'amour ; rose comme la fleur mais ni rouge ni rubicond, ce qui fait paysan. (OVIDE, 1a)

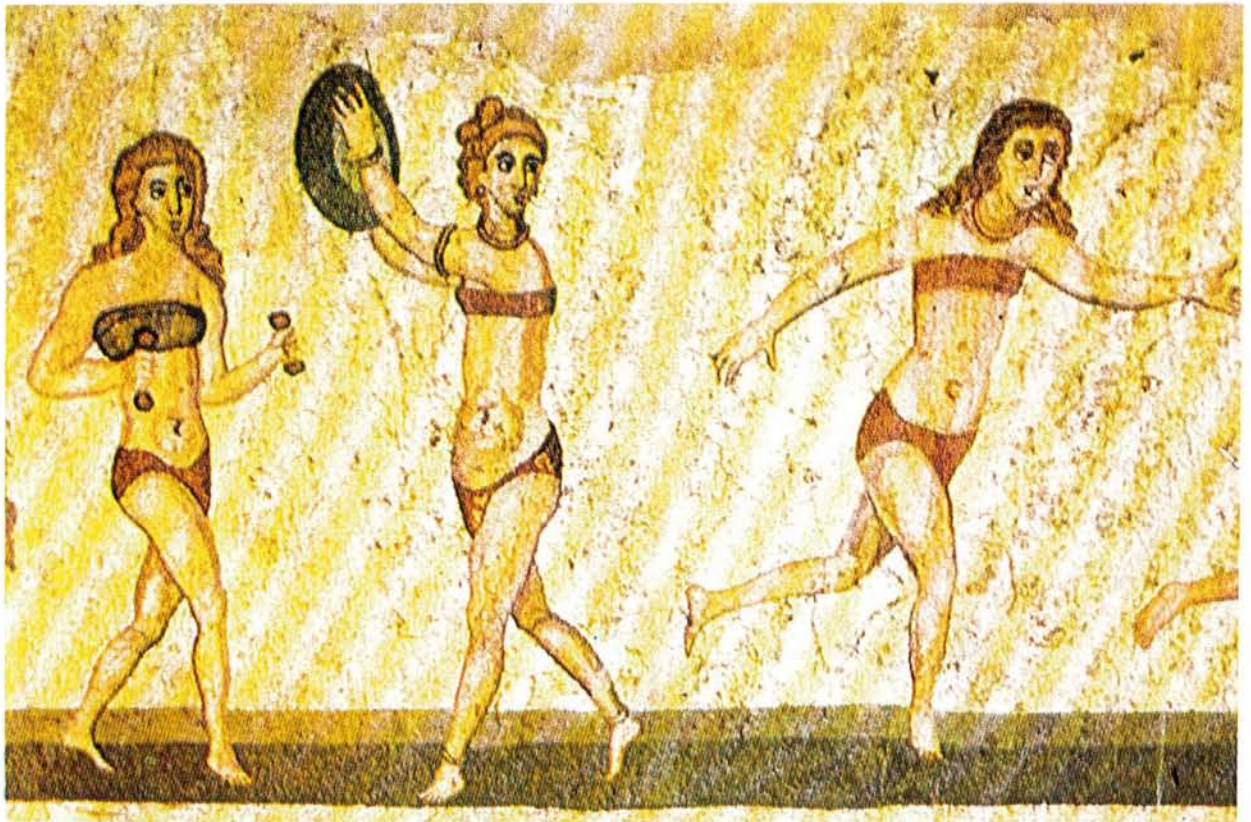
Si la nature ne lui a pas donné ces charmes, à *l'ornatrix* de les créer grâce aux contenus des boîtes et des flacons plus ou moins luxueux, qu'elle achète ou que lui offrent ses

galants. Le blanc de céruse est le produit de base, mais on emploie aussi la craie, la poudre de corne, la poudre de bois de cerf, les osselets de bœufs blancs etc.. La graisse de cygne nettoie le mieux la face et efface les rides.

Mais elle a certainement du mal à garder un teint de lys et de roses, lorsqu'elle attrape des coups de soleil sur ses lieux de villégiature que sont Naples ou encore les régions d'Ombrie ou d'Etrurie, soleil qu'elle fuit comme la peste pour éviter de ressembler aux esclaves travaillant en plein air !

Connaît-elle l'efficacité des fards spéciaux, comme ceux proposés par certains médecins pour effacer les taches causées par le soleil ? Surtout qu'on assiste sous l'Empire à un élargissement de la population concernée ; l'exode saisonnier n'est plus réservé à l'aristocratie et les riches regrettent le passé mondain distingué de ces zones.

Le jour de son mariage, elle est préparée pour la cérémonie par les femmes de la maisonnée. Ses cheveux sont coiffés d'une manière spéciale à la manière des vestales : séparés en six tresses à l'aide d'un fer de lance recourbé, ils sont ensuite ramenés en forme de cône sur le haut de la tête, tenus par des filets de laine. La tête est recouverte d'un voile couleur de flamme (*flammeum*) laissant le visage découvert, et couronnée d'une guirlande de fleurs. La jeune fille revêt la *tunica recta*, une robe tissée selon une technique archaïque, cintrée par une ceinture de laine dont le nœud compliqué s'appelle le nœud d'Hercule que le marié devra défaire et qui représente une protection de type magique. Elle porte des pantoufles couleur de safran (*lutei socci*). La préparation de la mariée peut être un moment de partage affectueux entre la future épouse et les femmes de sa famille : conseils, tendresse et bons vœux.



**Figure 5 : Femmes en bikini qui s'exercent aux haltères, lancent un disque et courent.
(Villa Romaine de Piazza Armerina).**

DEUXIÈME PARTIE :

HISTOIRE ET EXERCICE DE LA MÉDECINE À

ROME

I. INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'histoire de la médecine antique se scinde en trois grandes étapes :

- La médecine clinique et humorale, des écoles de Cnide et de Cos, dominée par la figure d'Hippocrate (V-IVe siècles)
- La médecine anatomique de l'école d'Alexandrie (IIIe av. J.-C.), dont les deux grands noms sont Hérophile et Érasistrate
- La médecine encyclopédique de l'époque impériale, dont le centre est Rome, parfois en langue latine.

La médecine romaine scientifique naît de la rencontre de deux traditions : la médecine locale, étrusque et italique, exercée par le *pater familias*, non professionnelle et empirique ; la médecine grecque introduite en Italie grâce à la circulation des livres et surtout grâce à l'arrivée des médecins étrangers, à partir de la fin du IIIe siècle en petit nombre, en nombre accru après la prise de Corinthe en 146 av. J.-C.. Cette dernière l'emporte très largement sur la médecine d'Italie, mais l'esprit romain donne à la médecine nouvelle son sens pratique et son souci d'efficacité immédiate. Ces deux qualités sont en effet sensibles dans les livres médicaux de l'Encyclopédie de Celse (époque augustéenne) et dans les *Compositiones* de Scribonius Largus (deuxième moitié du Ier siècle).

Mais la médecine de l'époque impériale se veut plutôt grecque et s'exprime en grec. L'accumulation de livres dans les grands centres culturels que sont Alexandrie, Cos et plusieurs villes d'Asie mineure et, par conséquent, la possibilité d'accès pour les étudiants à un savoir considérable et complexe contraignent progressivement les médecins qui ne sont plus des créateurs à simplifier et à figer ces connaissances : on se proclame pur hippocratisant, érasistratéen, ou hérophilien.

II. LA PENSÉE MÉDICALE

La pensée de la médecine romaine a évolué au cours de trois périodes successives : la médecine divinatoire, celle des médecins des Écoles et des sectes médicales, la médecine galénique.

A. LA MÉDECINE DIVINATOIRE

Plinie résume bien l'état d'esprit de cette première période au I^{er} siècle après J.-C. : il écrit en effet : «*diis primum inventores suos assignavit et caelo dicavit*» : «*au commencement, on jugea que la médecine avait été inventée par les dieux, et pour cela elle fut dédiée au ciel*». (PLINE, k) Pendant plus de 600 ans, ce qui fit défaut au peuple romain, ce furent les médecins et non l'Art de la médecine.

La pratique médicale des Étrusques reposait sur la divination. La divination est la faculté de connaître la pensée des Dieux soit par des signes symboliques perceptibles aux sens, soit par inspiration ou émotion physique. (CICERON, a)

Il y a deux sortes de divinations : l'une qui ne peut s'acquérir que par l'Art, et l'autre qui n'est qu'un effet de la nature. La divination par l'Art est celle qui se déduit de l'inspection des entrailles des victimes et de l'interprétation des prodiges ; la divination naturelle est celle qui interprète les songes. (CICERON, b)

Elles sont pratiquées par des collèges de prêtres, les augures et les haruspices. (CICERON, c)

A partir de 295 av. J.-C., le culte d'Asclépios (Esculape en latin) est introduit à Rome. Selon la légende, il se serait rendu en bateau à Rome depuis le temple d'Epidaure sous la forme d'un serpent. Les Romains vénèrent des dieux chargés de les protéger des maladies,

dont Hygie qui est la maîtresse suprême de la santé humaine et fille d'Esculape. On la représente avec un serpent et une coupe de médicaments.

Plus tard, lorsque la médecine grecque est introduite à Rome, on continue également à invoquer les dieux pour leur demander la guérison des malades ou pour obtenir des suggestions sur la thérapie à suivre ; malgré l'introduction de la médecine rationnelle à Rome, le peuple continue à croire à la médecine irrationnelle théurgique et à suivre la médecine sacerdotale, magique et patriarcale.



Figure 6 : La Médecine Romaine, G. PENSO, p87

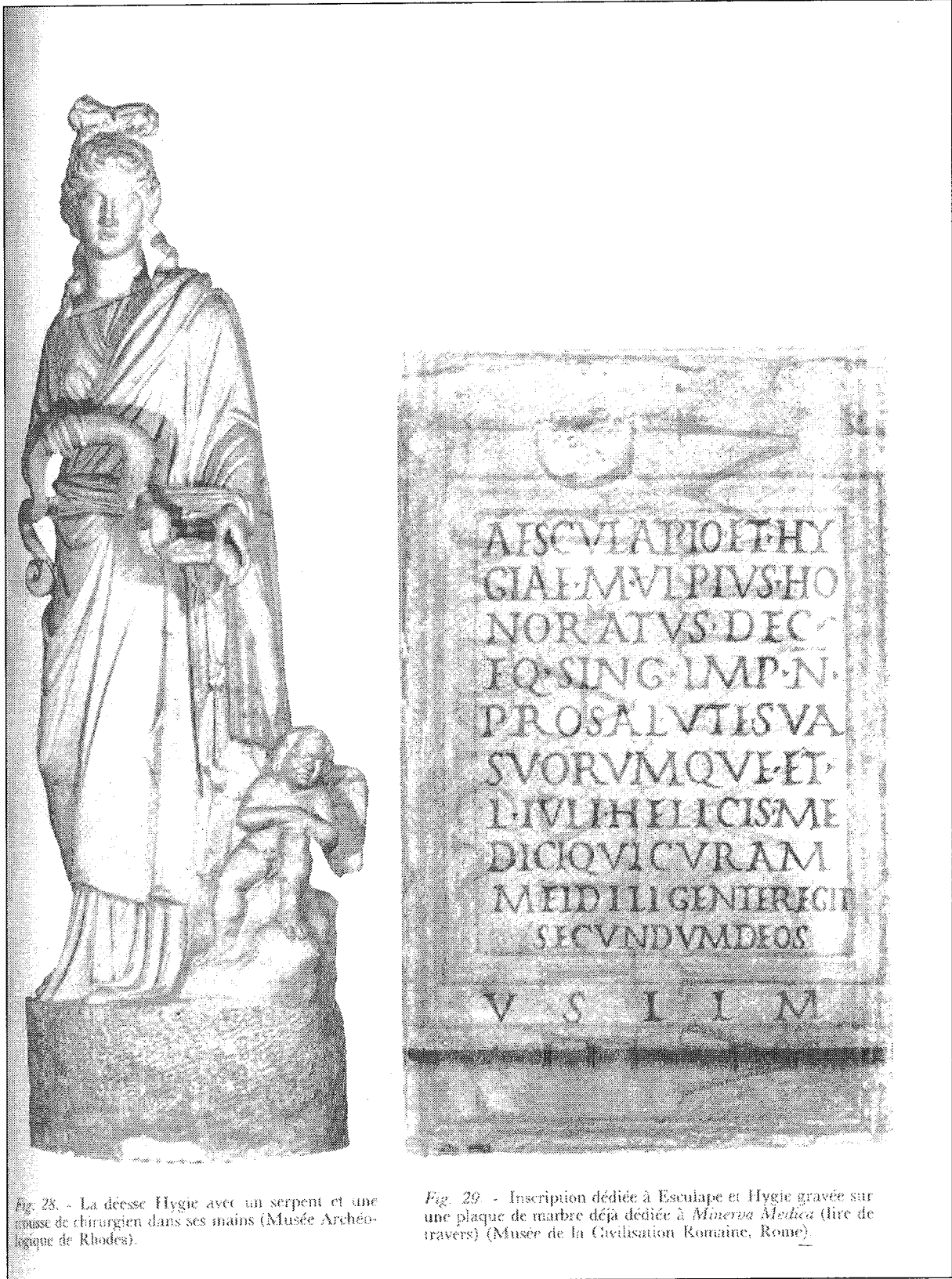


Figure 7 : La Médecine Romaine, G. PENSO, p. 61

B. LA MEDECINE DES ECOLES ET DES SECTES

Au cours de leurs conquêtes, les Romains côtoient les Grecs, plus cultivés et plus raffinés qu'eux. Ils apprécient rapidement leurs qualités et font progressivement appel à Rome aux philosophes, aux artistes, aux rhéteurs, aux grammairiens, mais aussi aux médecins. Archagatus de Sparte est le premier médecin grec à venir s'installer à Rome à la demande des autorités en 219 av. J.-C. dans une boutique offerte par l'Etat au carrefour Acilius.

Après la conquête de la Grèce en 146 av. J.-C., un grand nombre de médecins des Écoles de Céos et d'Alexandrie arrive à Rome.

Dans les siècles qui suivirent, il n'y a aucun grand médecin romain, et les grandes figures de la médecine romaine sont toutes d'origine grecque. Ces derniers s'affrontent à Rome dans des sectes médicales rivales avec principalement les empiriques, les dogmatiques, les méthodistes, les pneumatistes, les éclectistes et les organicistes.

Nous devons à Galien le terme de secte médicale : il s'agit des différentes Écoles médicales de l'époque.

1. La médecine hippocratique

C'est la première médecine rationnelle pratiquée à Rome. Hippocrate (v. 460-v. 377 av. J.-C.) exerçait dans un pays à un moment où la médecine intervenait dans presque toutes les circonstances importantes de la vie publique et privée, où elle servait de terme de référence pour toute sorte de préceptes moraux et de doctrines politiques. Il s'agit d'une époque où la philosophie et la médecine ne faisaient quasiment qu'un.

La doctrine hippocratique pense que l'organisme est constitué de quatre éléments : l'air, l'eau, la terre, le feu, qui s'unissent pour composer chaque partie de l'organisme. Chacun de ces quatre éléments possède une qualité qui lui est propre, le froid, le chaud, le sec et l'humide, chacune des parties de l'organisme en tire ses qualités essentielles. Le *pneuma*, air enflammé qui unit toutes les parties de l'organisme et réside dans le cœur, constitue l'élan vital.

Les quatre humeurs cardinales que sont le sang, le flegme, la bile jaune et la bile noire ou atrabile, sont à l'origine de la pathologie générale hippocratique.

La pathologie, qui a inspiré toute l'École romaine, consiste en une classification systématique des maladies, fondée sur leurs symptômes principaux, une individualité des cas (il n'y a pas de maladies, il y a des malades), et sur un examen approfondi du malade.

2. l'École des atomistes

A l'image d'Asclépiade de Bithynie (124-70 av. J.-C.), les atomistes rejettent formellement la doctrine d'Hippocrate avec sa théorie des quatre éléments et considèrent que l'organisme humain est constitué d'un ensemble « d'atomes » en perpétuel mouvement qui s'échangent à travers des « pores ». Selon Asclépiade, la fièvre, l'inflammation ou les douleurs sont la conséquence d'une mauvaise disposition de ces atomes, et la guérison est obtenue lorsque ces derniers reviennent en bonne proportion.

Sa philosophie s'appuie sur celle bien antérieure de Démocrite (v. 460-v.370 av. J.-C.) ou d'Héraclide du Pont.

Asclépiade appartenait à la vague de médecins pro-romains de cœur, ou romanisés parce qu'il le fallait bien. Il quitta la Grèce pour Rome à la suite de la chute de Corinthe en 146 av. J.-C., et de l'organisation du pays en province romaine.

Selon Celse, il transforma en grande partie l'art de soigner. La première innovation consiste en une limitation sévère de l'usage des remèdes. La seconde développe des thérapeutiques mécaniques, la friction, la marche, la course, les exercices de gymnastique passive et active, ainsi que le jeûne et un usage très codifié du vin et de l'eau froide.

3. L'École alexandrine

Représentée par Hérophile et Érasistrate (III^e av. J.-C.), il s'agit d'une École fondée sur l'étude de l'anatomie par la dissection des cadavres ou par vivisection (les condamnés à mort essentiellement).

Ils divisent la médecine en trois secteurs, la diététique, la pharmaceutique, la chirurgie.

4. La secte empirique

Cette secte n'invoque que l'expérience pour trouver les moyens thérapeutiques, mais une expérience faite par des essais incontrôlés, par le choix fortuit d'un médicament ou par un choix improvisé quand il s'agit d'un moyen suggéré soit en songe soit d'une tout autre manière. Les empiristes ont également une troisième espèce d'expérience : « l'initiative ». Elle a lieu quand on expérimente à diverses reprises, dans des affections identiques, des moyens quelconques qui ont nui ou soulagé soit naturellement, soit par hasard, soit qu'on essaie d'y avoir recours de propos délibéré.

Il s'agit d'un souvenir plus que d'une expérience. Ils donnent à ce souvenir le nom de « théorème » et pensent que la réunion d'un grand nombre de ces théorèmes constitue la médecine, et que celui qui a assimilé tous ces « théorèmes » est médecin.

5. Les dogmatistes

Cette secte procède par raisonnement à partir de données observées et connues (*ratio*), et fonde ses connaissances sur l'étude de la nature du corps humain et des causes sous l'action desquelles l'homme, s'exposant tous les jours, devient mieux portant ou malade.

De plus elle prescrit aux médecins de connaître d'avance la nature des airs, des eaux et des lieux, du genre de vie, des aliments, des boissons et des habitudes des patients, et cela pour trouver la cause de toutes les maladies, la vertu des médicaments et pour devenir capables de calculer, à l'aide de comparaisons et de raisonnement quels effets produirait, contre une certaine espèce d'agent morbide, un moyen de traitement doué d'une propriété déterminée : ce n'est que de l'observation de toutes ces circonstances que découlent les indications thérapeutiques.

6. Les méthodistes

Le concept des méthodistes aurait été fondé vers 50 av. J.-C. par Thémison de Laodicée (123-43 av. J.-C.), élève direct d'Asclépiade.

En fait, la paternité de cette secte serait triple : Asclépiade, Thémison et Théssalos (sous Néron vers 55 de notre ère).

La secte des atomistes serait le point de départ de celle des méthodistes, mais sur une si longue durée, on peut penser qu'il y a bien une discontinuité dans ce courant de pensée, des discordances, une transformation, des retours en arrière sont absolument normaux.

Ce concept dérive de la philosophie épicurienne. Il estime que le monde est formé d'une infinité d'atomes infiniment petits qui s'unissent au hasard, sans l'intervention de la raison.

Les méthodistes rejettent le caractère sacré des événements et ont un système explicatif des maladies. Ils rejettent la théorie des quatre humeurs et estiment que dans l'organisme humain, tous les solides sont dotés d'une propriété de contractilité ou tonus. L'excès de ce tonus ou *strictum* est responsable de l'apoplexie tandis que l'atonie ou *laxum* entraîne le choléra, les hémorroïdes. Selon cette doctrine, les affections broncho-pulmonaires telles que les pneumonies et les pleurésies sont la conséquence du *mixum* qui est la succession du *strictum* et du *laxum*.

Le plan type de la présentation de chaque maladie comporte :

- a) son nom ;
- b) son *intelligentia*, ou définition descriptive ;
- c) le locus souffrant ;
- d) le traitement.

L'ordre peut varier d'une maladie à l'autre ; pour les grandes maladies, les quatre points figurent toujours, tandis que pour les maladies considérées comme moins importantes, un point peut manquer.

Les principaux représentants de cette secte sont :

- Soranos d'Éphèse (Ier siècle), qui a établi les fondements de la gynécologie et de l'obstétrique : son traité *Des maladies des femmes* devient la bible de la gynécologie et de l'obstétrique jusqu'à la Renaissance, et tend à faire figure de merveille isolée, œuvre du plus grand gynécologue de l'Antiquité
- Thessalos de Tralles (Ier siècle), qui s'est installé à Rome sous le règne de Néron
- Caelius Aurelianus qui a écrit le traité *Des maladies*
- Rufus d'Éphèse comme Soranos, et son contemporain.

7. Les pneumatistes

La doctrine des pneumatistes est fondée par Athénée (10 av. J.-C. - 54 après J.-C.).

Elle repose sur les principes de la pensée fondamentale de la philosophie stoïcienne. Les stoïciens étendent la doctrine du *pneuma* à tous les objets animés ou inanimés : chaque corps a en lui un souffle, le *pneuma* dont la tension agit sur toutes les parties, assurant les densités différentes de la matière. Selon les pneumatistes, le *pneuma* est l'air extérieur attiré par le larynx, l'œsophage et les pores jusqu'au cœur, et qui dans le cœur, devient le souffle psychique qui règle, tend et soutient toutes les parties du corps, assure leur croissance et leur harmonie, préside aux mouvements de la pensée, des sentiments des sensations et des désirs.

Pour les pneumatistes, à chaque organe des sens correspond un *pneuma* spécial : celui de l'œil est fin, celui de l'oreille est sec tandis que celui du sang est vaporeux et humide.

Lorsque le *pneuma* s'accumule dans un organe, il se produit des désordres sérieux :

- dans l'intestin, il entraîne la constipation ;
- dans l'utérus, il est responsable de l'hystérie ;
- dans l'organisme tout entier, il entraîne l'épilepsie.

Si le *pneuma* tourne comme un lion en cage, le vertige se manifeste.

La santé parfaite dépend du *pneuma* et de son tonus reconnaissable au pouls. La force du pouls est l'indice d'une force vitale activement agissante.

La maladie est un état anormal du *pneuma*, et cet état lui-même est amené par une dyscrasie des éléments, conception entièrement empruntée à la théorie humorale d'Hippocrate.

8. La secte épisynthétique

Cette doctrine élaborée par Archigène d'Apamée (Ier siècle) dérive du pneumatisme. Elle part du principe que les maladies sont non seulement la conséquence de causes évidentes, mais aussi de toute une série de facteurs cachés. Elle repose sur le concept que toute vérité médicale se fonde sur l'expérience.

9. L'éclectisme

Plusieurs médecins romains exercent leur profession sans appartenir à une secte : ils préfèrent rester libres, indépendants, éclectiques.

Celse (1er siècle ap. J.-C.) appartient à ce courant et fait remarquer qu'empiristes, dogmatiques et méthodistes diffèrent entre eux pour des futilités. Il insiste sur la nécessité pour le médecin de prendre en considération une foule de facteurs circonstanciels qui peuvent avoir un rapport avec la maladie. Ce sont eux aussi des causes évidentes potentielles : l'état du malade avant sa maladie, son genre de vie, sa réaction habituelle en cas de dérangement, les conditions climatiques etc..

L'éclectisme de Celse pourrait se résumer par son aphorisme : « *omnes medicinae partes ita innexae sunt, ut ex toto separari non possin* », « toutes les parties de la médecine sont tellement liées entre elles, qu'il est impossible de les séparer entièrement ». (CELSE, c)

Son traité *De la Médecine* constitue le premier compendium où se reflète toute la tradition médicale grecque, acclimatée à Rome.

C. L'ORGANICISME OU LA MÉDECINE GALÉNIQUE

Elle est marquée par la personnalité de Claude Galien (131 - 201 après. J.-C.) qui est considéré avec Hippocrate comme le plus grand médecin de l'antiquité.

Il a exercé une influence majeure sur la médecine pendant presque 1500 ans. Originaire de Pergame en Asie Mineure, il arrive à Rome en 163 sous Marc-Aurèle comme médecin des gladiateurs, et rencontre un succès immédiat.

Il fonde à Rome une école de médecine où il enseigne l'anatomie et de dissection. Il devient médecin des empereurs, de Marc-Aurèle, Commode, Septime Sévère. Bien qu'il soit théoriquement un disciple d'Hippocrate, Galien ne suit aucune secte : il est, comme Celse, éclectique ; il fonde l'organicisme estimant qu'il n'y a pas de trouble des fonctions sans lésion des organes. Il souligne d'ailleurs avec humour que dogmatiques et empiriques prescrivent dans les mêmes affections, les mêmes remèdes.

Sa science repose sur des bases anatomo-physiologiques ; il pousse les médecins au raisonnement clinique et à l'élaboration méthodique du diagnostic.

III. LA POSITION DES MÉDECINS DANS LA SOCIÉTÉ ROMAINE

Les Romains, pendant plusieurs siècles, n'ont que des rapports épisodiques avec la Grèce et les autres pays en possession d'une civilisation plus avancée ; en outre, ils vivent à la campagne et cultivent la terre de leurs mains. Les ressources ne sont pas suffisantes pour exercer une profession médicale libre, et ceux qui l'exercent dans ces conditions n'ont pas trouvé les moyens d'une existence aisée.

C'est donc par la médecine patriarcale et domestique, pratiquée sans sortir de l'intérieur de la maison, que débute l'exercice de l'Art ; cette médecine familiale est exercée par le chef de famille, le *pater familias*, qui l'a apprise de son père et l'a appliquée empiriquement et selon des règles traditionnelles, où se confondent dans une action commune, magie et médecine. On utilise beaucoup les plantes médicinales comme moyen thérapeutique, ainsi que des substances familières comme la graisse, l'huile, la laine, les œufs, le vin et le pain. Au fur et à mesure que les familles s'agrandissent par l'arrivée d'esclaves, cette tâche se déporte peu à peu sur ces derniers, souvent chargés d'aller cueillir les plantes médicinales pour leur maître.

Peu à peu ces personnes autodidactes se proclament guérisseurs, et cette première classe de médecins autodidactes évolue vers une médecine empirique et traditionnelle.

Les premiers médecins à Rome sont donc des esclaves. Or, cet état d'esclavage n'est nullement de nature à donner de la considération à ceux qui pratiquent l'art de guérir.

Il faut se rappeler d'ailleurs que les Romains n'ont aucun respect de la vie humaine, et pour ainsi dire, aucune compassion affective devant les souffrances et les misères : c'est ce qui explique que l'Etat se soit désintéressé de la profession médicale pendant des siècles et n'ait rien entrepris pour la reconnaître et la réglementer. Il paraît évident qu'un peuple qui fait périr pour son plaisir des cohortes de créatures humaines dans les atroces spectacles du cirque, ne peut avoir un sentiment de philanthropie bien développé et un intérêt particulier pour l'art de sauver une vie humaine.

Tout au plus, dans des entreprises agricoles, artisanales, industrielles a t'on souvent un esclave médecin pour soigner les esclaves malades; mais cette assistance médicale n'a pour autre mobile que l'intérêt. En effet, l'esclave représente une valeur, comme les bœufs et les autres animaux domestiques. Il a été acheté pour travailler, et il est dans l'intérêt évident du

propriétaire de conserver ses gens, de les soigner et de les guérir le plus vite possible. D'ailleurs, quand l'esclave est usé, estropié, incapable de travailler, on le vend, ce qu'écrit Caton : «*servum senem, servum morbosum vendat*». (CATON, a)

Mais qui veut acheter ces épaves humaines ? On les abandonne alors à eux-mêmes, on les transporte dans le temple d'Esculape et on les laisse à la bonne grâce du dieu.

Les médecins étrangers tombés en esclavage sont achetés par un maître du fait de leurs connaissances médicales, dans l'intention d'en tirer partie tant pour lui-même que pour sa famille et ses domestiques ; il soigne aussi les amis et les connaissances qui rémunèrent le maître et non l'esclave.

Des esclaves peuvent également exercer librement leur profession et naturellement ainsi que des affranchis et des étrangers libres. Par conséquent il est permis d'affirmer que la profession médicale, dans les premiers siècles de Rome, n'a pour représentants chez les Romains que des esclaves, des affranchis ou des étrangers.'

C'est à cette situation abjecte et vile aux yeux des Quirites qu'il est naturel et légitime d'attribuer le mépris général de ce peuple pour la profession médicale et pour ceux qui l'exercent; et connaissant cette situation, nous pouvons mieux comprendre les paroles de Pline :

« *malgré sa haute utilité, la médecine est la seule des sciences grecques qui n'ait pas été exercée par les Romains* ». (PLINE , l)

Si le dédain des Romains pour la médecine est de longue durée, et même s'il ne se dissipe pas entièrement, il est cependant démontré qu'il va en diminuant : le médecin scientifique - presque toujours d'origine grecque - est introduit partout, dans les maisons comme dans les palais, dans les ateliers et jusque dans les casernes.

Cet état de choses se modifie peu à peu au fur et à mesure que la société subit elle-même les changements que lui apportent tout à la fois son activité intérieure et les événements extérieurs. Déjà Cicéron veut que l'on dissocie les professions libérales et les professions serviles ; il distingue même les professions savantes, au premier rang desquelles il met la médecine, et lui-même se vante d'être ami du grand médecin Asclépiade.

Malgré ceci, on peut affirmer qu'à la fin de la République le praticien est encore abandonné à lui-même, à sa propre spontanéité, à son entière initiative individuelle, au bénéfice de la communauté ; son activité est uniquement dépensée dans ses rapports de particulier à particulier, de médecin à client, sans que l'Etat s'occupe aucunement de lui en tant que médecin. Il en résulte que cette activité ne peut avoir d'autre but que le lucre. Les médecins ne s'occupent aucunement du perfectionnement de la science ni de la dignité de l'Art, ce qui est, à côté de leur condition d'étrangers, d'affranchis ou d'esclaves, une autre cause de la déconsidération qui pèse sur eux.

Dans ces conditions il est évident que l'exercice de la médecine reste abandonné obscurément à l'individualisme, sans attirer du tout l'attention du monde officiel ou administratif, tant que le gouvernement de la République peut ou croit pouvoir se passer de ses services. Mais il arrive un moment où, avec le développement des conquêtes qui attirent dans la Ville éternelle la puissance et les richesses du monde alors connu, le centre de la civilisation ancienne se déplace et se fixe désormais à Rome. C'est alors que des besoins nouveaux et des nécessités sociales impérieuses inspirent à Jules César le décret qui accorde aux médecins le droit de cité.

Dès ce décret, la population médicale s'accroît considérablement ; devenu citoyen romain, le médecin est recherché, introduit dans les cercles des grandes familles, avec un statut d'ami.

IV. LA MÉDECINE À ROME

«Pendant les cinq premiers siècles, il n'y eut pas de médecins à Rome et le premier qui vint de Grèce fut renvoyé dans son pays. Les conquérants du monde ne seront pas conquis par les docteurs», jure Caton l'Ancien, ce paysan homme d'Etat qui reste associé au conservationisme romain, et dont il convient d'exposer l'opinion avec même d'autant plus de soin pour savoir de quelle médecine le peuple romain a usé durant six cents ans.

La médecine grecque finit pas imprégner la civilisation romaine, mais non sans rencontrer une farouche résistance, incarnée par Caton. Grand défenseur des mœurs austères de la Rome antique, Caton a la plus vive méfiance à l'égard des médecins grecs, qu'il associe aux parfums et aux soieries de la décadence. *«Crois-moi sur parole»,* écrit-il à son fils, *«si ce peuple parvient à nous contaminer avec sa culture, nous sommes perdus. Il a déjà commencé avec ses médecins qui, sous prétexte de nous soigner, sont venus ici détruire les barbares. Je t'interdis d'avoir affaire à eux».* (PLINE, m)

Dans son traité *De l'agriculture*, Caton indique lui-même comment chacun doit se soigner. Il considère la maladie comme une épreuve destinée à former le caractère et peut-être aussi, sans le dire expressément, comme une forme de sélection naturelle.

«Fiez vous d'abord à votre instinct», dit-il à ses compatriotes. Il indique ensuite quelques techniques chirurgicales élémentaires, que tout soldat doit connaître, et quelques herbes. Le remède par excellence, le remède universel, c'est le chou, qui est aussi l'une des plantes les plus répandues. (CATON, a)

Mais les médecins grecs finissent par avoir gain de cause et, grâce à l'un d'entre eux, un hippocratique venu de Pergame, Galien, leur discipline s'assure une hégémonie de près de quinze cents ans en Occident. Galien a cependant eu d'illustres prédécesseurs au premier

siècle ap. J.-C., Celse auteur du *De Medicina* (de la médecine) et Pline l'Ancien, auteur d'*Historia Naturalis* (Histoire naturelle) contenant de nombreuses descriptions de traitements en vogue dans la Rome traditionnelle. Ni Celse, ni Pline cependant n'étaient médecins. D'ailleurs Celse minimise l'avance des Grecs dans le domaine de la médecine et nous dit qu'« *il n'est en vérité aucun pays où elle n'existe pas, puisque même les peuples les plus ignorants connaissent des herbes ou d'autres moyens qu'ils ont sous la main pour remédier aux blessures et aux maladies. Toutefois, la médecine a été notablement plus cultivée chez les Grecs que chez tous les autres peuples, non pas, il est vrai, même chez eux, de toute origine, mais quelques générations avant nous : à preuve, l'autorité célébrée comme la plus ancienne est Esculape, qui, pour avoir cultivé en l'affinant quelque peu cette science jusque là grossière et vulgaire, fut reçu au nombre des dieux* ». (CELSE, a)

On sait que les Romains sont de grands juristes. On doit à l'empereur Valentinien une loi, votée en l'an 368 de notre ère, interdisant aux médecins d'accepter les honoraires promis par les malades en danger de mort. Mais c'est sans doute en tant qu'ingénieurs hygiénistes que les Romains ont servi le mieux la cause de la santé. Nous savons qu'ils attachaient la plus grande importance à la qualité de l'eau qu'ils buvaient et dans laquelle ils se baignaient régulièrement. On peut admirer encore aujourd'hui les exemples des aqueducs à la fois beaux et gigantesques qu'ils ont construits pour amener l'eau des montagnes vers leurs villes. Les conduits étant hélas souvent faits de plomb, nous pensons que les Romains ont été victimes de graves intoxications par l'eau en dépit de tous leurs efforts pour purifier cette dernière. Ils étaient pourtant avertis des dangers du plomb puisqu'ils déconseillaient aux belles Romaines l'usage d'un certain cosmétique fabriqué à partir de ce métal.

Après le décret de Jules César, le nombre de médecins se multiplie à Rome : la plupart d'entre eux proviennent d'écoles grecques ou égyptiennes et ils apportent à Rome la

médecine scientifique de leur temps ; certains viennent d'écoles espagnoles ou germaniques. Naturellement, il y a aussi les médecins d'origine romaine.

Tous les médecins exercent librement leur profession : pendant la République et au commencement de l'Empire, il n'y a pas de médecins fonctionnaires : chaque citoyen consulte le médecin de son choix. Et certains médecins, plus habiles et plus renommés, ont une vaste clientèle et réalisent des gains énormes. Ils exercent en même temps la médecine et la chirurgie. Les médecins les plus renommés sont appelés par les grandes familles et même par les empereurs ; leurs tombeaux sont souvent ornés de leurs portraits et ils sont riches.

Depuis Auguste, tous les empereurs ont auprès d'eux leurs médecins favoris ; mais ces privilégiés, esclaves affranchis ou hommes libres comme Antonius Musa, Xénophon, Andromaque, Galien, ne sont pas des médecins privés : seule leur science et la confiance qu'ils inspirent les maintiennent à la cour. Ils ne font pas partie de l'administration publique, et ils reçoivent pour leurs prestations des honoraires qu'ils établissent eux-mêmes.

Une pareille situation a l'avantage de laisser à ceux d'entre eux qui ne sont ni esclaves ni affranchis, une certaine indépendance et une réelle dignité. Elle permet à certains comme C. Stertinius Xénophon de dicter leurs conditions et de fixer un montant très élevé à leurs honoraires ; elle permet aussi à Galien de décliner l'honneur de suivre Marc Aurèle dans une lointaine expédition. Mais pour les ambitieux et les courtisans, cette situation a l'inconvénient d'être précaire, soumise à un caprice du maître et très effacée. Ces hommes qui tiennent entre leurs mains la santé et la vie de l'empereur, n'ont aucun titre, aucun rang parmi le personnel de la cour : ils sont des médecins privés qui ne font que soigner, entre autres, l'empereur. Naturellement cela leur sert de publicité et leur permet de gagner des sommes fabuleuses.

Pline, non seulement critique les médecins qui exercent à Rome, mais il leur reproche durement leurs gains considérables. Il nous dit, en effet, que la médecine est la plus lucrative de tous les Arts et, scandalisé, il nous cite les honoraires touchés par les médecins les plus en vue à Rome.

Les médecins les plus célèbres de Rome reçoivent des personnalités auxquelles ils donnent des soins jusqu'à deux cent cinquante mille sesterces (soit 10250 euros) et gagnent jusqu'à six cent mille sesterces par an (soit 24 560 euros). Pour exemple Crinos, médecin de son époque, laisse en mourant dix millions de sesterces (soit 410 000 euros) après avoir dépensé à peu près autant pour la construction des murs de Marseille et ceux d'autres villes. Le chirurgien Alcon est condamné par Claude à une amende de dix millions de sesterces : exilé en Gaule, il regagne en peu d'années ce qui lui avait été enlevé. (PLINE , n)

Le médecin romain est protégé et même privilégié par la loi pour réclamer ses honoraires, qui lui sont généralement payés le premier janvier et auxquels la famille est tenue même après le décès du patient. La fixation du salaire litigieux incombe au magistrat qui peut ainsi réduire une rémunération excessive, lorsque le médecin l'a obtenue par extorsion.

Toutefois, il ne faut pas croire que tous les médecins gagnent des sommes aussi extraordinaires que les *medici celeberrimi* (médecins célèbres) cités par Pline. Beaucoup de médecins traitants joignent difficilement les deux bouts : la lutte pour l'existence est si âpre qu'on voit des médecins quitter leur Art et changer de profession. Martial nous dit que « *Dialus avait été chirurgien, il est maintenant croque-mort. Ainsi* », écrit Martial, « *il s'est entraîné à ce métier selon ses capacités* » :

Chirurgus fuerat, nunc est vispillo Dialus

Coepit quo poterat clinicus esse modo

(MARTIAL, a)

et encore « *Dialus, il y a peu était médecin, maintenant, il est croque-mort. L'activité à laquelle se livre le croque-mort, le médecin s'y était livré lui aussi* » :

Nuper erat medicus, nunc est vispillo Dialus.

Quod vespillo facit fecerat et medicus

(MARTIAL, b)

Un oculiste se change en gladiateur : « *te voici gladiateur : tu étais oculiste ; tu as fait comme médecin ce que tu fais comme gladiateur* ».

Oplomachus nunc es, fuera ophtalmicus ante.

Fecisti medicus quod facis oplomachus

(MARTIAL, f)

A côté du praticien, (*medicus clinicus*), comme on le lit dans plusieurs inscriptions, il y a à Rome une cohorte de spécialistes. Le développement de la spécialisation se fait parallèlement, d'une part à l'arrivée à Rome de médecins d'Égypte où la spécialisation médicale avait une longue tradition, d'autre part à l'accroissement du savoir médical et enfin pour augmenter les gains. On se spécialise en n'intervenant que sur un seul organe (par exemple, et d'abord sur le plan chronologique, les yeux), on ne traite que telle ou telle affection, en particulier les fièvres.

Cette tendance ne fait qu'augmenter à l'époque romaine, après Cicéron : quelques savants, comme Celse, la blâment ou du moins expriment le vœu que le médecin donne son attention au plus grand nombre de maladies. Les vrais médecins, ceux qui ont le sens de l'honneur de la profession, ceux qui ont laissé des livres, répugnent à l'éclatement du savoir médical et sont sensibles au risque de dégradation que l'émiettement des connaissances peut faire subir à l'ensemble de l'Art, comme nous l'avons vu précédemment pour Celse. La situation est particulièrement grave au II^e siècle.

D'autres se résignent à admettre, comme Philostrate, que personne ne peut embrasser toute la médecine.

Enfin, des médecins se déclarent disciples de telle ou telle école, et il y a donc des médecins spécialistes dans le traitement des maladies d'après certains principes généraux empiriques, méthodiques ou dogmatiques.

Et pour terminer le chapitre sur les médecins privés, il faut mentionner les médecins ambulants, *medici circulatores*, comme on le lit sur certaines inscriptions. Il s'agit de médecins qui se rendent aux foires et aux fêtes en promettant de guérir les maux de dents, les maladies des yeux, la bile noire etc.

En voyage, les médecins se munissent d'instruments plus légers que ceux dont ils se servent à la maison; ils emportent aussi des médicaments, certainement des purgatifs et des vomitifs. Les petites trousse de chirurgien et les coffrets ou boîtes à médicaments, dont on a conservé plusieurs spécimens ont peut-être servi à ces *medici circulatores*.

La médecine est donc pratiquée à Rome exclusivement par des médecins privés pendant la République et au début de l'Empire. Mais au fur et à mesure que la société romaine évolue et s'organise sur des bases administratives solides, l'assistance médicale devient une nécessité publique.

Le gouvernement romain qui entretient des fonctionnaires, des gladiateurs ou des artistes, des entreprises commerciales et industrielles, ont intérêt à maintenir en bonne santé, et à guérir promptement de leurs maladies, les hommes employés en nombre considérable à ces diverses activités, afin de ne pas être privé de leurs services.

De même, les entrepreneurs de spectacles, de jeux publics, d'exploitation commerciale ou industrielle ont tous le plus grand intérêt à conserver en bonne santé le personnel sur lequel repose leur fortune.

Aussi commence-t-on à créer un service de santé et à attacher des médecins à toutes les administrations publiques et privées : c'est ainsi que l'on engage des médecins fonctionnaires à la hiérarchie bien établie, chargés d'emplois nettement déterminés et honorés d'appointements annuels fixes.

Ainsi nous retrouvons des médecins fonctionnaires *medicus domus Augustae* (médecin de la maison impériale), rattachés à la maison de l'empereur, avec des médecins-chefs qui ont la direction de tous les autres médecins ; le médecin personnel de l'empereur prend le titre d'archiatre, titre purement honorifique, qui est donné pour la première fois à Rome à Andromaque, médecin de Néron. Archiatre signifie premier médecin et aussi médecin du prince ; mais ce titre ne confère à celui qui l'a obtenu aucun privilège officiel, aucun droit, aucune supériorité sur ses confrères, et on voit Marc-Aurèle se détourner de son archiatre Démétrius pour consulter Galien et suivre ses ordonnances.

A partir d'Alexandre Sévère, qui réforme profondément le service sanitaire de la cour et de l'Etat, les médecins fonctionnaires sont chargés d'emplois déterminés : il existe même un médecin des bibliothèques. Mais les Romains de classe supérieure qui éprouvent un véritable dédain pour les travaux manuels considèrent que l'exercice de la médecine est indigne des gens cultivés.

Au début, les médecins grecs qui sont souvent des esclaves limitent leur exercice médical aux autres esclaves et aux gladiateurs. Parmi les médecins, il y a un certain nombre d'incompétents comme le souligne Pline :

« ceux qui pratiquent la médecine sans parler le grec n'ont que peu d'autorité, même auprès de ceux à qui cette langue est inconnue ou peu familière ». (PLINE, I)

Leur statut relativement bas dans l'échelle sociale s'améliore progressivement au fur et à mesure que les soins médicaux sont étendus à l'ensemble de la population. Puis ils bénéficient d'un certain nombre de privilèges avec la consolidation de leur reconnaissance :

- ils sont les seuls étrangers à ne pas faire l'objet d'une mesure d'expulsion par Jules César en 46 av. J.-C. ;
- ils sont exemptés d'impôts par Auguste après la guérison de ses rhumatismes;
- ils sont dispensés des obligations militaires par Hadrien.

A. EXERCICE DE LA MÉDECINE

À l'époque romaine, quiconque exerce la médecine, homme ou femme, est médecin ; il n'existe pas de diplôme universitaire.

Mais l'irresponsabilité du médecin n'est pas absolue ; il est responsable pénalement en vertu de la *lex Cornelia* qui punit celui qui a tué un homme libre ou esclave ; celui qui, dans l'intention de donner la mort, a confectionné et vendu du poison ; celui qui a blessé dans l'intention de tuer ; celui qui a vendu au public des médicaments dangereux, ou en a conservé dans des intentions homicides ; celui qui s'est rendu complice d'un avortement. La responsabilité juridique du médecin est grande et les recours en justice doivent être fréquents.

Il est également responsable civilement par la *lex Aquilia* des dommages créés par incompétence, négligence ou ignorance avec possibilité pour le malade, d'indemnisation, ou pour le propriétaire de l'esclave à une indemnité égale au prix de l'esclave et à la part de gain engendrée.

Les sages femmes et les femmes médecins sont soumises aux mêmes responsabilités que les hommes.

Dans le monde romain, il n'y a pour ainsi dire pas d'hospitalisation : le malade est soigné chez lui. L'hôpital n'existe que pour les militaires ; les esclaves sont soignés dans des infirmeries beaucoup plus rudimentaires ; les fous, s'ils sont trop agités ou difficiles pour être tolérés par leur famille, sont mis en prison. Les boutiques des médecins ne sont que des lieux de consultation ou de soins rapides.

Trois catégories de médecins exercent à Rome :

- les médecins qui ont un exercice libéral dans les cités
- les archiatres
- les médecins militaires.

1. LES MÉDECINS LIBÉRAUX

Les consultations du médecin se déroulent dans les officines médicales ou *iatreia* qui se sont appelées par la suite *medicatrina*. Le matériel médical comprend des instruments de petite chirurgie, des linges, des éponges, des bancs et des sièges.

Les médicaments sont fournis par le rhizotome qui va couper les racines, les plantes, puis les vend au pharmacopole. Le médecin les lui achète et réalise lui même les préparations qu'il vend aux malades.

Il se rend au domicile de ses patients accompagné parfois par un aide, esclave ou non. Des trousse de visite ont été retrouvées, il s'agit de coffrets de métal parfois ornés d'un caducée.

Il a la possibilité de citer devant le juge ceux qui refusent de payer ses honoraires.

2. LES ARCHIATRES

Il s'agit des médecins qui dépendent du gouvernement. Ils bénéficient du privilège de ne pas être obligés de loger les troupes et de ne pas être soumis à l'impôt même en temps de guerre. Il y a plusieurs catégories d'archiatres : les archiatres palatins, les archiatres populaires, les médecins des portiques, les médecins des Vestales.

a) Les archiatres palatins :

Ils dépendent directement du palais et de l'empereur. Leurs honoraires sont proportionnels à leur réputation. Par la suite, le nombre d'archiatres palatins exerçant au palais impérial s'accroît. L'un d'entre eux, qui porte le titre de Maître des médecins, élu par ses collègues, est chargé de s'occuper spécialement de l'empereur.

b) Les archiatres populaires :

Ils sont installés dans les différentes villes, et sont élus par les municipes. Leur nombre est fonction de la population des cités de l'Empire : dix pour les grandes villes, sept pour les villes de second ordre, cinq pour les petites. Les archiatres populaires sont chargés de former des élèves et de soigner des indigents.

c) Les médecins des portiques :

Ils veillent à l'entraînement, à l'hygiène et à la santé des gymnastes.

d) Les médecins des vestales :

Ils s'occupent des personnes sacrées.

3. LES MÉDECINS MILITAIRES

Ils apparaissent sous le règne d'Auguste. Ils ont le rang de sous-officier (principal) car ils ne prennent pas de commandement.

Ils portent plusieurs titres : *medicus cohortis* (médecin des troupes), *medicus castrensis*, *medicus duplicarius*, *medicus ordinarius* et même *medicus veterinarius* chargé de s'occuper des chevaux militaires.

Les médecins militaires ont plusieurs rôles :

- ils surveillent l'incorporation des jeunes recrues et ils éliminent les inaptes au service. Ils donnent le motif de l'exemption (*vacatio militiae*) : infirmité (*vitium*) ou maladie (*morbus*) ;

- ils réalisent la consultation du congé définitif (*honesta missia*) qui a lieu après vingt ans de service pour les fantassins, et dix pour les cavaliers ;

- ils ont également un rôle d'hygiénistes. Ils donnent leur avis sur l'emplacement du camp, ils sont chargés de l'évacuation des eaux usées, de l'incinération des ordures, de l'approvisionnement en eau et de la surveillance de la ration alimentaire des troupes.

- ils sont chargés de donner des soins sur le champ de bataille.

Le plus célèbre des médecins militaires est Dioscoride qui a participé à des campagnes avec la légion romaine et qui a rédigé le traité *De materia medica* dans lequel il consigne les propriétés médicales des plantes.

B. ENSEIGNEMENT DE LA MÉDECINE

Au début de l'Empire romain, toute personne qui s'exprime en grec, et qui est un tant soit peu habile a la possibilité de se déclarer médecin.

Progressivement il s'est établi un enseignement magistral privé autour des médecins réputés.

L'organisation des études, leurs moyens et la durée de l'apprentissage ne font pas l'objet d'un consensus : Galien soutient qu'il faut onze ans pour former un médecin tandis que Théssalos de Tralles prétend que six mois suffisent.

En 46 av. J.-C., César établit le droit de Cité pour les médecins, donnant à cette occasion à l'exercice de la médecine une dignité nouvelle. L'organisation des études médicales constitue alors une nécessité pour éviter l'installation de pseudo-médecins attirés par le gain facile. Le médecin qui a suivi son cycle d'études médicales est appelé *medicus a republica* (médecin de la République).

Des écoles de médecine sont fondées dans un certain nombre de cités de l'Empire romain : Athènes, Alexandrie, Marseille, Lyon, Saragosse.

La véritable organisation des études débute au début du III^e siècle lorsque l'empereur Alexandre Sévère (222-235) accorde des locaux spéciaux pour l'enseignement de la médecine. Cet enseignement comporte une étude de l'anatomie animale, de la botanique médicale et des blessures.

Les professeurs de médecine qui enseignent dans les *auditoria* et exercent à titre officiel dans les grandes villes, sont rétribués par l'État à partir de Vespasien ; cet empereur confirme les privilèges accordés aux médecins.

Valentinien établit quant à lui, un règlement extrêmement sévère dans les écoles de médecine. Les étudiants sont surveillés et ceux qui font preuve de laxisme à leurs leçons sont frappés ou expulsés.

Julien promulgue une loi imposant l'obligation d'être approuvé par un collège de médecins pour exercer la médecine. La patente de médecin n'est accordée qu'après l'approbation du meilleur des médecins.

C. INNOVATIONS MÉDICALES

L'apport de la médecine romaine peut se résumer, en dehors d'une compilation importante des connaissances des textes médicaux élaborés par les Grecs, à deux innovations.

L'apport le plus important est une contribution majeure au développement de l'hygiène publique. Les Romains sont les premiers à préconiser des mesures de salubrité collectives perfectionnées lorsqu'ils construisent des édifices, des cités et des citadelles. Ils perfectionnent le système d'alimentation en eau au moyen de viaducs et de distribution par les fontaines publiques. Ils édifient des égouts pour évacuer les eaux usées en dehors des cités.

Une autre innovation réside dans la naissance des «infirmières». Le début du christianisme marque le début des soins organisés. Cette activité est perçue comme un acte de charité, de vocation et de dévotion envers son prochain. Les veuves, les matrones ou les femmes célibataires de haut statut social participent à cette activité. Phoebe, l'impératrice Héléna, Olympia et Fabiola sont considérées comme les premières infirmières.

V. LA CONCEPTION ROMAINE DE LA SANTÉ À LA MALADIE

Le goût pour la santé représente pour les Romains, une donnée immédiate de la conscience. Théorie importante parce qu'elle enrichit, à des degrés divers, le bagage de tous, malades et médecins. Elle contribue à l'élaboration d'un langage commun.

Pour les Romains, il existe plusieurs santés ; la santé de la femme n'est pas celle de l'homme. Pour exemple, Galien est pris entre un concept normatif et un concept purement descriptif de la santé.

La santé a donc plusieurs degrés, mais elle peut également se défaire complètement : c'est la maladie. La notion de maladie exogène, extérieure au corps et endogène, tenant à la nature, aux dispositions héréditaires ou non, de l'individu sont déjà présentes au temps des Romains.

Selon Cicéron la santé est ce qui procure *« l'absence de douleur et la possibilité d'accomplir les fonctions du corps »* ; quant à Labéon, il définit en ces termes ce qu'est une maladie (*morbis*) : *« la maladie est un état du corps contraire à la nature, qui en rend l'usage défectueux. La maladie peut atteindre tout le corps, comme la fièvre, ou une seule partie du corps, comme la cécité »*. (AULU GELLE, 3a)

Pour Galien *« la santé est un état dans lequel nous sommes sans souffrance et ne sommes pas gênés dans l'accomplissement des fonctions vitales »*. (GALIEN, 1a)

On peut donc attribuer à la pauvreté relative de la médecine romaine, deux causes essentielles : cette conception de la santé comme absence de maladie, alors que c'est le minimum allant de soi chez les Grecs, et une conception sommaire des fonctions organiques. Ce néant n'est pas stimulant pour le médecin, qui n'agit que dans des situations de crise, à qui

on ne demande le plus souvent qu'une intervention technique précise et qui n'est guère plus, en fait, qu'un réparateur.

Les Romains pensent également que l'homme possède un robuste fond de santé naturelle et attribuent au monde moderne, la ville en particulier, de sournoises attaques qu'il est difficile de parer : par exemple, l'insomnie vient à bout de nombre de malades à Rome. La maladie est le fruit vénéneux de la civilisation et atteint particulièrement les Romains les plus pauvres. Les sentiments et les plaintes des esclaves n'intéressent personne. D'ailleurs la saignée est appliquée à de nombreux coupables, dans l'idée que sont en mauvaise santé tous ceux qui commettent une faute.

Cette société faite pour les riches condamne les petits. L'homme qui en est à la fois la victime et le coupable créateur est incapable de revenir en arrière.

Le vécu de la maladie à l'époque romaine peut être très variable : en effet, le refus de la maladie se traduit très fréquemment par le suicide, et les exemples célèbres ne manquent pas ; l'empereur Hadrien, de souffrance, aurait préféré mettre fin à ses jours.

Frappé par les premières atteintes d'une maladie, le malade se soigne normalement et raisonnablement. Lorsque la maladie se prolonge indûment, ou lorsqu'elle est marquée d'une aggravation brutale et terrible, l'idée du suicide s'insinue. Le patient s'informe, réfléchit, convoque ses amis, son médecin qui donne son avis sur la gravité et le pronostic de la maladie. Le médecin ainsi consulté sait parfaitement qu'il s'agit d'un désir de suicide ; en donnant son avis, il commence à collaborer au suicide. Certains médecins connaissent et approuvent la doctrine stoïcienne selon laquelle le suicide est la solution dans certaines situations extrêmes : ainsi, après l'aveu franc de l'échec thérapeutique, pour certains, qui sont philosophiquement marqués, le suicide est l'aboutissement logique, nécessaire et moral. Pour le médecin qui, de son côté, ne met pas d'opposition de principe au suicide, et qui, avec humilité, constate ses limites, la collaboration va de soi. D'autres le font par intérêt.

Un constat s'impose sur le petit nombre de femmes suicidées pour maladie. Les raisons sociologiques sont évidentes, mais dans ce silence entrent en jeu également des préjugés : que la femme a peu de raison ; qu'elle agit poussée par la passion ; que même si elle a reçu une bonne éducation, il lui faut pour se lancer dans l'action un mobile passionnel : essentiellement suivre, accompagner, précéder son mari. Un suicide féminin a donc peu de chance d'être pris au sérieux ; un suicide de jeune homme également.

Rappelons toutefois que le suicide stoïcien est prôné uniquement quand l'homme n'a pas d'autre moyen d'assurer sa propre liberté, situation considérée comme extrême. En outre, la souffrance - physique ou morale - n'est pas considérée comme négative par les stoïciens et ne constitue pas une situation extrême. Nous insistons sur le fait que certains médecins, philosophiquement marqués aient pu adapter ce principe pour leur exercice.

A. LA RELATION MÉDECIN MALADE

Dans la vieille Rome, les soins médicaux font partie de la vie de famille ; la direction en revient au *paterfamilias* ; ils ne sont pas délégués à un professionnel étranger à la famille et payé pour cela. Il s'agit de pratiques traditionnelles, en vérité peu différentes de la magie, et qui certainement ne sont exercées par aucun médecin de type grec.

Au début du II^e siècle av. J.-C., les médecins de Rome sont grecs. À cette époque, l'hellénophobie est forte, et les citoyens romains ressentent de la méfiance et une vive hostilité à l'encontre des praticiens étrangers.

La relation médecin-malade est déjà fondée, à l'époque romaine, sur le Serment d'Hippocrate. Rappelons, en ce qui concerne le problème des relations intraprofessionnelles, les quatre points les plus importants :

1°) Ce qui importe en premier lieu au médecin, c'est le bien du malade, au physique et au moral. « *primum non nocere* ».

2°) Le médecin est le protecteur absolu de la vie, et ceci dès le sein de la mère : le médecin ne donne ni drogue abortive à la femme enceinte, ni poison à qui désire mourir.

3°) La conduite du médecin au domicile du malade est fondée sur une discrétion absolue et sur le refus de tout bénéfice personnel en particulier, le refus de tout privilège sexuel.

4°) Les qualités du médecin sont l'innocence, la pureté, la discrétion en tous les domaines et à tous les instants. Le médecin refuse le mal et l'injustice.

On ne sait rien des conditions dans lesquelles ce serment a été conçu, ni qui l'a prononcé. Mais quand il prit une valeur canonique (et ce assez tard), on l'attribua à Hippocrate lui-même et on imagina que le père de la médecine l'exigeait de tous les apprentis.

Plusieurs autres traités ont suivi celui-ci comme *De La loi*, le traité *Du Médecin*, le traité *De la Bienséance*, les auteurs étant inconnus et leurs datations difficiles ; ils sont presque identiques au premier, du moins y retrouve-t-on les mêmes idées de fond.

Dans le traité *De La Bienséance*, on trouve quelques originalités comme faire des visites nombreuses ; cacher la vérité quand cela est utile ou nécessaire ; laisser parfois de garde un étudiant. Ces conseils nous paraissent relever d'un type de société plus éloigné de la société grecque que de la société romaine où l'on éprouve méfiance ou suspicion à l'égard du médecin, lequel doit éviter les pièges qu'on ne manque pas de lui tendre.

La majorité de ces textes est écrite en grec, et le peu de textes en latin retrouvés (beaucoup de médecins romains écrivaient en grec) résument ce qui est déjà exprimé en grec,

comme le petit traité galénique du *Quod optimus*, où Galien présente le médecin comme un philosophe.

Le médecin sous l'Empire romain utilise déjà un jargon médical, peut-être pour s'éviter la peine de mentir. A Rome, on dit qu'il parle grec, ou du moins, qu'il se fabrique un latin hellénisé. *«Autre le désir d'éblouir ou d'impressionner la clientèle, le public accorde moins de créance en ce qui concerne sa santé lorsqu'il comprend; c'est un truc de métier qui s'explique par la sottise humaine, et par l'ignorance des praticiens»*. (PLINE, I)

L'amour de l'humanité (*humanitas*), ce qui signifie une complaisance active, une bienveillance étendue à tous les hommes au sens moderne, devient une motivation dans le choix de la carrière médicale, et, à l'époque romaine, les malades (surtout les Romains) finissent par exiger l'amitié de leur médecin.

Beaucoup d'inscriptions nous montrent des malades persuadés que leur *medicus* est aussi leur *amicus*, l'idéal étant que le médecin partage la vie du malade. La diffusion du néo-stoïcisme fraternaliste est pour beaucoup dans cette nouveauté. Mais à Rome, des facteurs historiques et sociaux y contribuent également : les excès de la propagande anti-grecque et anti-médicale poussent la clientèle à refuser une relation de nature professionnelle et sociale avec son médecin, et à en faire une affaire personnelle et privée. *«Peut-être les médecins sont-ils tous des assassins, mais le mien m'aime, me protège et souffre avec moi»*. La crainte du poison, très répandue, renforce ce raisonnement subconscient, et, dans les hautes classes de la société se développe une espèce d'hystérie ou d'hypocondrie.

«Il est des médecins qui exercent l'art médical pour gagner de l'argent, d'autres à cause de l'exemption des charges qui leur est accordée par les lois ; certains aussi par

philanthropie, comme d'autres pour la réputation ou l'honneur qu'il leur procure. Mais la médecine est principalement tournée vers l'utile et le respect de l'humain». (GALIEN, 1b)

Les Romains attendent ainsi du médecin d'être défendus contre la maladie, d'être protégés, d'être rassurés. Mais ils en attendent aussi un savoir, le « Savoir », et font de lui le dépositaire de toute la science, de toute la tradition. Le médecin doit pratiquer, mais aussi doit écrire et écrire dans un langage soigneusement choisi.

En des temps plus avancés de l'époque romaine, déjà chrétiens, on prône chez le médecin la charité et une philanthropie cherchant le bien physique et spirituel de chacun.

Ce sentimentalisme détourne les médecins de leurs devoirs scientifiques et contribue au déclin de l'art médical : les soins techniques, donnés par le médecin et payés en argent, sont dépréciés par rapport aux bons sentiments, payés par la réciprocité, ou, au moins par la reconnaissance.

Le médecin doit également être présentable, propre ; aux yeux de Galien, la propreté, forme inférieure de la beauté et exigible de tous, est un devoir moral, impliquant chez le médecin le sens de sa propre dignité et de celle du malade. Mais selon lui, il faut se méfier des charlatans trop bien habillés ou possédant des instruments trop luxueux, ou encore parlant un langage incompréhensible.

Si l'on en croit la littérature latine de l'époque, le médecin possède un goût du lucre marqué, baissant ses tarifs non par pitié mais par concurrence avec ses confrères. Fin chasseur d'héritage, il soigne de trop près les épouses de ses patients, utilise trop facilement les poisons, possède une impunité face à un mort (d'où la liberté de tuer avec le poison), est vantard, critique ses confrères etc..

Bref, ces textes caricaturaux nous permettent une certaine approche de la relation des médecins avec leurs malades ; certes, on leur souhaite que ces médecins ne soient pas tous comme décrits ci-dessus !

Les inscriptions nous apportent une autre vision des médecins : ils sont bons époux, bons pères, hommes vertueux , habiles, doués d'une grande sagesse. De plus, les nécessités de l'exercice de la profession donnent une grande expérience du monde, car ils voyagent beaucoup.

Il arrive, pour des raisons d'obligation de résultats, au médecin de refuser de donner des soins. Il lui arrive aussi d'abandonner un malade qu'il a pris en charge, d'interrompre un traitement engagé. Si les médecins n'ont pas érigé en principe cette possibilité d'abandon, c'est que cette solution tient à la condition humaine en général et non à la situation propre du médecin : tout le monde, médecin compris, peut croire qu'un dieu se charge de certains malades ; cet « au-delà de la maladie » qui est inaccessible à la science, le médecin ne doit pas s'en mêler. Certains malades et certains médecins partagent ce point de vue ; il est même probable que quelques malades éprouvent alors un certain soulagement : le fait est qu'aucun suicide de malade ayant pour cause invoquée le retrait du médecin n'ait été retrouvé.

Les Romains ont recours ou au médecin le plus proche de leur habitation, ou le plus célèbre, ou, parfois, à leur médecin de famille : *«à science égale, le médecin est plus efficace s'il est un ami que s'il est un étranger»*. (CELSE, c)

Galien soutient la nécessité d'avoir un médecin de famille : *«la gravité d'une maladie est proportionnée à l'altération de l'état normal. Or, le degré de cette altération n'est appréciable que par celui qui a une connaissance parfaite de l'état normal du patient»*. (GALIEN, 2a)

C'est pourquoi, lors de la visite médicale, le médecin étranger à la famille doit commencer par interroger les parents du malade et le malade lui-même avant de l'examiner.

VI. LES FEMMES MÉDECINS ET LES SAGES-FEMMES

A l'époque romaine, l'Art de la médecine est aussi exercée par la femme qu'on appelle *medica* ou *iatromea*, arrangement latinisé de la combinaison des mots grecs *iatros*, le médecin, et *maia*, la sage-femme ; de nombreuses inscriptions conservent le nom de ces femmes médecins : *Syllia Polla*, par exemple, *Phanostrate*, *Metilla Donaia*, femme médecin en Gaule, et bien d'autres. Lorsqu'on sait que beaucoup de professions leur sont interdites, comme celle de banquier par exemple, on peut imaginer la place qu'occupe la femme médecin au début de la période romaine.

Nous ne savons pas exactement les tâches que ces femmes ont dans l'art médical : on peut penser qu'elles s'occupent des maladies propres au sexe féminin, comme la stérilité ou l'hystérie et que les femmes préfèrent des avis qu'elles peuvent solliciter sans gêne. Pline cite l'opinion de quelques femmes, Laïs et Elephantis, qui auraient été médecins, sur des questions qui ne touchent pas à la gynécologie, mais plutôt sur des remèdes obtenus à partir de substances issues de la femme (règles, lait, urines etc.) ! (PLINE, h, i).

L'épithète de *Scantia Redempta* à Capoue la qualifie d'*antistes disciplinae in medicina*, qu'on pourrait traduire par chef de l'enseignement en médecine. (*Antistes*, *is* : chef ; *disciplina*, *ae* : enseignement, doctrine, éducation)

Théodorus Priscianus, médecin du cinquième siècle dédie son ouvrage *Medicinae Praesentanae* à une femme médecin : « *cultrix amabilis artis meae* », aimable disciple de mon Art.

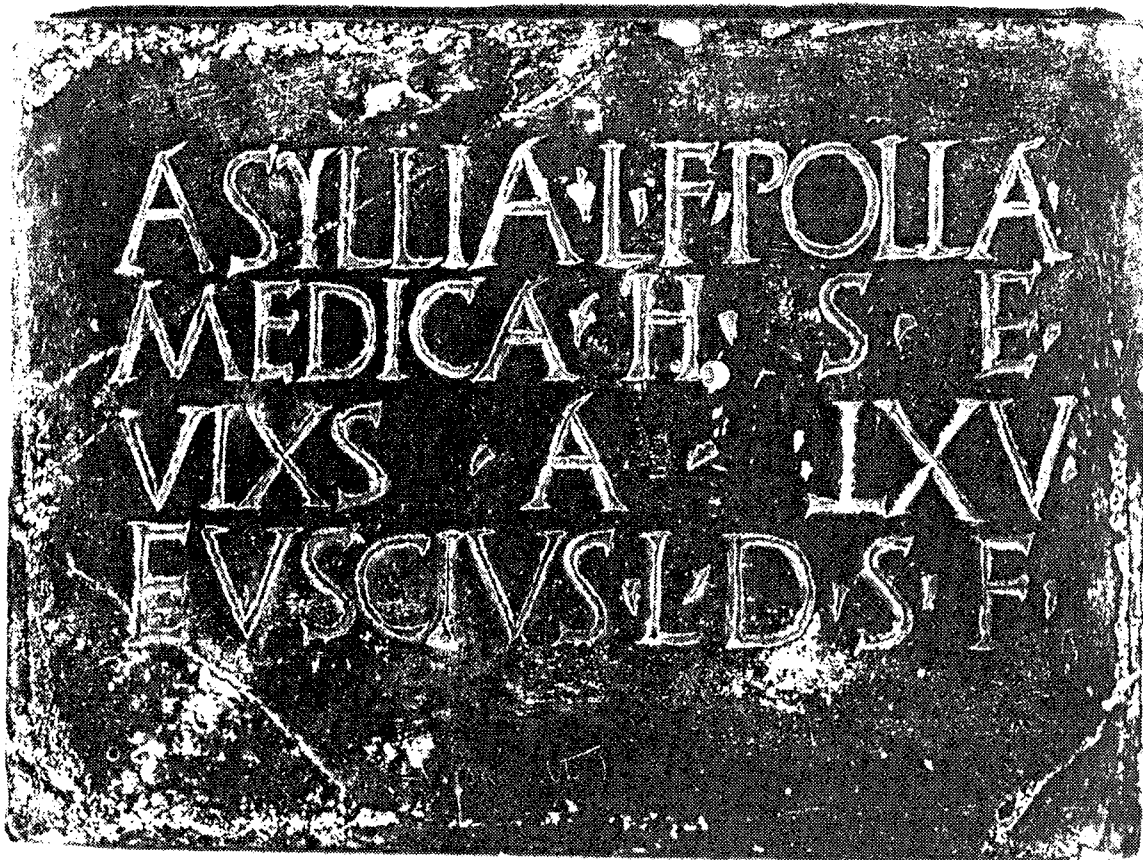


Fig. 65. - Pierre tombale de la femme-médecin Syllia Polla (Musée de la Civilisation Romaine, Rome).

Figure 8 : La médecine Romaine, G. Penso, p. 138

Ou encore cette épigraphe d'un époux à sa femme datant du II^e siècle ap. J.-C. retrouvé à Pergame : *«tu as rehaussé en la partageant la gloire que j'avais dans l'art médical : bien que tu fusses une femme, ton art n'était pas en arrière du mien»*.

Il faut remarquer que le droit romain ne fait nullement de la médecine une profession réservée aux hommes et qu'il n'est jamais question, dans les codes, d'un domaine médical réservé au sexe masculin ; tout au contraire, dans le code justinien, on peut lire la phrase : *«medici utriusque sexus»*. On peut donc admettre que certaines femmes particulièrement douées ont exercé toutes les branches de la médecine.

Il pouvait s'agir d'esclaves, d'affranchies ou de femmes nées libres. Elles peuvent être au service de grands personnages ou d'une famille de moindre importance, ou encore, installées à leur compte.

Sur leurs tombes, elles sont appréciées selon la terminologie et le formulaire funéraires alors en usage. On connaît à Metz une *medica* dont le nom n'a pas été conservé, mais dont le portrait est intact : elle est représentée debout, dans une attitude noble, le bras droit replié le long du corps, la main gauche tenant une sorte de coffret.

Mais pourtant, dans la littérature médicale et paramédicale où s'illustrent de nombreuses femmes dont les noms ont été conservés, les témoignages plus directement féminins sont absents : les courts passages conservés de ces femmes auteurs ne diffèrent nullement des textes de leurs confrères masculins.

Il ne faut pas confondre femme médecin et sage-femme : la première s'appelle, comme nous l'avons vu, *medica*, la seconde soit *iatronea* soit *obstetrix*.

Mais, l'absence de tout diplôme professionnel ne permet pas de faire une distinction tranchée entre la sage-femme et la femme médecin.

À Rome, les accoucheuses sont fort considérées ; au point de vue du droit, elles sont assimilées aux médecins ; les noms qu'on lit sur les inscriptions prouvent qu'elles se recrutent surtout parmi les affranchies et les esclaves. Après l'arrivée des médecins grecs à Rome, les accoucheuses grecques, nombreuses, supplantent les sages-femmes romaines auprès de la riche clientèle des villes. Leur situation économique est précaire dans l'ensemble.

Par contre, les sages-femmes peuvent être considérées aussi comme avorteuses, utilisant, comme le médecin, des drogues dangereuses dont l'usage est interdit autant que nécessaire, et par ce fait, avoir mauvaise réputation.

Les médecins ne pratiquent à priori pas les accouchements normaux, mais peuvent parfois sans doute y assister.

Soranos d'Ephèse, dans son livre sur *Les maladies des femmes*, expose en détail le savoir et les qualités que l'on exige de son temps (II^e siècle après J.-C.) des accoucheuses.

«Celles qui veulent embrasser cette profession doivent savoir écrire, jouir d'une mémoire fidèle, d'une santé robuste, d'un tempérament égal ; elles doivent avoir de longs doigts effilés, des ongles courts et arrondis, tenir leur mains très propres et ne pas filer, pour ne pas nuire à la finesse de leur peau. Il faut qu'elles connaissent la diététique, la pharmacie et la chirurgie usuelle». (SORANOS, 2a)

Il faut également que les accoucheuses possèdent une instruction élémentaire afin de leur permettre d'acquérir leur art en recourant aussi à la théorie ; de la vivacité d'esprit, afin de suivre aisément ce qui leur est dit et ce qui se passe ; la mémoire leur sert à maîtriser les connaissances qu'on leur inculque, car connaître, c'est se souvenir de ce qu'on a appris ; de l'ardeur au travail, afin de faire face aux imprévus (il faut en effet une résistance toute masculine à celles qui désirent acquérir pareille somme de connaissances) ; de la discrétion, puisqu'on leur confie des maisons et des secrets d'ordre privé, et que celles qui ne sont pas sérieuses prennent prétexte, pour tramer quelque malhonnêteté, de leurs prétendues compétences médicales ; il leur faut des sens aiguisés pour enregistrer certaines données par la vue, d'autres en écoutant les réponses aux questions qu'elles posent, d'autres encore grâce au toucher ; si leurs membres doivent être proportionnés, c'est pour éviter toute gêne dans les activités de leur ministère ; la robustesse s'impose parce qu'en raison de la fatigue physique que leur causent leurs tournées, les sages-femmes assurent deux fois leur travail.

Toutes qualités sont récompensées par le sérieux qu'on met dans la pratique et l'exercice constant des activités du métier.

L'auteur pose en principe la nécessité d'une sélection préalable *«pour éviter de faire des efforts stériles en dispensant l'enseignement à des incapables»*.

Soranos met ensuite les femmes en garde contre les superstitions et l'emploi de moyens abortifs, mais leur donne des conseils en vue de certaines opérations assez difficiles, comme l'inversion du fœtus, et prévoit le cas où l'embryotomie pourrait être nécessaire pour sauver la vie de la mère. (SORANOS, 1w)

Selon les methodistes, secte à laquelle appartient Soranos, la sage-femme parfaite ne change pas de méthode devant la variation des symptômes, mais donne ses soins en accord avec le déroulement de la maladie, sans se départir de son calme, sans se démonter dans les moments critiques.

L'enseignement de Soranos n'est pas destiné à former des auxiliaires médicales, simples exécutantes des décisions du médecins ; il ne s'adresse pas non plus à des praticiennes responsables mais dont les compétences sont limitées par la loi à certains actes ; il se propose de former des spécialistes à part entière, instruites en obstétrique et en gynécologie, tant il est vrai que les deux spécialités sont complémentaires. Bien qu'il attache la plus grande importance aux conduites pratiques, il ne néglige nullement les bases théoriques.

Et s'il est vrai que ces femmes se parent rarement du titre de *medicae*, leur culture et leurs connaissances valent bien celles des *medici*.

VII. LA PATHOLOGIE FÉMININE

Les femmes ont-elles des affections qui leur soient propres ? Que la femme connaisse des états physiologiques qui lui sont propres, tels que la conception, la parturition, la lactation, personne ne l'a sérieusement mis en doute pendant l'Antiquité.

Quant à la pathologie, les avis sont partagés ; les uns soutiennent qu'il y a des affections propres aux femmes, ainsi les empiriques comme Dioclès dans le premier livre de sa *Médecine des femmes* ; parmi les sectateurs d'Érasistrate, Athénion et Miltiade ; parmi ceux d'Asclépiade, Lucius, au troisième livre *Des maladies chroniques*, et Démétrius d'Apamée ; pour d'autres, il n'y a pas d'affections spécifiquement féminines : c'est ce qu'estiment, selon l'opinion la plus répandue, Érasistrate, Hérophile et Apollonius Mys aux premier et troisième livres de son ouvrage *De la secte*, ainsi qu'Asclépiade, Thémison, Thessalos et leurs disciples.

Ce sur quoi les médecins opposants insistent, c'est qu'il n'existe pas de typologie particulière de la maladie féminine, et par conséquent pas de traitement particulier s'y rapportant, mais qu'il existe des maladies particulières liées aux lieux propres aux femmes ainsi qu'aux fonctions attachées à ces lieux, qui d'ailleurs portent leurs noms.

Certains médecins sont appelés médecins des femmes, parce qu'ils soignent leurs affections ; le public a généralement recours à des sages-femmes en cas de maladie, lorsque ce sont des femmes qui souffrent d'une affection propre à leur sexe et qu'elles ne partagent pas avec les hommes ; d'ailleurs le féminin diffère naturellement du masculin, au point qu'Aristote et Zénon le stoïcien prétendent que la femelle est imparfaite et le mâle parfait.

A. MALADIES ET MŒURS

Compte tenu des changements des modes de vie féminins sous l'Empire, des maladies générales, communes aux deux sexes mais plus rares chez la femme, se multiplient ; pour exemple, cette lettre de Sénèque :

«Le plus grand des médecins, le fondateur de la médecine, a dit que les femmes ne perdent pas leurs cheveux et qu'elles n'ont jamais la goutte aux pieds. Cependant elles voient leurs cheveux disparaître et la goutte les afflige. Changement survenu dans la nature

féminine ? Non, victoire des femmes sur leur constitution ; égalant l'homme dans ses débordements, elles s'égalent à lui dans ses misères physiques. Elles veillent tout autant, elles boivent tout autant. A la gymnastique, à l'orgie, elles défient les hommes. Comme eux, bourrant leur ventre qui demande grâce, elles le délivrent par le haut ; quand au vin absorbé, elles le rendent mesure pour mesure. Comme eux, elles grignotent de la neige, calmant d'un estomac en feu. Dans l'amour même, elles ne baissent pas pavillon : nées pour le rôle passif (veuillent les dieux et les déesses exterminer pareille engeance), elles ont inventé, monstrueuses libertines, de saillir le mâle. Comment donc s'étonner que le plus grand des médecins, celui qui connaît le mieux la nature, reçoive un démenti, et qu'il y ait tant de femmes podagres et chauves ? Elles ont galvaudé, à force de vices, le privilège de leur sexe. Pour avoir dépouillé leur nature de femmes, les voilà condamnées aux maladies de l'homme». (SENEQUE, d)

La femme qui refuse peu ou prou les rôles que semble lui imposer sa condition de femme est frappée dans son corps : il y a faute morale, suivi d'un châtiment.

D'autre part, vu la dangerosité de certaines mixtures de beauté, Galien conseille au médecin de connaître les propriétés des produits simples pour pouvoir juger des produits composés.

«Ceci est utile d'une part pour diagnostiquer les maux qui arrivent quelquefois aux femmes qui en font la triste expérience ; pour prévoir aussi ceux qui se produisent et pour traiter ceux qui existent actuellement. Je sais que plusieurs fois des femmes non seulement se sont mises en danger, mais même sont mortes pour s'être refroidi la tête avec des produits de cette sorte. Le mal se produit surtout chez celles qui tombent en apoplexie, en épilepsie, en cataphore, ou léthargie ; en carus ou engourdissement, ou en ce qu'on appelle catalepsie. Sont atteintes plus vite les femmes dont l'état de la tête est particulièrement froid ; moins vite, celles qui l'ont chaude ». (GALIEN, 6a)

B. LA GÉNITRICE FACE AU MÉDECIN

Le traité de Soranos est le seul de son espèce qui nous soit parvenu de l'époque impériale ; mais la tradition d'une médecine des femmes est fort ancienne.

Encore que l'Antiquité refuse, dans une large mesure, la spécialisation médicale, la tradition érige la médecine de la femme en une spécialité de fait, essentiellement exercée par des femmes. La faible fécondité de l'espèce, l'architecture particulière du bassin, et la fragilité d'un nouveau-né qui ne peut survivre qu'au prix de soins maternels attentifs et prolongés, ont investi la naissance d'un caractère magique dès l'aube de l'homínisation. L'assistance aux accouchées est longtemps restée une prérogative purement féminine, en quelque sorte initiatique, dont les secrets et les rites se transmettent de bouche à oreille.

Les premiers traités de médecine consacrés aux femmes et aux problèmes de la génération sont hippocratiques. Alors que la médecine hippocratique dans son ensemble est une médecine des fluides et non des organes, les traités gynécologiques du *Corpus* reposent sur l'idée d'un organe mythique en forme de vase renversé, la matrice ou utérus ; cet organe est soumis à deux sortes de mouvements dont la femme n'est pas maîtresse et dont il n'est pas maître non plus : il s'ouvre et se ferme selon les moments de la vie génitale et sexuelle de la femme ; il circule de haut en bas à l'intérieur du corps féminin ; en effet, il est très sensible aux odeurs, les bonnes qui appliquées aux *pudenda* l'attirent vers le bas, et les mauvaises qui le repoussent. Il est sensible aussi aux variations de l'humide et du sec, si bien qu'il cherche toujours à se rapprocher d'une source d'humidité.

Selon Aristote, *«la femme est un être inférieur, une espèce de premier monstre dans la hiérarchie des espèces, dont la santé ne peut être que très relative, puisque sa nature est pléthorique, surabondante d'humeurs. Elle est donc normalement marquée d'accidents*

dramatiques, la puberté, la ménopause, et rythmée par un malaise mensuel qui fascine les hommes tout en leur répugnant». (ARISTOTE, 2)

Sa nature fait aussi qu'elle a toutes les maladies des hommes, plus d'autres qu'elle doit à l'organe féminin par excellence, animal dans l'animal, l'utérus, qui la condamne à la procréation. Ce sont là les maladies hystériques qui débordent très largement le champ moderne de l'hystérie, et peuvent être gravissimes, voire mortelles.

Ces mouvements, et surtout l'arrêt de la matrice en certains lieux, entraînent ces maladies hystériques et en particulier la fameuse suffocation hystérique. Le traitement se fait essentiellement par des moyens mécaniques, par un usage judicieux des odeurs et par le mariage.

Pourquoi le mariage ? C'est que la matrice connaît aussi des mouvements d'ouverture et de fermeture, liés à la nature même de la femme qui est de porter des enfants. C'est pourquoi il y a ouverture, chaque mois à partir de la puberté, pour laisser s'écouler un sang de surplus, le sang des règles ; ouverture aussi pour laisser pénétrer l'homme et son sperme ; fermeture pour retenir le sperme, permettre la conception et protéger la croissance du fœtus. Enfin, il y a de nouveau ouverture quand l'enfant veut sortir.

La médecine hellénistique apporte de grands bouleversements dans la façon de concevoir les problèmes de la santé féminine. L'Art en effet est alors devenu une médecine des organes, fondée sur cette science nouvelle qu'est l'anatomie. Ces études anatomiques sont menées surtout à Alexandrie, à la fin du IV^e siècle et au III^e siècle sur de gros animaux et probablement sur des cadavres humains. Elles permettent de mieux connaître les organes génitaux internes de la femme et leur position respective par rapport à d'autres organes internes communs aux deux sexes.

Hérophile, auteur d'une *Anatomie* et grand spécialiste des femmes, ayant pour élève dans cette branche Démétrius d'Apamée, s'aperçoit que celles-ci possèdent ce que nous

appelons ovaires, qu'il appelle didymes comme chez l'homme, des gonades en somme, puisque ce terme désigne actuellement les glandes sexuelles des deux sexes. Il leur trouve aussi des vaisseaux spermatiques (qui ne sont autres que les trompes de Fallope) ; mais il fait erreur sur le fonctionnement et la signification de ces organes.

L'idée que la femme est en quelque sorte l'envers de l'homme bouleverse certaines positions éthiques et certaines conduites pratiques du corps médical. En particulier, si l'anatomie féminine est une réplique de celle de l'homme, comment peut-on continuer à proclamer l'infériorité naturelle de la femme ?

Bien entendu, des conditions anatomiques particulières produisent des situations pathologiques spécifiquement féminines.

L'anatomie gynécologique continue de progresser, notamment grâce à l'examen des organes vivants in situ, facilité par l'usage du *speculum*, l'instrument par excellence, qui permet de voir, d'affiner le diagnostic et par conséquent de mieux traiter.

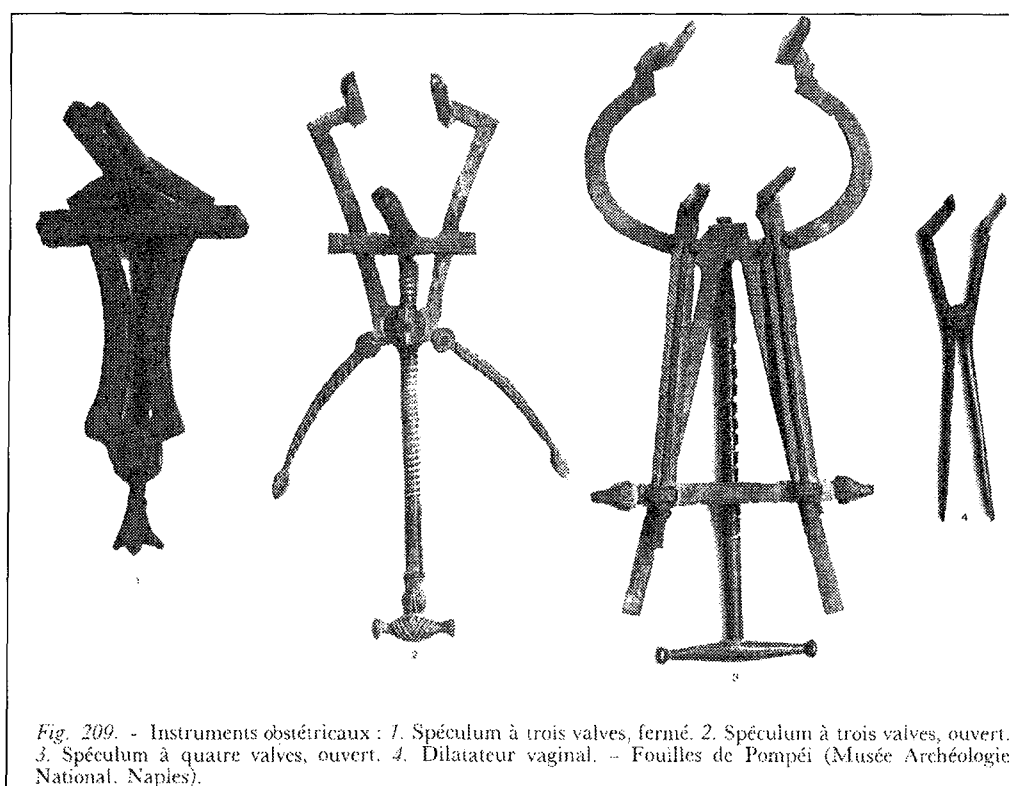


Figure 9 : La Médecine Romaine, G. PENSO, p. 404

Pour le médecin Soranos d'Éphèse, travaillant à Rome sous Trajan et Hadrien, une femme est une personne à part entière ; pour la plupart de ses clients, c'est un corps et même une partie du corps, seins chez la nourrice, matrice ou ventre chez la mère.

Il est toutefois indispensable au gynécologue de bien connaître l'anatomie de la matrice. On remarque qu'il ne dit rien de la matrice post-ménopausique : on peut donc croire qu'il n'examine plus les femmes dans cet état ; et la description qu'il fait des attaches et de la sensibilité de cet organe va contre la théorie générale de la suffocation hystérique.

«La matrice est située dans l'espace limitée par les hanches, entre la vessie et le rectum, au-dessus du rectum et sous la vessie, tantôt toute entière, tantôt en partie seulement, puisque sa taille est variable : chez les fillettes, elle est plus petite que la vessie, qui la recouvre entièrement ; chez les filles vierges mais déjà formées, elle a les mêmes dimensions que la partie de la vessie située au dessus d'elle ; chez les femmes plus âgées et non vierges, et spécialement chez celles qui ont eu des enfants, elle est plus grande que la vessie (...) après l'accouchement, la matrice diminue, en restant d' ailleurs plus volumineuse qu'avant la grossesse. (...) Elle est attachée par de fines membranes. (...) Lorsque ces membranes se tendent sous l'effet de l'inflammation, la matrice est tirée vers l'arrière ou penche sur un côté; si au contraire elles se détendent et se relâchent, la matrice glisse vers l'avant ; ce n'est pas, comme le croient certains, parce qu'elle est un être vivant, mais bien parce que, comme à peu près tout ce qui est vivant, elle possède un sens tactile qui la fait se contracter sous l'effet des agents refroidissant et se détendre sous celle des relâchant».

(SORANOS, 1f)

On appelle l'utérus matrice – *mètra* - en grec, parce qu'elle est la mère – *mèter* - de tous les embryons qui proviennent d'elles, ou *hystéra* soit parce qu'elle manifeste son activité plus tardivement (*hystéron*), soit parce qu'elle est située derrière tous les viscères.

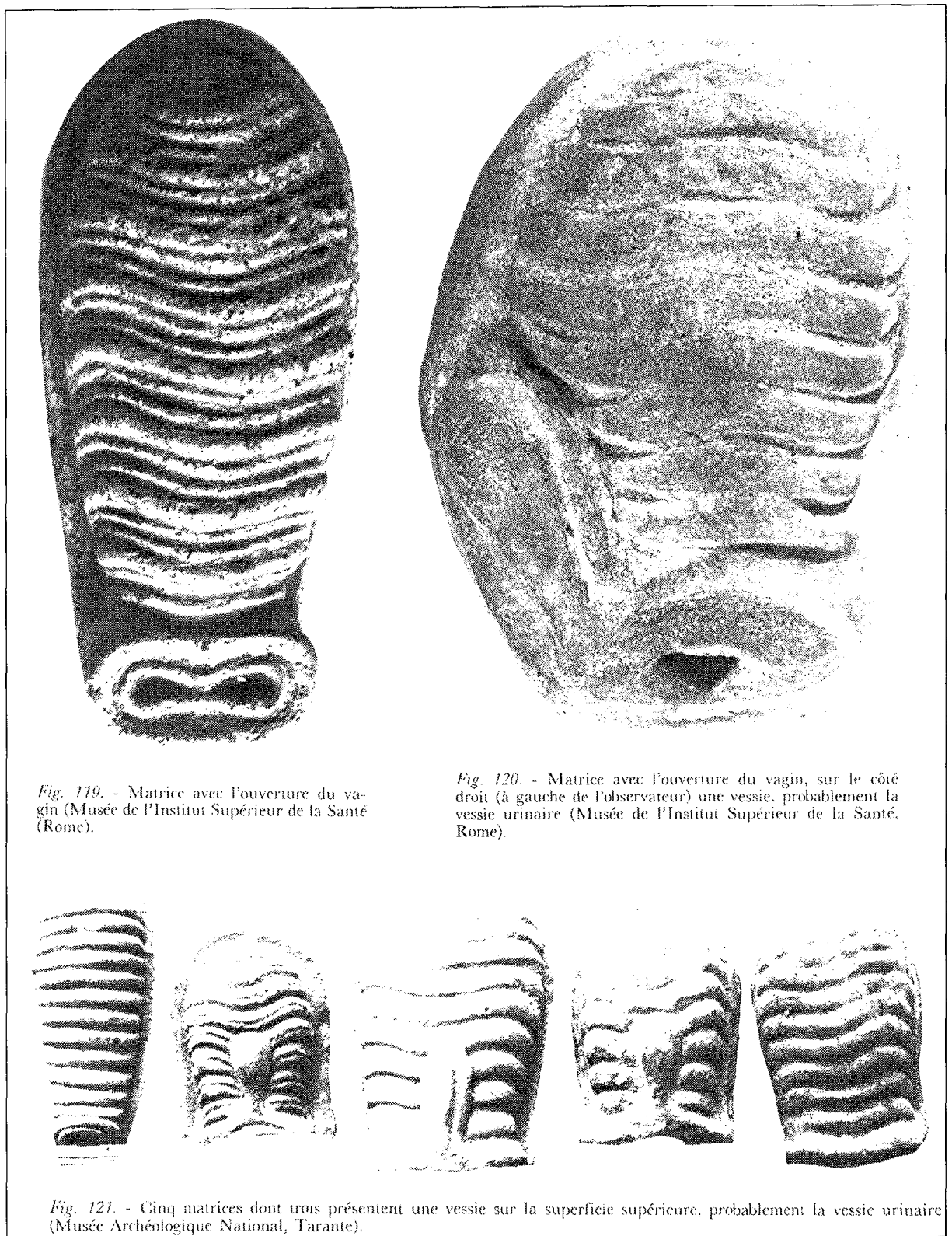


Figure 10 : La médecine Romaine, G. Penso, p. 232

Il est impressionnant de lire la description anatomique que fait Soranos de l'utérus ; ce dernier, malgré l'interdiction de sa secte, pratique ou assiste à des dissections sur des cadavres humains. La description du muscle, des vaisseaux et des nerfs est quasi parfaite si ce n'est l'erreur, grossière puisqu'il a l'organe sous les yeux, de faire déboucher les canaux séminaux (actuelles trompes de Fallope) dans le col de la vessie. Soranos a probablement été gêné par un obstacle épistémologique dont il n'a pas su se débarrasser malgré sa sympathie pour le sexe faible : l'idée du rôle passif de la femme dans la conception. D'après ces observations, la semence féminine ne semble pas être recueillie en vue de la conception puisqu'elle est déversée à l'extérieur.

Galien, quant à lui, nous dit que *«le col de la matrice aboutit au vagin. Il sert de passage, pour l'entrée du sperme et pour la sortie du nouveau-né ; quand la femme est enceinte, le col se ferme pour ne plus laisser échapper ou pénétrer la moindre chose»*. (GALIEN, 3a)

A noter que pour les médecins romains, l'hymen chez la jeune fille vierge n'existe pas; ainsi, nous pouvons noter la mauvaise foi et la grossièreté de l'homme romain, ce qui explique aussi en partie, les approximations sur les âges auxquels étaient mariées les jeunes filles.

D'où l'explication pittoresque de l'hémorragie de la défloration proposée par Soranos : il décrit le vagin des vierges comme un tube plissé en accordéon, dont les plis, traversés par des vaisseaux venus de l'utérus, rétrécissent la lumière et raccourcissent la longueur. Lorsque le tube se déplisse à l'occasion de la défloration, les vaisseaux sont rompus et il se produit une hémorragie.

Les événements marquants dans la vie d'une femme, pendant sa période d'activité génitale, sont ses grossesses et ses accouchements. La sage-femme joue alors un rôle considérable ; elle acquiert un grand pouvoir sur l'esprit de l'accouchée ; elle impose sa

présence dans les autres incidents ou maladies qui peuvent atteindre la sphère génitale. De même la thérapeute partageant sa condition, la malade peut espérer qu'elle ne lui imposera pas forcément la loi de l'homme.

Pour ces femmes, il semble que le meilleur choix soit celui d'une femme médecin, plus instruite qu'une sage-femme, plus délicate peut-être et en tout cas moins gênante qu'un homme. La méfiance de la femme à l'égard du médecin homme peut d'ailleurs très bien se justifier, dans la mesure où la relation femme malade-médecin homme reproduit, ou risque fort de reproduire, le rapport hiérarchique que la femme connaît toujours, dans tous les actes et à tous les moments de sa vie.

En fait, le médecin homme est souvent présent au chevet de la femme malade ; par absence de choix dans certaines provinces où la densité médicale est très insuffisante ; par excès de choix à Rome et sans doute dans d'autres grandes villes : quand la liberté des mœurs l'emporte sur la pudeur, quand le dévergondage est avoué, bien des femmes préfèrent crûment se mettre entre les mains d'un homme.

On comprend bien que le médecin, inquiet des occasions qui peuvent s'offrir à lui, prévienne les risques en dressant autour de lui un rempart déontologique ; c'est pourquoi le médecin hippocratique ne pratique pas habituellement le toucher vaginal : c'est lui qui constate l'état de l'utérus, mais le plus souvent il confie cette tâche à la malade elle-même ou à une femme de son entourage. La femme fait l'examen en suivant les indications du médecin, celui-ci suggérant les adjectifs qui peuvent décrire l'état des organes. Ailleurs, la mère, l'amie ou la nourrice de la femme malade, à qui seule son expérience personnelle donne un semblant de compétence, fait le toucher. Ailleurs encore, c'est une sage-femme, plus compétente sans doute, mais qui n'en constitue pas moins un tiers redoutable entre la malade et son médecin pour l'installation d'une bonne relation thérapeutique.

Sans doute, à l'époque romaine, les conditions du toucher vaginal évoluent : il n'est pas exclu qu'un médecin le pratique personnellement. Et pourtant, tout au long de l'histoire

de la femme antique, l'esprit de rivalité sépare la sage-femme et le médecin plus souvent que l'esprit de concorde et de coopération ne les rapproche.

TROISIÈME PARTIE :

LA MÉDECINE ET LA FEMME ROMAINE

I. LES CYCLES DE LA FEMME

Comme nous avons pu le voir précédemment, la procréation constitue le rôle essentiel de la femme dans la société romaine. Mais avant d'aborder cette période particulière de la vie génitale de la femme, attardons-nous sur les autres périodes qui rythment la vie d'une femme.

A. LA PUBERTÉ

La puberté, qui commence à se manifester par le développement des seins, la croissance des poils axillaires et pubiens et la modification de la voix, se produit à des âges qui varient selon les conditions de vie et d'alimentation, du tempérament, chaud ou froid : dans le monde romain, vers douze à quatorze ans. (SORANOS, 1e)

Quand les seins augmentent leur volume de trois travers doigts, *«les règles apparaissent chez la plupart des femmes»*. (ARISTOTE, d)

Il faut en tout cas préparer l'apparition des premières règles, surveiller et guider la fillette pendant cette période. Rufus considère qu'il faut même éviter que *«les filles arrivent à la puberté avant l'âge»*, en leur traçant un mode de vie approprié : régime alimentaire léger en interdisant les mets trop nourrissants ; pratique de la promenade et de certains sports, notamment le jeu de paume, ainsi que du chant et de la danse dans des chœurs. C'est seulement quand la première menstruation est proche que le médecin peut tenter de la faciliter, et ce, à partir de la treizième année, par *«l'abstinence, le repos et quelques légères fomentations ; aucun emménagogue ne convient chez les vierges»*. (RUFUS)

Soranos promulgue les mêmes conseils, à savoir la marche régulière, la gymnastique dite passive, les massages avec des produits gras, la baignade, la distraction. Grâce à ces

précautions, le malaise pré-pubertaire qui annonce la première menstruation, s'installe dans une atmosphère plus détendue. Il se résume à :

«une difficulté de mouvement, lourdeur du bassin, parfois aussi douleur, torpeur, bâillements continuels, (...) rougeur des pommettes, (...) estomac nauséux et sans appétit». Alors, « le repos est le plus souvent utile», et on recommande «d'user d'une alimentation succulente en quantité convenable et de placer des pessaires imbibés d'huile chaude». (SORANOS, 1(d, e, f))

Avec la puberté, selon l'opinion commune et celle de beaucoup de médecins, disparaissent certaines affections. En effet, la puberté est un âge critique ; si les maladies de l'enfance ne sont pas alors résolues, elles risquent de devenir chroniques.

B. LES RÈGLES

Selon Aristote, *«chez les femelles, la région de l'utérus, du fait que les deux vaisseaux, la grande veine et l'aorte, se divisent dès le haut du corps, présente un grand nombre de fins vaisseaux qui aboutissent à l'utérus. Ces vaisseaux s'emplissent d'une surabondance de nourriture qui, comme la nature féminine est trop froide pour assurer la coction, passe à travers de très fins vaisseaux jusque dans l'utérus : mais celui-ci manque de place pour recevoir cet excès et il se produit la même affection qu'une hémorroïde».* (ARISTOTE, f)

Les Romains utilisent plusieurs termes pour parler des règles ; *menstrua* où seule la notion de rythme menstruel est conservée ; *menses*, le pluriel du nom du mois ; *fluctiones* ; *purgatio*, équivalent du grand nettoyage féminin, puisque seul le sang superflu est évacué, purgeant ainsi l'organisme. Parfois un adjectif précise le siège du flux : *profluvium génitale*. Soranos utilise également le terme de «cataménies», parce qu'elles ont lieu tous les mois, et «épiménies», parce qu'elles sont une nourriture pour les embryons, terme également utilisé pour nommer les vivres préparés pour les voyageurs sur mer. «*Les règles*» écrit Soranos

d'Ephèse «commencent chez la femme à quatorze ans, époque où se manifestent aussi la pilosité et le développement des seins, et durent jusqu'à quarante et quelque fois cinquante ans ; elles peuvent produire des troubles prémenstruels : démangeaisons, fatigue, douleurs aux reins et dans d'autres parties du corps, nausées». (SORANOS, 1g)

Nous notons la difficulté de donner un âge limite à la durée des règles, car, comme Soranos, beaucoup de médecins romains se trompent en donnant comme origine des règles la matrice mais également le vagin ; l'erreur provient peut-être du fait qu'au cours de la ménopause, la muqueuse vaginale s'atrophie et peut saigner, et ainsi faire penser qu'une femme de soixante ans, comme l'a écrit Soranos, présente toujours un écoulement sanglant assimilé à des règles.

Les règles des femmes peuvent être soit insuffisantes, soit immodérées : «*mulierum menses sive subsidant sive abundant*», parfois elles manquent complètement, *feminarum menstrua a haerentia* ; tandis que d'autres fois, elles se transforment en véritables métrorragies, *mulierum impetus* ou *profluvia mulierum*. Il arrive qu'elles soient difficiles, *mensium difficultates* ou en retard : *mulierum menses retarda*. (PLINE, 2d)

«Quand la femme est enceinte, les règles cessent parce que» écrit Soranos, «le sang des règles va nourrir le fœtus». (SORANOS, 1f)

Ce grand bouleversement est favorisé par une gymnastique douce, et à chaque période de saignement la jeune fille doit se reposer. Mais rien n'est dit des soins de propreté et de protection pratiqués. On s'en rapporte à *Ména*, divinité des flux menstruels, dont le nom dérive de celui du mois, car l'expérience a appris à toutes que les règles reviennent en gros tous les mois. Toutefois le débat sur le rapport entre le cycle lunaire et le cycle menstruel

n'est pas clos : le rythme est approximativement mensuel sans qu'on comprenne si les auteurs pensent au mois lunaire de vingt-huit jours, ou au mois civil, un peu plus long.

«Ce flux, si curieux et si pernicieux», estime Pline, «apparaît tous les trente jours chez la femme, et, à plus larges flots, tous les trois mois ; chez quelques femmes, plus souvent que tous les mois et chez certaines jamais». (PLINE, b)

Soranos estime lui aussi que *«la périodicité est d'un mois ; non pas, à vrai dire, chez toutes les femmes, mais en général. Il y a des cas, en effet, où le phénomène est en avance ou en retard de quelques jours»*. (SORANOS, 1b)

Celle qui a deux fois ses règles dans le mois n'est pas en bonne santé ; ni non plus celle qui n'a pas du tout de purgation menstruelle, sauf si c'est une question d'âge. Soranos y ajoute le cas des femmes qui exercent certains métiers, au théâtre ou à la palestre, les maîtresses de chant ; en effet, ces femmes très actives utilisent ce sang pour compenser les efforts exigés par leur activité. De même, les malades en convalescence l'utilisent pour combler le déficit physique creusé par la maladie.

La durée varie : *«les règles durent un seul jour chez certains sujets, deux jours chez d'autres, une semaine et plus chez d'autres encore ; la majorité des femmes restent réglées trois ou quatre jours»*. Ces variations ne sont pas pathologiques, et l'on *«doit dire que sont réglées comme il convient celles qui, l'écoulement terminé, sont équilibrées, respirent bien, ne se font pas de souci, ne se sentent pas affaiblies»*. (SORANOS, 1b)

Le volume de l'écoulement est également variable : *«de façon naturelle, selon l'âge, la saison, le tempérament, les occupations, le genre de vie»*. Par exemple, *«les femmes obèses et simplement grasses perdent peu, comme si la matière de l'excrétion était utilisée à maintenir l'embonpoint de l'organisme entier. (...) Les oisives perdent plus que celles qui ont*

une vie adonnée à l'exercice (...). Les répétitrices de chant et les femmes qui voyagent».
(SORANOS, 1c)

Selon Hippocrate, la quantité moyenne du flux menstruel est de deux cotyles attiques
(1 cotyle = 0,27 l) (HIPPOCRATE, 2a)

Les règles hémorragiques inquiètent les médecins et les amateurs qui se considèrent comme éclairés. Ils conseillent alors, notamment, d'attacher à la poitrine de la femme un morceau de meule brisée en prononçant en même temps une incantation.

«Que le sang s'arrête de même que cette pierre a suspendu le cours habituel de sa rotation».

Si certains médecins croient que les règles sont utiles à la santé des femmes, Soranos n'est pas de cet avis. Il considère, avec les autres méthodistes, que *«la menstruation ne contribue pas à la santé»* ; qu'elle *«nuît à la santé de toute femme»* et particulièrement à *«celle qui se trouve plus sensible au mal, tandis que sa nocivité passe inaperçue chez celle qui est douée d'un organisme peu sensible à la douleur»*. Au contraire : *«la plupart des femmes non réglées sont plutôt robustes (...) En outre l'arrêt des règles n'affecte en rien la santé des femmes d'un certain âge»*. (SORANOS, 1f)

Selon les autres écoles médicales, l'absence de règles chez la femme provoque l'installation d'un état de pléthore avec tous les inconvénients que cela comporte : lourdeur de tête, troubles de la vue, douleurs articulaires, sensation de gêne dans les yeux, le bassin et le bas-ventre, angoisse, nausée. Or, c'est surtout la pléthore qui provoque les maladies. Donc, l'évacuation de ce sang superflu est nécessaire à l'équilibre du corps féminin.

C'est pourquoi, les conseils apportés par le médecin sont à adapter aux besoins individuels de chaque femme.

Ce tabou de la menstruation interdit à la femme pendant ses règles, tout contact avec l'homme, lequel d'ailleurs a peur de cette relation, en justifiant souvent sa peur par des interdits religieux. D'ailleurs, le sang des règles est considéré comme mortel pour les hommes, mais aussi pour les animaux ; cette propriété particulière, bien connue des agriculteurs, est utilisée à visées insecticides dans les champs en Cappadoce, pour faire mourir les chenilles, les vers, les scarabées et autres insectes nuisibles.

Le sang des règles fascine et répugne, ce qui en est un ingrédient rêvé pour toutes sortes de pratiques magiques. D'ailleurs, les soins pharmaceutiques dans la famille reviennent à la femme.

Mais alors que le coït pendant les règles est considéré comme néfaste, voire mortel pour l'homme, il semble guérir la fièvre quarte lorsqu'il est pratiqué au tout début des règles de la partenaire : *«dans les fièvres tierces et quartes, il est très efficace de badigeonner de sang menstruel la plante des pieds, et, si l'application est faite par la femme elle-même et à l'insu du malade, le succès est encore plus certain»*. (PLINE, i)

Le sang des règles guérit aussi les parotidites, les furoncles, les épilepsies et les morsures de chien enragé ; il tarit les écoulements oculaires ; la goutte disparaît si on en badigeonne les membres souffrants.

En conclusion, la menstruation est un mal nécessaire à la génération, car il n'y a pas de conception sans menstruation.

C. LA REPRODUCTION

La femme est mariée pour assurer une descendance dans un souci de continuité familiale ; c'est pourquoi, la famille du marié pouvait demander un examen prénuptial afin de s'assurer que la future épouse puisse enfanter : l'âge, l'allure générale (elles ne doivent pas

être d'allure masculine, épaisses, trop charnues ou trop grasses) et le tempérament, la digestion, le caractère, l'état des organes génitaux sont successivement considérés. Pour ces derniers :

«Il convient que la matrice ne soit ni trop humide, ni trop ouverte ni trop resserrée. Que les règles soient disciplinées, et ne consistent pas en une humeur quelconque ou une décharge hétérogène, mais soient du sang, en quantité ni trop importante ni particulièrement faible. L'orifice de la matrice doit être assez avancé et d'accès direct, car celui qui est naturellement basculé et se trouve trop en arrière du vagin est impropre à attirer et à recueillir la semence». (Il s'agit là de rétroversion utérine). (SORANOS, 1i)

L'aptitude à la conception dure en général chez les femmes de quinze à quarante ans, termes fixés par de nombreux auteurs comme Pline l'ancien, Soranos ou encore Aristote.

Les médecins ne semblent pas d'accord sur le bénéfice de la conception pour la santé de la femme ; ainsi, *«selon certains auteurs, la conception est favorable à la santé parce que toute fonction naturelle a son utilité, et que la conception est l'une d'elles ; parce qu'ensuite les femmes réglées très peu abondamment, et souffrant de compression de la matrice, se voient débarrassées de leurs ennuis par une conception».*

Mais selon Soranos, *«ce n'est pas forcément parce qu'une chose est utile qu'elle contribue à la bonne santé : ainsi menstruation et conception sont utiles en vue de la procréation d'êtres humains, sans être pour autant favorables à la santé des femmes enceintes».* (SORANOS, 1t)

Dans la perspective aristotélicienne, défendue notamment dans le traité *De la Génération des Animaux*, les sécrétions féminines ne sont pas un liquide séminal : *«ce liquide n'est pas spermatique, c'est une sécrétion locale propre à chaque femme. (...) Le mâle*

possède le principe moteur et générateur et la femelle le principe matériel. (...) Tout ce passe comme il est rationnel, puisque le mâle fournit la forme et le principe du mouvement, la femelle le corps et la matière ». (ARISTOTE, c, a, e)

Les deux parents sont loin d'avoir un rôle équivalent dans la procréation des enfants : le père est actif, il produit et donne le sperme ; passive, la mère reçoit, conserve et nourrit, utilisant ainsi de la meilleure façon possible l'excès de sang, dont, si elle n'est pas enceinte, elle sera débarrassée par la menstruation. Le mélange des deux donne la semence ; cette dernière constitue pour Aristote, une espèce d'embryon, mélange d'une femelle et d'un mâle.

Mais une évolution se dessine, sous l'influence d'apports étrangers, en particulier grâce aux médecins de l'école cnidienne : malgré la primauté incontestée de l'homme dans la conception, on se persuade peu à peu que la femme a aussi un sperme, non moins efficace que celui de l'homme.

A savoir que l'idée d'un sperme féminin, ressemblant à celui de l'homme, est confondu avec les sécrétions bartholiniennes, et n'est mis en cause qu'au XVIII^e siècle.

Le rôle de chaque partenaire dans la procréation serait, d'après Aristote, lié à son impétuosité dans l'amour. Le désir sexuel se réveille dès que l'adolescence fortifie notre corps. *«Même en l'absence de plaisir qui pour les femelles accompagne d'ordinaire ce genre de rapport, la conception a lieu si l'endroit intéressé est en orgasme et si l'utérus s'est abaissé intérieurement. Mais elle s'accompagne le plus souvent de jouissance parce que le col de l'utérus ne reste pas fermé au moment où se produit l'excrétion pendant laquelle d'ordinaire les mâles comme les femmes éprouvent de la jouissance : dans ces conditions le passage est plus facile également pour le sperme mâle».* (ARISTOTE, g)

C'est la plus ou moins grande chaleur du mélange qui détermine le sexe de l'enfant.

D'où la nécessité de désir pour la fabrication de l'enfant, y compris de la part de la femme, et l'on admet qu'il faut un minimum de désir à la femme, exalté comme force

créatrice, et sous la protection de la *Bona Dea*, la bonne déesse à qui l'on offre une fête annuelle, d'où sont exclus les hommes. (SORANOS, 1k)

Le meilleur moment pour cette réunion des deux spermes se situe à la fin des règles *«au moment où se manifeste un élan instinctif vers l'union intime»*, car, si elle survient pendant les règles, *«le sperme se dilue dans la matrice et la masse de sang excrété l'expulse en même temps qu'elle»*. (SORANOS, 1j, k)

Les deux partenaires doivent être en parfaite santé et, notamment, leur corps ne doit pas être déficient, ni faible, ni alourdi de nourriture ni fatigué par l'indigestion ou par l'ivresse. Car, de l'avis de Soranos, l'implantation du sperme se fait mal dans de pareilles conditions, et, si la conception a lieu tout de même, le produit en sera imparfait. (SORANOS, 1l)

De même, la croyance de l'imprégnation par le regard est très répandue aussi bien chez les médecins que chez les Romains ; ainsi une femme noire qui, pendant le coït, regarde la statue d'un homme blanc, aura peut-être le bonheur d'accoucher d'un enfant blanc !

«La nature a fixé pour chaque espèce, des bornes à l'accroissement et à la durée des corps ; elle a fixé les limites de leur pouvoir par des lois inviolables ; rien ne se modifie jamais, au contraire tout reste constant, au point que de générations en générations les oiseaux les plus divers portent sur leur corps les marques distinctives de chaque espèce. Eh bien, ne s'ensuit-il pas évidemment que leur substance doit être formée d'éléments immuables? Car si le corps premier pouvait subir quelque défaite qui les modifiât, il ne serait plus possible de fixer qui peut ou ne peut pas naître, on ne saurait plus comment le pouvoir des êtres se trouve borné par leur immuable nature, ni comment les générations peuvent

ramener périodiquement dans chaque espèce le même tempérament, les mêmes gestes, le même genre de vie et les mêmes mœurs ». (LUCRECE, a).

Lucrèce, donc, admet l'existence de caractères spécifiques pour chaque espèce vivante. Parfois, il peut se faire que les enfants ressemblent à un aïeul ou à un bisaïeul, ces caractères étant transmis de père en fils : *«les géniteurs cachent souvent dans leur propre corps de nombreux principes mêlés, aux caractéristiques diverses»*

...Multa modis primordia multis

Mixta suo celant in corpore saepe parentes

«S'il arrive que, lors du mélange des deux semences, la femme dans un élan d'énergie soudaine triomphe de l'énergie de l'homme, qu'elle surprend et devance, les enfants, issus dans ce cas de la semence maternelle naissent semblables à leur mère ; comme ils ressemblent à leur père, si l'élément paternel domine. Quant à ceux que tu vois tenir de l'un et de l'autre, et présenter un mélange des traits de leurs parents, ils sont formés à la fois de la substance du père et du sang de la mère». (LUCRECE, b)

Selon Galien, le développement du fœtus se fait de cette manière : d'abord les veines et les artères se forment, et tout de suite après, le foie, qui, à travers le système nerveux, peut immédiatement envoyer le sang à toutes les parties du corps. Après le foie, c'est le tour du cœur et du cerveau. Ces trois organes sont d'abord très proches les uns des autres. Plus tard, ils se séparent, et quand le squelette s'est formé, ils sont protégés par les os. Le fœtus n'urine pas par l'ombilic.

« Un vaisseau veineux et un vaisseau artériel naissent après la conception. Ces vaisseaux et ceux qui étaient présents déjà, sont rattachés les uns aux autres par une membrane mince, mais forte, qui adhère extérieurement à tous les vaisseaux et s'insère sur les parties intérieures de la matrice (placenta). Cette membrane se prolonge en un cordon qui contient les vaisseaux et va au fœtus (cordon ombilical). Le fœtus tout entier est enveloppé de

tous côtés d'une membrane mince nommé amnios, qui reçoit ce qui peut passer pour la sueur du fœtus. Sur cette membrane est placée une autre membrane plus mince appelée allantoïde, qui s'ouvre dans la vessie du fœtus et laisse s'accumuler en elle jusqu'à la naissance ce qu'on peut appeler son urine. Cette membrane est recouverte circulairement par le chorion, qui tapisse intérieurement toute la matrice et est formé d'une multitude de vaisseaux rattachés par une membrane mince». (GALIEN, 3b)

On reconnaît que la conception a eu lieu, car, vers la fin du rapport sexuel, la femme enregistre une sensation de frisson ; les régions vulvaire et ombilicale souffrent modérément ; la femme a moins le goût de l'acte sexuel ; le vagin est très sec et non lubrifié, l'orifice de la matrice est fermé, tout en restant doux au toucher et mou (dans le cas de refroidissement ou d'inflammation, il se ferme aussi, mais en devenant rêche et dur). (SORANOS, 1m)

Quelque temps plus tard, on observe la suppression ou la diminution du flux menstruel, l'alourdissement du bassin, le gonflement insensible des seins, qui s'accompagne de sensations pénibles.

Nous terminons ce chapitre par la théorie de Aristarchus de Samos, mathématicien et astronome (310-230) qui pensait que le chiffre sept a une force et une puissance particulières remarquées dans certains phénomènes de la nature dont la conception : *«quand la semence génitale est déposée dans l'utérus de la femme, les sept premiers jours elle s'amasse et se condense, devenant capable de prendre figure. Puis ensuite au cours de la quatrième période de sept jours, pour le fœtus qui sera de sexe masculin, la tête et l'épine dorsale se forment. Mais à la septième période de sept jours, en général, c'est-à-dire au quarante-neuvième jour, l'être humain tout entier s'achève dans l'utérus»*. (AULU GELLE, 2a)

D. LA MÉNOPAUSE

D'une certaine façon une vie de femme cesse avec la ménopause puisque alors elle ne peut plus avoir d'enfants ; elle n'intéresse plus ni son mari ni son médecin !

La précocité du mariage, l'apparition rythmée des règles, l'activité reproductrice (les enfantements font vieillir plus vite) entraînent naturellement une ménopause ; ce qu'on croit comprendre, c'est que, s'asséchant avec le temps, le corps féminin n'a plus besoin de cette purgation des humeurs que sont les règles.

«C'est là une situation qui s'installe progressivement, en général entre la quarantaine et la cinquantaine ; il existe cependant des extrêmes avec le maintien des règles jusqu'à soixante ans, et on attribue déjà au genre de vie et à l'environnement les variations individuelles. Pour exemple, la femme obèse dépense trop de sang pour ses formes et voit se tarir son flux menstruel plus rapidement qu'une femme mince». (SORANOS, 1a)

Ces règles tardives doivent être confondues avec les saignements émanant du vagin du fait de la fragilité de la muqueuse, ou encore, des spottings dus à des pathologies utérines.

Les signes fâcheux qui accompagnent la ménopause sont la perte des cheveux blanchis, l'apparition de duvet sur le visage, de rides, la perte de la belle carnation. (PLINE, c)

Comme le changement est souvent considéré comme néfaste chez les médecins romains, ces derniers s'appliquent à promulguer des soins particuliers à la période de ménopause afin de retarder son installation : on retrouve d'ailleurs les conseils donnés pour favoriser l'apparition des règles, à savoir, la marche modérée, l'exercice passif, le massage, les bains, l'application de pommade anti-ride faite de fèves et de riz, appelée *lomantum*. A

cela s'ajoute l'utilisation de pessaires émollients et des injections, susceptibles d'assouplir des organes qui ont perdu la plasticité de la jeunesse. (SORANOS, 1f)

Le mieux est encore de suivre les conseils de ce poète ami des femmes, qu'est Ovide, dans son *Art d'aimer* :

«Si rapidement, hélas ! La peau se relâche et forme des rides, pendant que disparaît la belle carnation d'un gracieux visage ; ces cheveux blancs dont tu jures que tu les avais déjà lorsque tu étais jeune fille, brusquement, couvriront ta tête. Nous, c'est sans recours que disparaissent nos avantages : cueillez la fleur, car, si elle n'est pas cueillie, elle se flétrira et tombera d'elle-même». (OVIDE, 1a)

II. L'OBSTÉTRIQUE ET LA GYNÉCOLOGIE

Les Romains n'ont pas de mot pour désigner la science qui traite des organes sexuels de la femme, de leur physiologie, de leurs maladies ; ce n'est qu'à partir du Bas-Empire qu'on emploie le mot *gynaecia*, dérivé du mot grec. La femme enceinte est appelée *gravida* parce qu'elle est «chargée» (*gravata*) du produit de la conception et parce qu'elle est occupée à générer le produit de sa conception.

A. LA GROSSESSE

Dans la situation du monde romain, les femmes, mariées très jeunes, sont susceptibles de grossesse de treize à cinquante ans. Si l'on pense qu'à l'époque moderne une femme mariée à vingt-quatre ans est susceptible de mettre au monde sept ou huit enfants si elle allaite, et dix à quinze si elle n'allait pas, quel pouvait être le sort normal d'une fille romaine mariée à douze ans, même si, dans les mêmes proportions, elle est susceptible de mort précoce ?

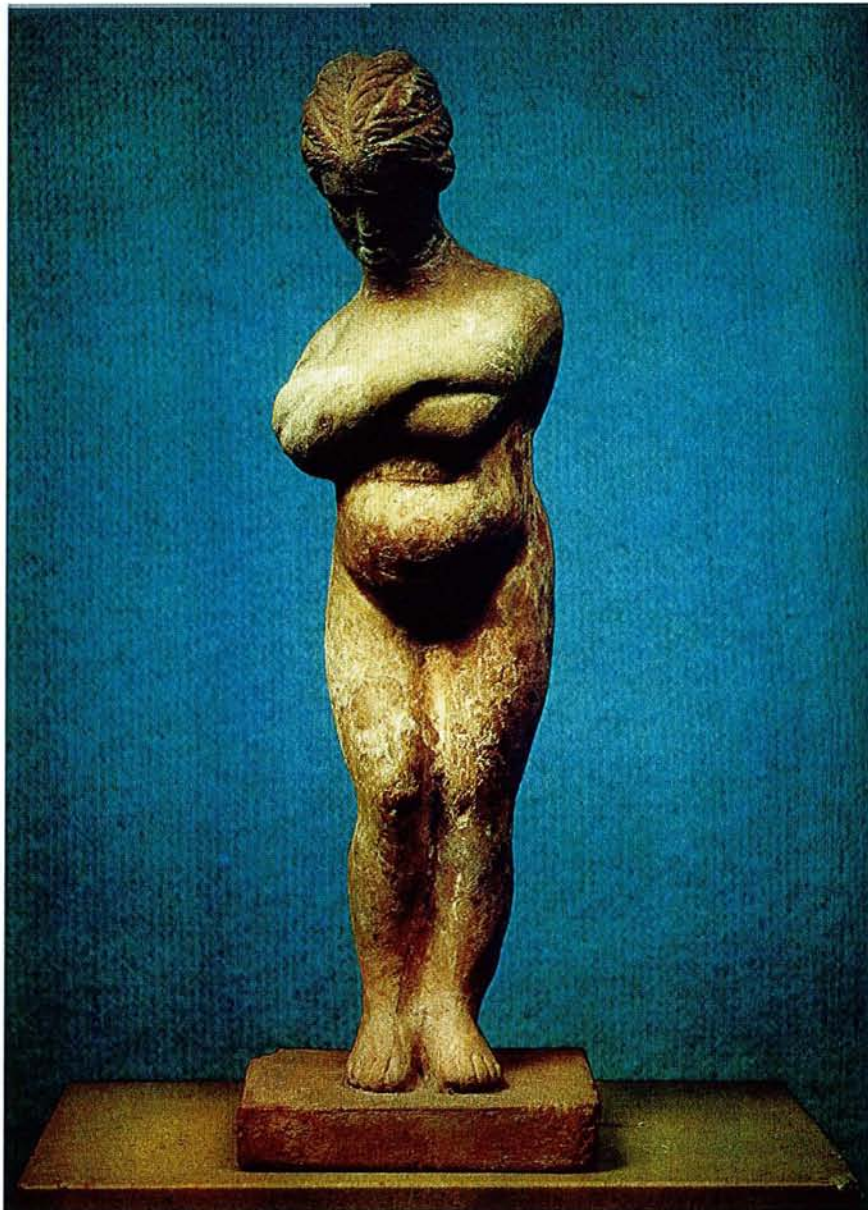


Figure 11 : Jeune femme enceinte (Musée du Louvre, Paris)

Les Romains connaissent bien les risques d'une grossesse prématurée et de l'accouchement chez une très jeune femme, mais ils n'en tiennent pas compte, leurs épouses sont faites pour affronter ces dangers. D'ailleurs, mourir en couche n'est pas si grave car une mort en rapport avec la fécondité doit être le seul titre de gloire de la femme.

Les anciens Romains s'accordent à définir le terme aux environs du neuvième ou dixième mois ; mais il peut s'étendre du septième au dixième mois. *«Une opinion très*

répandue et désormais admise pour vraie, c'est qu' à partir du moment où l'utérus a reçu la semence, l'être humain naît rarement au septième mois, jamais au huitième, souvent au neuvième, plus souvent au dixième ; et que la limite dernière pour l'accouchement humain c'est dix mois, non pas entamés mais pleins». (AULU-GELLE, 2b)

Aulu-Gelle ajoute que si un enfant naît au huitième mois, il s'agit d'un avortement et non d'un accouchement vu l'impossibilité d'une naissance au huitième mois.

Aristote, quant à lui, nous dit que ceux nés à huit mois vivent, mais moins souvent que les autres. (ARISTOTE, k)

C'est pourquoi les Romains ont donné aux trois déesses chargées de l'enfantement les noms de *Partula*, *Nona*, *Decima*, noms tirés respectivement de *parere*, enfanter, de *nonus* et *decimus*, neuvième et dixième mois : il s'agit des mois favorables à l'accouchement.

En cas de retard, Diane est souvent invoquée et, si cette invocation se montre efficace, la femme, le front paré d'une couronne, à la lumière des flambeaux, va porter un ex-voto, figurant vulves, phallus ou mères qui allaitent, dans le bois d'Aricie voué à la déesse.

Il semble que le nombre limite d'enfants nés d'un seul accouchement soit cinq. En effet, le philosophe Aristote écrit qu'une femme en Egypte a mis au monde cinq garçons en un seul accouchement ; il ne nous dit pas si la mère et les enfants sont tous restés en vie. (ARISTOTE, o)

Généralement les naissances sont fréquentes, certains prénoms l'attestent : *Quintus*, le cinquième, *Decimus*, le dixième...

Mais là encore, la femme romaine enceinte, malgré sa fierté d'être mère, éprouve une certaine inquiétude, car la grossesse n'est pas toujours facile. Quand la future mère n'a pas à exécuter de tâches fatigantes, elle a la consigne de se garder des déplacements, des

mouvements violents ; elle redoute les fausses couches car elle sait qu'on imagine en général qu'elles sont provoquées.

Pendant ces mois d'attente, elle reçoit peu d'aide : les médecins hommes sont rares, et par pudeur, par incompetence, n'osent guère s'occuper de l'autre sexe ; les sages-femmes ne sont pas consultées, car elles ne sont pas toujours bien vues, en particulier des maris, qui redoutent qu'elles ne se livrent à des pratiques abortives.

La vie de la parturiente est souvent en danger. On estime généralement que, malgré la protection de la déesse Junon Lucine, une naissance sur cinq est fatale : les risques sont considérablement multipliés par le nombre de grossesses possibles dans un monde qui marie les filles aussi jeunes. Les exemples de femmes mortes en couches sont nombreux : Julie, fille de César, Tullia, fille de Cicéron, ont subi ce sort.

Il faut surveiller étroitement les étapes de la grossesse ; En effet,

«Les soins à donner aux femmes enceintes passent par trois stades ; Le premier, dans les débuts de la grossesse, consiste à préserver la semence déposée ; le second, pour les mois suivants, vise à soulager les symptômes qui se manifestent, et par exemple, la pica ; la troisième, dans les derniers mois et près du terme, tend à parfaire le fœtus et à rendre les couches supportables». (SORANOS,1n)

Ainsi, sont déconseillés les efforts trop violents, les grandes peurs, et une chose qu'il faut redouter par dessus tout est l'éternuement, qui souvent, par sa secousse violente, fait tomber le sperme et, par la suite, le fœtus de la matrice. Par contre, on favorise les aliments neutres comme le poisson sans graisse, les viandes maigres, les légumes non âcres.

Comme chez les femmes enceintes actuelles, les médecins romains décrivent des troubles alimentaires chez leurs parturientes, allant des simples nausées ou vomissements à une maladie qu'ils appellent la *pica*, que l'on peut résumer en un ensemble de troubles des

conduites alimentaires, avec une liste de symptômes variant selon les auteurs ; selon Soranos, les femmes atteintes de pica *«ont des envies pour des mets insolites, terre, charbon, vrille de vigne, fruits verts et acides. (...) La pica survient chez la plupart des femmes enceintes environ le quarantième jour, et se poursuit le plus souvent jusqu'à la fin du quatrième mois. Chez certaines, elle vient plus tôt ou plus tard ; dure chez les unes moins longtemps, chez les autres plus longtemps. Dans de rares cas, elle se maintient jusqu'à l'accouchement, ou au contraire ne se manifeste pas du tout »*. (SORANOS, 1n)

L'étymologie de ce mot vient de *pica*, la pie, parce que ses cris et ses appels sont infiniment variés, tout comme les envies alimentaires variées des femmes enceintes. (SORANOS, 1o)

Ceci correspond approximativement à ce que nous appelons actuellement syndrome de pica, trouble alimentaire qui consiste à manger de la terre ou autres éléments insolites, entrant dans le cadre des maladies psychiatriques ; ces substances non comestibles entraînent une malabsorption du fer, à l'origine d'une anémie ferriprive. Cependant, à l'inverse, le déficit en fer peut entraîner des perturbations du comportement alimentaire de type pica.

Selon les médecins de l'antiquité, l'origine de ces troubles réside dans le fait que l'équilibre alimentaire ne s'est pas encore fait entre la mère et son fœtus : elle a tendance à manger plus qu'elle-même et son enfant n'en peuvent consommer. D'où une surabondance qui encombre son estomac. L'excès de résidus entraîne cardialgie, aversion pour les aliments, vomissements.

Le traitement consiste en un régime alimentaire allégé et des exercices censés détruire l'excédent. Si les nausées et les vomissements persistent, on peut ligaturer les extrémités, en considérant que le resserrement de ces régions affecte l'estomac ; on applique enfin des emplâtres de cérat, des onguents de rose, de coing, de myrte, de mastic et de nard, ou des ventouses au niveau du cardia, traitement qui d'ailleurs est efficace pour les brûlures d'estomac en général. (SORANOS, 1p)

Durant la surveillance du troisième stade, les mouvements de la femme enceinte sont progressivement diminués afin d'éviter un accouchement trop précoce. Nous notons à ce sujet un passage très intéressant de Soranos qui fait allusion à une telle situation :

«si un signe de ce genre apparaît, il faut préparer le matériel nécessaire à l'accouchement, car c'est un fait patent et démontré que les fœtus de sept mois sont viables».
(SORANOS, 1q)

Si on exclut une erreur de calcul du terme, il s'agit là d'une situation tout à fait extraordinaire, si on s'en réfère à notre plateau technique de réanimation néonatale actuelle : qu'un enfant aussi petit puisse déjà survivre dans la Rome Antique rend moins extraordinaire notre prise en charge néonatale actuelle !!!

De même, Soranos donne à la parturiente des conseils afin de limiter l'apparition des vergetures, problème esthétique déjà soulevé dans l'Antiquité :

«Il faudra aussi oindre le ventre distendu avec un cérat d'huile d'olives non mûres et de myrte. Quand la peau est tonifiée, elle n'encourt ni vergetures ni rides». (SORANOS, 1q)

Des bandes de toile sont mises autour des épaules et de l'estomac pour réduire la force et le poids du fœtus, durant les huit mois de la grossesse ; de toute façon les bandes sont enlevées pour aider à induire le travail.

Durant cette dernière période, la mère parturiente est baignée dans de l'eau tiède, et ses parties génitales frictionnées avec des herbes. On injecte dans le vagin des suppositoires ramollissant de graisse d'oie, afin de ramollir ses parties génitales et ainsi faciliter l'accouchement.

Quant aux relations sexuelles pendant la grossesse, le monde médical masculin s'y refuse, alors que les médecins femmes sont plus nuancées ; ainsi, Athénée préconise un juste

milieu entre ni trop, ni pas du tout : *«car chez les femmes qui vivent dans la continence, l'accouchement devient plus difficile, tandis que chez celles qui se livrent constamment au coït, l'enfant est trop faible»*. (GOUREVITCH D, 1)

B. LE TRAVAIL

Afin de favoriser l'accouchement, il faut favoriser le bien-être physique et moral de la parturiente ; ainsi, la sage-femme défait le bandage de poitrine, dénoue les cheveux, enlève tous les liens, donne des bains de siège, ou injecte de l'huile d'amande douce, des tampons à la graisse d'oie ou à la moelle afin de détendre les organes génitaux. (SORANOS, 2e)

C'est hors de la présence de leurs maris que les femmes mettent au monde leur enfants.

Elles accouchent, assises, sur une chaise évidée par devant, avec l'aide de sages-femmes. Soranos nous le décrit ainsi :

«Au milieu, et à l'endroit où l'on assiste la femme, il faut que soit découpée une ouverture en demi-lune, de taille moyenne, de façon que la patiente ne s'y enfonce pas jusqu'aux hanches en raison de sa surface excessive ; mais qu'en revanche les parties génitales n'y soient pas comprimées en raison de son étroitesse, ce qui est plus pénible encore : la sage-femme peut toujours en effet combler une ouverture trop large en la garnissant de linges. La largeur totale du siège doit être capable d'accueillir des femmes même assez charnues ; sa hauteur sera moyenne : aux femmes petites, on met un tabouret sous les pieds pour compenser la taille de leurs membres. Les flancs du fauteuil, au-dessous du siège, doivent être entièrement garnis de planches, tandis que le devant et le dos doivent rester ouverts, pour l'usage obstétrical qu'on va décrire. Dans la partie supérieure, au-dessus du siège et sur les côtés, il y aura deux bras formant un H grâce à une entretoise, afin que les mains puissent prendre appui sur eux au cours des efforts. Derrière, il y aura un

dossier incliné de façon telle que les reins et les hanches y trouvent une résistance au mouvement de retrait». (SORANOS, 2c)

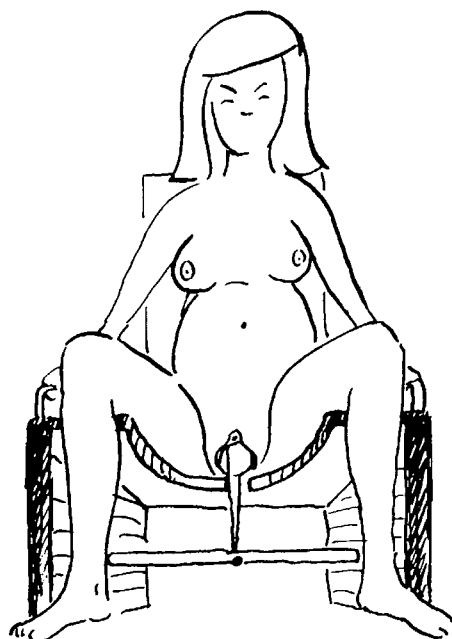


Schéma 9



Position de la sage-femme face à la parturiente.

Schéma 10

Figure 12 : Maladies des femmes, SORANOS, Tome II, Livre II, p131

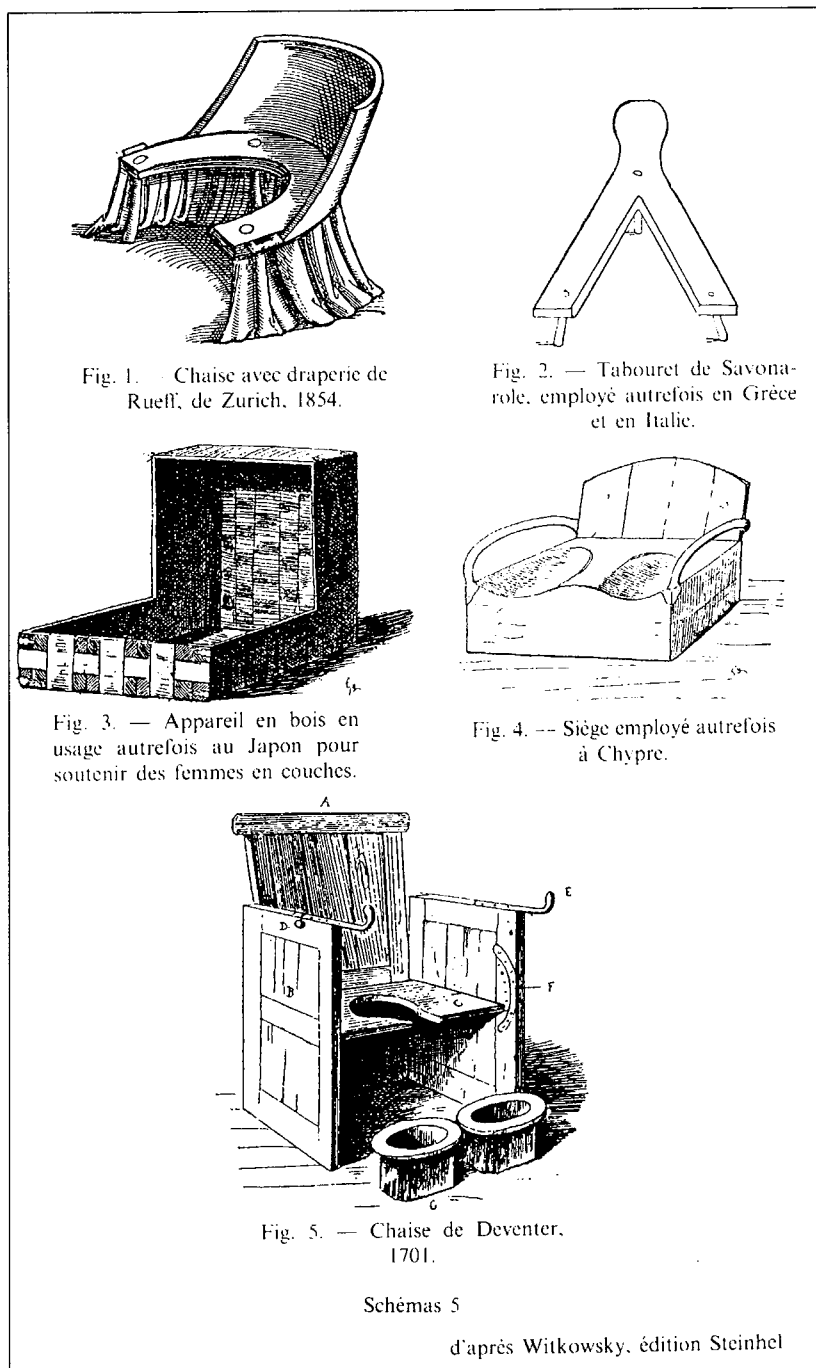


Figure 13: Maladies des femmes, SORANOS, Tome II, Livre II, p127

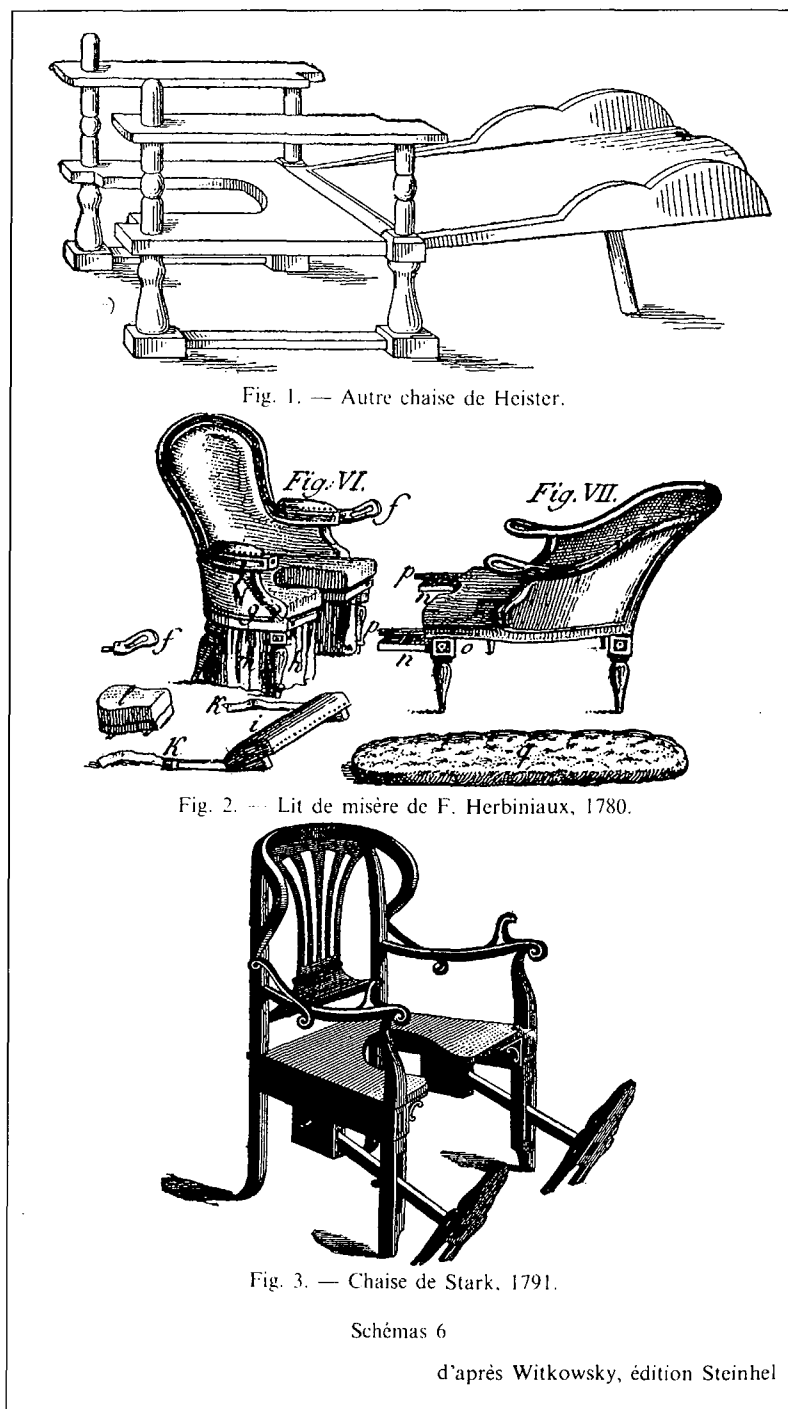


Figure 14 : Maladies des femmes, SORANOS, Tome II, Livre II, p. 128

En somme l'accouchement sur le siège obstétrical se justifie par la plus grande commodité qu'y trouve la sage-femme, mais non par le confort de la future mère. Peut-être croit-on aussi que la sortie de l'enfant est d'autant plus facile que la femme se trouve dans une position aussi verticale que possible. Les dangers viennent évidemment de l'infection, mais aussi du fait que l'on ne pratique guère les manœuvres de version de l'enfant ni la césarienne.

Malgré son nom d'origine latine, celle-ci est exceptionnelle. Et, quand on la pratique, on sacrifie la mère.

Durant le travail, Soranos d'Ephèse conseille à la sage femme d'avoir comme matériel : de l'huile pour injection afin de détendre les organes génitaux ; des éponges pour nettoyer ; un tabouret de naissance ; des oreillers pour y déposer le bébé plus bas que l'accouchée, en attendant que suive l'arrière-faix ; de l'eau chaude pour laver l'enfant et les parties génitales ; des cataplasmes chauds pour apaiser la douleur ; des couvertures pour couvrir la femme ; des bandes pour emmailloter le nouveau-né ; des senteurs telles le pouliot, boule de terre mélangée avec du gruau d'orge, et du *sparganium* pour stimuler la parturiente fatiguée ; un lit moelleux pour se détendre ; un lit dur pour les couches. (SORANOS, 2b)

C. L'ACCOUCHEMENT

La sage-femme reconnaît l'imminence de l'accouchement à certaines douleurs et à certains symptômes que lui décrit la future mère : lourdeurs du bas-ventre, douleur dans les flancs, constante envie d'uriner. La matrice alors *« s'approche des parties génitales, si bien que la sage-femme, au cours de l'examen, la touche aisément. L'orifice de l'organe, de consistance molle, se distend et devient béant, en même temps que sa surface s'humidifie. (...) Un liquide visqueux apparaît, ainsi que du sang chez la plupart des femmes, lorsque se rompent les petits vaisseaux du chorion ; le toucher vaginal rencontre une grosseur arrondie semblable à un œuf »*. (SORANOS, 2a)

Galien utilise clairement le mot « col » pour qualifier l'orifice de la matrice : *« les sages-femmes commencent par toucher le col qui s'ouvre petit à petit. D'abord, disent-elles, il se dilate assez pour laisser entrer le petit doigt ; puis encore plus ; et, progressivement, les dimensions de l'ouverture augmentent. (...) Quand celles-ci sont suffisantes pour laisser*

passer le fœtus, elles font lever la femme enceinte, la font asseoir, et lui ordonnent de faire l'effort d'expulser l'enfant ». (GALIEN, 4a)



Figure 15 : La Médecine Romaine, G. PENSO, p. 402

Si le sac amniotique n'est pas rompu après un bon moment, la sage femme doit le rompre avec ses ongles de main. Alors quand l'enfant sort, la sage-femme doit l'attraper les mains ouvertes dans un linge. Soranos donne beaucoup plus de détails et nous fait assister au déroulement complet de l'accouchement.

«Il faut d'abord atténuer les douleurs en appliquant les mains préalablement réchauffées. Après quoi, il faut imbiber des chiffons d'huile douce chaude, et les placer sur la peau du ventre et les lèvres de la vulve, en les maintenant mouillées constamment avec de l'huile chaude. On mettra aussi sur les flancs des vessies pleines d'huile chaude. Lorsque l'orifice de la matrice s'entrouvre, la sage-femme, après s'être graissé les mains à l'huile chaude, introduira le majeur de la main gauche, dont l'ongle aura été taillé, et dilatera doucement l'orifice grâce à l'action de ce doigt, de façon que fasse saillie la partie de la

poche des eaux la plus rapprochée. Avec la main droite, elle oindra d'huile les parties, en évitant l'usage d'une huile altérée par l'ébullition. Lorsque la partie avancée de la poche prend la grosseur d'un œuf sous l'orifice, si la parturiente est faible et manifeste de l'atonie, il faut pratiquer les manœuvres d'accouchement sur la patiente étendue, car ce mode cause moins de déchirures et impressionne moins la femme. Mais si celle-ci est pleine de vigueur, il faut lui faire quitter le lit et l'asseoir sur le siège dit obstétrical, (...) la réchauffer généralement et lui faire des injections d'huile chaude, pour combattre la propension des parturientes à se refroidir. La sage-femme devra se garder de fixer avec insistance ses regards sur les parties génitales de la femme en couches, afin de ne pas l'amener à contracter son corps sous l'effet de la pudeur. (...) Par la suite, il faut conseiller à la parturiente de retenir sa respiration dans sa poitrine, sans crier, mais plutôt en gémissant et en bloquant son souffle ; en effet certaines femmes inexpérimentées, faisant effort par les voies aériennes supérieures, sans repousser leur souffle vers le bas, contractent une tuméfaction de la gorge ». (SORANOS, 2d)

Trois femmes doivent être dans la pièce, deux se tenant de chaque côté et une derrière elle *«afin que la mère ne puisse pas glisser sous l'influence de la douleur»* ; elles doivent être capables de la calmer, même sans expérience personnelle. Une mère faible et tendue peut donner naissance à un enfant mort-né. En outre, la sage-femme exerce des tractions sur le fœtus aux moments favorables.

«Les aides debout sur les deux côtés doivent de leurs mains exercer une douce pression sur la masse du ventre, vers le bas. Enfin, la sage-femme doit recevoir elle-même le fœtus, après avoir placé sous lui un linge qu'elle tient dans les mains, ou, comme le font celles d'Egypte, des rognures de papyrus fin, ceci afin qu'il ne glisse ni ne soit contusionné, mais au contraire soit mollement calé. Si l'arrière-faix est expulsé en même temps, il faut

passer aux autres activités ; mais si le chorion tarde à venir, il convient de placer le nouveau-né près de la parturiente étendue». (SORANOS, 2e)

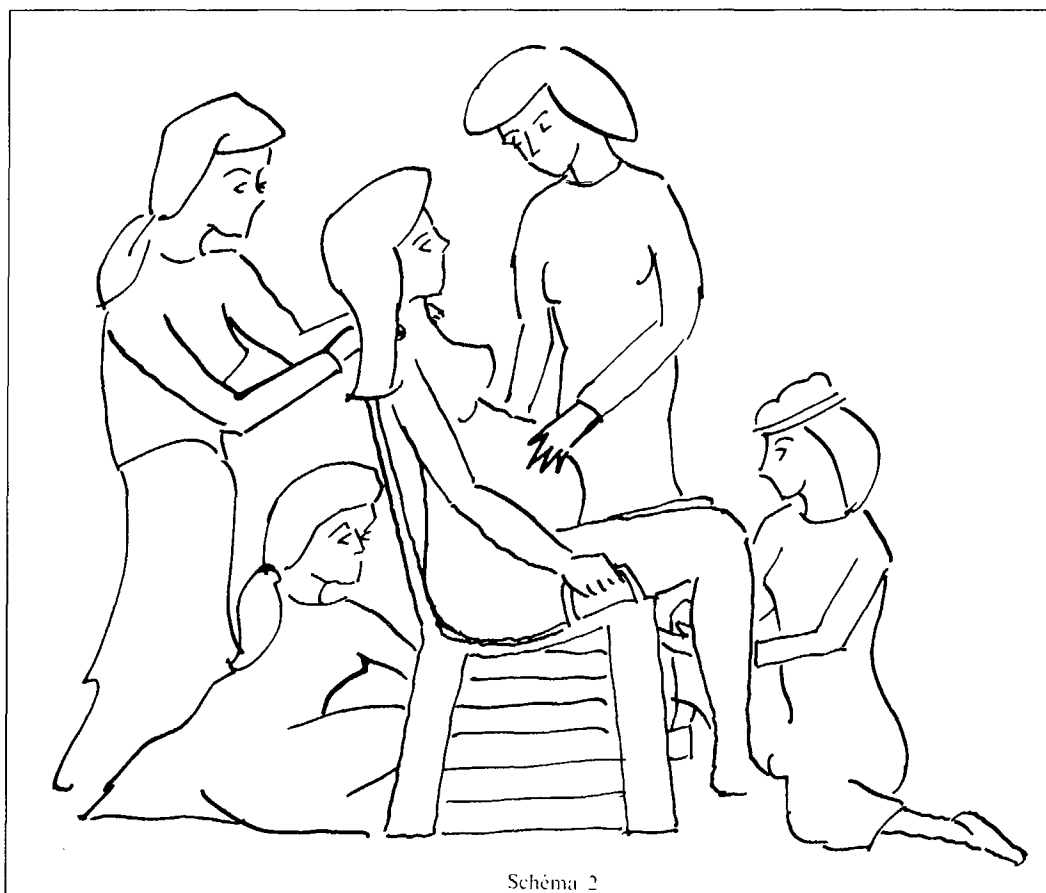


Figure 16 : Maladies des femmes, SORANOS, Tome II, Livre II, p. 124

Autrement, la femme doit être assise sur un tabouret de naissance, *«le même aménagement peut être réalisé si elle s'assied sur les genoux d'une femme vigoureuse, pour supporter le poids de la parturiente assise sur elle et pour la maintenir pendant les douleurs»*; La sage femme, enveloppée d'un tablier propre, assise au dessous de la femme afin de faciliter l'extraction du haut vers le bas, doit lui faire face et la rassurer, avec les cuisses de chaque côté, la cuisse gauche plus basse pour laisser libre jeu à la main qui continue la délivrance. La femme derrière la parturiente doit *«tenir l'anus de la mère avec un vêtement en*

lin, de peur qu'il soit poussé en dehors sous la tension» (créant un prolapsus ou une déchirure anale). (SORANOS, 2e)

L'expulsion du placenta doit également être surveillée : Soranos évite les manœuvres ostentatoires comme la traction excessive sur le cordon, les potions, les poids au niveau des cordons qui empêchent le déroulement normal de l'hémostase de la délivrance. Si l'opération est trop lente, *«on introduira délicatement la main et l'on fait venir le chorion en le sollicitant obliquement des deux côtés»*, en évitant de le déchirer ou de le morceler. *«Ceux qui tirent sans précaution entraînent souvent la matrice elle-même »*. (SORANOS, 3g)

D. LES ACCIDENTS DE LA GROSSESSE ET DE L'ACCOUCHEMENT

1. LA FAUSSE COUCHE

Dans *Les pathologies de la femme*, Hippocrate traite des causes de fausse couche chez la femme enceinte. A Rome, comme aujourd'hui, il existait beaucoup de femmes qui avaient des problèmes à maintenir une grossesse et qui présentaient des fausses couches.

Pour ces femmes, la cause de ces troubles est un vagin qui est *«trop doux, lisse plus que nature ou dû à la présence de lacérations dans le vagin»*. Un vagin trop lisse pose le problème du probable détachement de *«l'enveloppe qui entourait l'enfant»*. Quand *«ces membranes qui n'étaient pas de chaque côté de l'utérus comme il aurait dû l'être»* se détachent, l'embryon avorte.

Les fausses couches peuvent également être provoquées par de nombreuses causes externes. Selon Hippocrate, si une femme est malade et faible, ramasse un objet lourd de toutes ses forces, est battue, mange trop ou pas assez, saute dans les airs, a un

évanouissement, un sortilège, ou est effrayée, elle peut souffrir de fausse couche. Un bouleversement des intestins, de la fièvre, une faiblesse, un manque d'appétit sont des signes de fausses couches menaçantes (HIPPOCRATE, 2e).

Pour Aristote, la fausse couche se produit quand le col de l'utérus reste ouvert ou s'ouvre pour des raisons externes ; alors, le fœtus se détache. (ARISTOTE, m)

Les signes avant-coureurs en sont l'affaissement brutal des seins, idée acquise depuis longtemps puisqu' Hippocrate lui-même y fait allusion. (CELSE, f)

Soranos, quant à lui, nous décrit le moment de l'expulsion :

« Lorsque va se produire une fausse-couche, la femme qui va avorter subit une perte d'eau, une autre d'ichor ou d'un liquide sanglant analogue à de l'eau où l'on a mis la viande à tremper. Lorsqu' arrive la phase terminale, c'est du sang qui apparaît, puis enfin un caillot de sang ou un fragment de chair, informe ou grossièrement façonné selon l'époque atteinte. La femme peut se sentir très mal mais surtout celles qui ont avorté après absorption de drogues, avec lourdeur douloureuse du bassin, des hanches et du bas-ventre, des aines, de la tête, des yeux et des articulations ; des brûlures d'estomac ; un refroidissement général ; des sueurs profuses ; des faiblesses ; parfois de la fièvre accompagnée de frissons, ou même des hoquets, des spasmes ; elle ne parle pas ». (SORANOS,1r)

Les fausses couches sont des incidents fâcheux, mais non pas de véritables malheurs, et, quand on recommande un certain espacement des naissances, c'est pour que l'enfant naisse en meilleure forme. *«Il faut accorder aux femmes qui s'appliquent à avoir des enfants un espace de temps intermédiaire entre les conceptions successives, car celles qui, dans leur état habituel, conçoivent continuellement, compromettent gravement la nutrition de leur corps, gâtent leur taille et mettent au monde des enfants qui leur ressemblent».* (SORANOS, 1i)

Malgré tout, la femme était tenue comme entièrement responsable de sa fausse couche par le milieu médical masculin : en effet, la perte de l'enfant était reliée à la non application des conseils hygiéno-diététiques promulgués par les médecins (le traitement proposé pour éviter ces événements fâcheux était le repos au lit), ou à la non utilisation des conseils de la sagesse populaire comme l'application d'onction sur le ventre de cendre de hérisson ou l'absorption de boissons telles les cendres de porc-épic ou le lait de chienne. (PLINE, o)

A savoir que l'on compte parmi les fausses-couches, le cas des enfants mal formés que les sages-femmes suppriment avant même l'acceptation du père.

2. L'ÉCLAMPSIE

Elle a été décrite sous le nom des maladies hystériques des asphyxies de la femme dues à la mobilité de la matrice et de son contenu, à savoir le fœtus, avec des signes s'approchant de la crise d'épilepsie, comme la suffocation, la révulsion des globes oculaires, des tremblements, une débâcle urinaire et fécale, le tout mettant en jeu la vie de la femme enceinte et de son enfant. Ce tableau semble s'apparenter à notre actuelle crise d'éclampsie, potentiellement mortelle pour la mère, mais surtout pour le fœtus. (MALINAS Y., GOREVITCH D.)

Hippocrate décrit un violent raidissement de la matrice, ou décollement du chorion de cette matrice, qui peut alors faire pression sur cette dernière et provoquer un accouchement dystocique, ou même s'expulser d'un bloc. Cet état survient quand la parturiente *«se trouve dans un état de fatigue et de dénutrition ; la matrice ayant été échauffée par la fatigue, et la quantité d'humidité pour l'enfant ayant diminué, attendu que la mère a le ventre plus vide qu'il ne faudrait, le fœtus se dirige droit vers le foie et les hypochondres, attendu qu'ils sont remplis d'humidité, et il causera brutalement une suffocation sévère»*. (HIPPOCRATE, 2c)

Par contre, le dénouement se fait convenablement si le fœtus daigne reprendre sa position normal, avec un bruit de gargouillement très typique ; cette issue nous semble bien désuète comme traitement de l'éclampsie, considérée actuellement comme une des grandes urgences obstétricales de notre époque.

Ce syndrome (habituellement une complication de l'hypertension gravidique) n'a été officiellement répertorié qu'au début du XXe siècle par Couvelaire.

3. LES DYSTOCIES OU ACCOUCHEMENTS DIFFICILES



Fig. 163. - Femme qui doit avoir un accouchement difficile : elle est étendue sur un lit et son médecin tient dans sa main droite un forceps obstétrical. Un de ses assistants a un autre instrument dans sa main droite (Antiquarium communal, Rome).

Figure 17 : La médecine Romaine, G. Penso, p. 308

Bien sûr, un médecin ou une sage-femme sans expérience peut rendre un accouchement jusque là normal, difficile. Mais au-delà de l'inexpérience, les médecins romains s'accordent à distinguer trois sortes de facteurs à l'origine des dystocies :

- les circonstances externes comme un hiver trop froid qui resserre les voies naturelles ou chaleur trop forte qui les relâche. (SORANOS, 4a)

- le fœtus lui-même, peut être trop gros, de la tête ou d'une partie du corps, mal placé. Ainsi, *«la position normale pour la naissance est la présentation par la tête ; les bras du fœtus sont étendus le long des cuisses, et il est expulsé avec le corps en extension. Les positions anormales se produisent lorsque le fœtus, déviant la tête, l'appuie sur le flanc droit ou gauche de la matrice, ou lorsque l'une de ses mains sort, voire les deux, ou encore lorsque ses jambes sont écartées à l'intérieur de la matrice. La moins mauvaise des autres positions autres que la céphalique est celle où le fœtus présente ses pieds, surtout lorsqu'il sort le corps allongé, les bras le long des cuisses (actuel siège complet). Lorsque le fœtus sort une jambe, l'autre restant à l'intérieur de la matrice ; ou quand il est plié en deux, (actuel siège décompleté), ou encore quand il s'appuie sur une zone de la matrice, il faut intervenir pour corriger sa position. Même chose quand il écarte les bras. Des deux positions restantes, la meilleure est encore la transverse. Il y a trois types de positions transverses : par l'un des flancs, par le dos et par le ventre ; la meilleure est la présentation du flanc, car elle laisse la place à la main de la sage-femme pour la version vers la tête ou les pieds. Les présentations pliées sont les pires de toutes, surtout lorsqu'il s'agit d'une présentation par les hanches. Il y a en effet trois variantes de la position pliée : ou bien ce sont la tête et les jambes qui sont les plus proches de l'orifice utérin, ou c'est le ventre, ou ce sont les hanches. Il vaut mieux avoir le ventre présenté à l'orifice : nous l'ouvrons, nous en retirons les entrailles, et comme le corps se recroqueville alors, la version est aisée»*. (SORANOS, 4a)

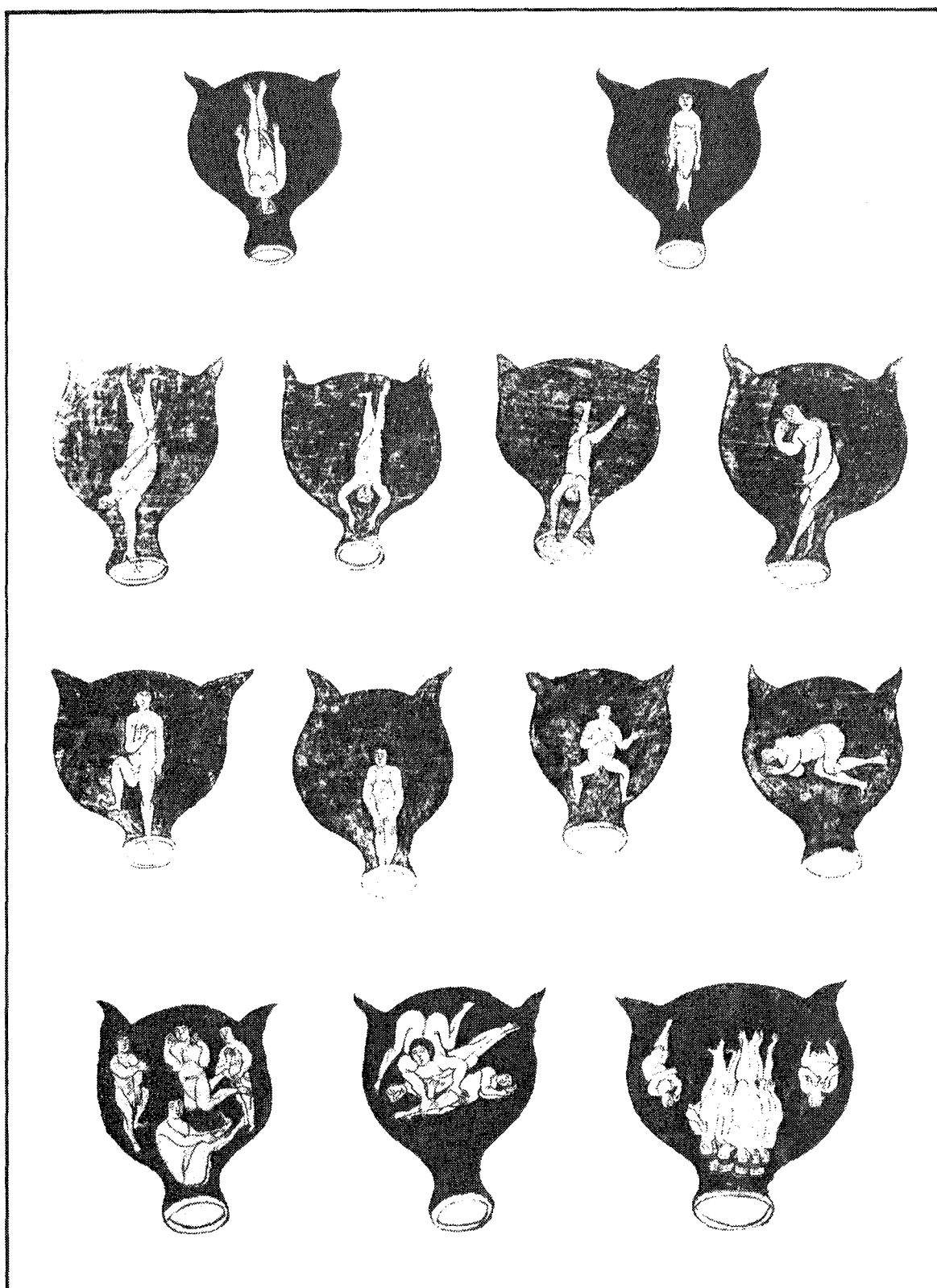


Fig. 160. - Différentes positions du fœtus dans l'utérus de sa mère, d'après Soranus d'Éphèse in. Abrégé des *Gynaecia* (IX^e) Bibliothèque Royale Albert I^{er} Bruxelles).

Figure 18 : La médecine Romaine, G. PENSO, p301

Ainsi, Soranos abandonne la doctrine hippocratique selon laquelle l'enfant sort de la matrice par ses propres moyens en prenant appui par ses pieds sur le fond utérin, et montre que la version podalique par manœuvres internes permet de résoudre des situations complexes qui, jusqu'alors, se terminaient par des accidents graves. On a découvert, en Israël, le squelette d'une femme d'époque romaine, âgée de trente à trente-cinq ans, portant encore le squelette de son fœtus à terme, au détroit supérieur, en présentation du sommet. Peut-être aurait-il suffi d'une version pour sauver la mère et l'enfant ? La version par manœuvres internes fut, pendant dix-huit siècles, la principale des opérations obstétricales. (HAAS N.)

Il peut s'agir d'accouchement de morts-nés, qui, comme l'explique Soranos, n'aide plus à sa délivrance, et gêne ainsi sa sortie.

«Une cause de dystocie est la conception d'un monstre ; une autre encore la dénudation du fœtus, dont un os perce la matrice : or un os du fœtus se dénude lorsque la chair tombe en putréfaction - ce qui est rare - ; mais fréquemment, lors d'une extraction aux crochets malhabile du fœtus, ses chairs se déchirent et ses os, mis à nu, percent la matrice ».

Le texte ne nous dit pas si l'enfant restait en vie, ce qui serait fort étonnant ! Et si l'on en croit les textes, très techniques, d'embryotomie ou évacuation aux crochets (embryoulcie), on s'aperçoit que l'enfant, après quelques tentatives de version par introduction d'une main dans la matrice, était vite sacrifié afin de tenter de sauver la mère ; mais cette dernière, bien souvent, suivait le triste sort de son enfant : *«on s'aperçoit que la parturiente est mise en danger par l'accouchement à son poulx, à sa respiration, et qu'elle est en train de mourir à la disparition du poulx et à la manifestation des signes de mort»* ! (SORANOS, 4a)

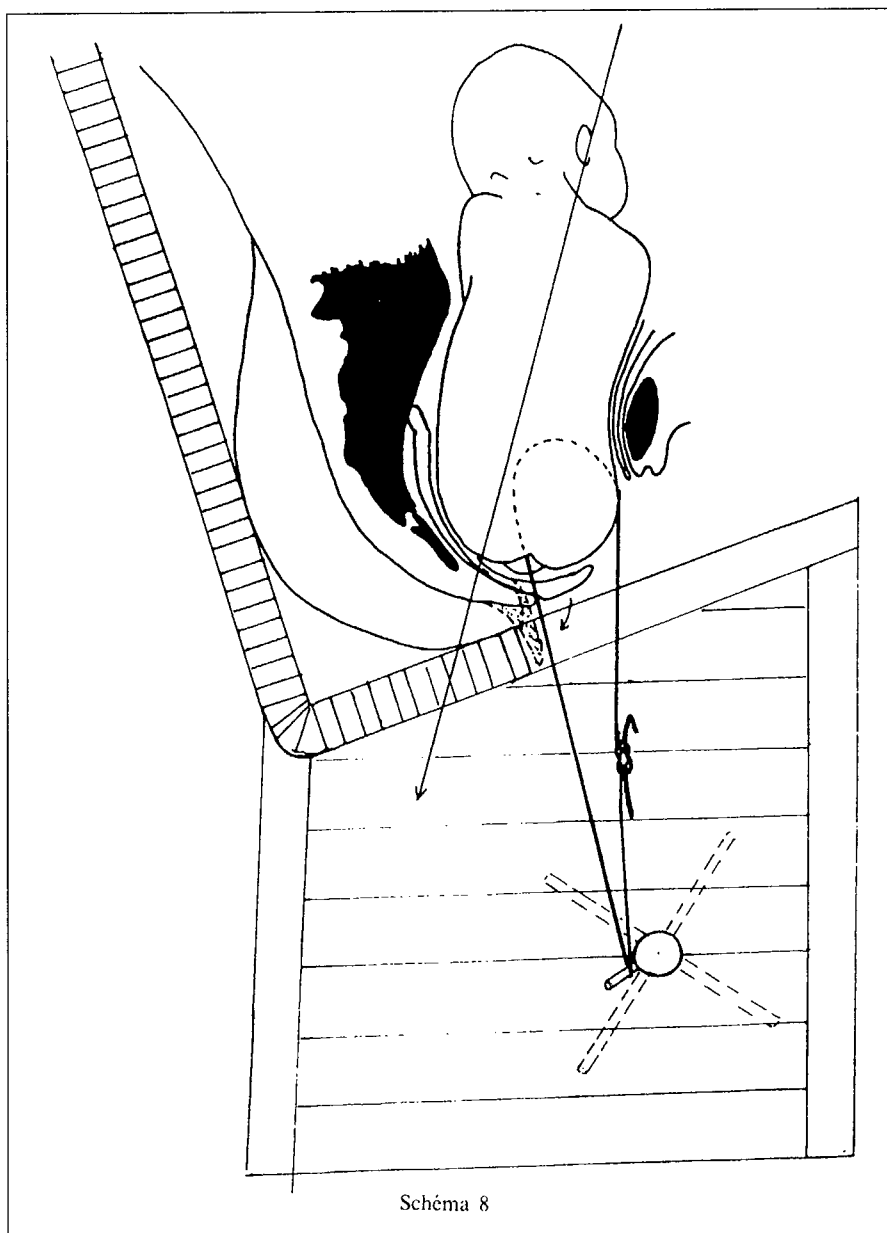


Figure 19 : Maladies des femmes, SORANOS, Tome II, Livre II, p13

Il peut également s'agir de grossesse gémellaire, bénie des dieux : l'exemple d'un accouchement de quintuplés, unique dans la littérature romaine, montre que les grossesses multiples n'aboutissaient que très rarement, excepté peut-être l'exemple donné par Hérophile dans son *Obstétrique*, de la maîtresse de Simon de Magnésie, médecin de l'époque de Séleucos Nicanor, qui, à trois reprises, a donné naissance à cinq enfants, mais avec de grandes difficultés.

Selon Aristote, ces grossesses multiples surviennent essentiellement en Egypte et peuvent engendrer des monstres. (ARISTOTE, 2)

La mère pour des raisons somatiques, psychiques ou encore, si sa matrice est épuisée, peut être à l'origine de la dystocie. Ainsi, une femme oisive a plus de mal à accoucher qu'une femme active ; une femme immature présentant une conduite de dénévation de la grossesse, primipare, a plus de difficultés à accoucher qu'une femme multipare.

En ce qui concerne l'état physique, la moindre interférence somatique peut engendrer des difficultés à l'accouchement, comme une maladie pulmonaire, un excès de flatulences. À noter, que les médecins romains ont défini des critères anatomiques à un bon accouchement ; ainsi, une femme large des épaules mais étroite du bassin a tous les risques de présenter des difficultés à l'accouchement. (SORANOS, 4c)

D'autre part, Soranos nous parle des difficultés rencontrées par les femmes petites, avec une petite matrice et un petit col, ou des grossesses après *«un mariage prématuré, un accouchement intervenant avant que la matrice ne soit complètement développée et que son fond soit épanoui»*, ce qui tend à prouver que certains mariages avaient bien lieu avec des jeunes filles nouvellement réglées.

L'état local des voies génitales peut être altéré, soit pour des raisons anatomiques, soit pour des raisons traumatiques ou infectieuses (inflammation, abcès, tumeur).

Il s'est également aperçu que *«les os du pubis peuvent être soudés, et ne pas laisser entre eux d'intervalle lors de l'accouchement : chez les femmes, les os du pubis ne sont pas, comme chez les hommes, solidaires selon une suture : c'est un ligament puissant qui les rattache l'un à l'autre»*. (SORANOS, 4b)

Malheureusement, ces genres d'accidents devaient être fréquents car le nombre de femmes mortes en couches est très élevé dans la Rome Antique, et ce malgré la multitude de déesses vouées à la bonne conduite de l'accouchement !

4. L'HEMORRAGIE DE LA DÉLIVRANCE

Les médecins romains connaissent l'hémorragie de la délivrance, mais sans en connaître les conséquences dramatiques en l'absence de transfusion sanguine. Ils décrivent la femme dans ce cas comme faible, présentant un plissement cutané, une pâleur, une anorexie tardive. Selon Soranos, le cas est grave car on ne peut avoir recours *«ni aux pressions digitales, ni à la fixation profonde d'agrafes, ni à l'insertion de pinces hémostatiques, ni aux tampons de charpie, ni aux ligatures constrictives, ni aux sutures»*. (SORANOS, 3g)

Le traitement proposé couramment consiste à croiser les jambes, la position imitant le tracé de la lettre X, après avoir appliqué un tampon, ou de saigner la malheureuse afin d'éloigner la masse sanguine !

5. LES FIÈVRES DU POST-PARTUM

Celse évoque brièvement les risques post-partum comme la fièvre puerpérale : *«une femme qui vient d'accoucher est en danger de mort si elle est prise de maux de tête violents et persistants accompagnés de fièvre»*. (CELSE, e)

Pour Hippocrate, *«la douleur débute dans le bas-ventre et au niveau des flancs, les déjections (de la matrice) sont bilieuses et fétides. Si le flux du ventre n'est pas arrêté, la femme meurt soudainement»*. Il conseille de bien hydrater la patiente et de refroidir le ventre. (HIPPOCRATE, 2d)

Ces accidents frappent tous les milieux, et même les plus illustres, comme par exemple la mort en couches de la fille de Cicéron, Tullia.

6. LA MOLE

Il s'agit d'une forme de fausse grossesse qui subsiste dans la littérature romaine, confondue avec diverses tumeurs. Elle n'est plus considérée comme une maladie de la grossesse depuis Aristote. Pour ce dernier, il s'agit d'un corps ni parfaitement achevé ni complètement étranger. (ARISTOTE, o)

Pline présente la mole comme une *«chair informe, sans vie, rebelle au tranchant et à la pointe de fer. Elle se déplace et suspend les règles, exactement comme le fœtus. Tantôt elle provoque la mort, tantôt elle vieillit avec la femme, parfois une assez forte diarrhée l'expulse dans un flot de sang»*. (PLINE, a)

Selon Soranos, son nom vient du grec *mylos* qui signifie «meule de moulin», du fait de son poids et de sa fixité. On a d'abord l'impression qu'il s'agit d'une grossesse ; les règles sont suspendues, les seins enflent, l'estomac est barbouillé, les reins s'alourdissent, l'abdomen gonfle.

Mais à mesure que le temps passe, des différences s'établissent : des douleurs en coup de poignard se manifestent, et on n'enregistre aucun des mouvements qui se font sentir chez les femmes enceintes. (SORANOS, 3e, f)

Pour certains, cet état pathologique est incurable ; d'autres le soignent uniquement lorsqu'il est à ses débuts.

7. LE MÉTÉORISME UTÉRIN (PHYSOMÉTRIE)

«La matrice se trouve atteinte de météorisme post-partum lorsque son orifice s'est fermé à la suite d'un refroidissement, d'une fausse-couche ou d'un accouchement difficile, ou lorsqu'un caillot est venu obstruer, comme cela se passe pour les autres orifices du corps. Il s'installe tantôt dans la cavité générale du corps de la matrice, tantôt à hauteur de l'entrée

visible de la matrice, tantôt le long des passages minuscules ; parfois c'est dans l'épaisseur même de l'organe, c'est-à-dire dans les pores invisibles, que se fait la rétention de l'air. (...) Il s'ensuit pour les patientes un gonflement du bas-ventre ou même du ventre tout entier, comme dans le cas de l'hydropisie (rétention de liquide dans la cavité de la matrice) à tympanisme ; des douleurs piquantes l'accompagnent, se propageant jusqu'au diaphragme et à l'estomac, les deux flancs étant tout distendus. (...) Il faut organiser les soins curatifs comme pour un état de striction, grâce à des injections relâchantes, des cataplasmes, des ventouses légères, mais aussi scarifiées. Si c'est un caillot qui occasionne le météorisme, faire immédiatement prendre des bains de siège, et, tout de suite après, coucher la patiente; que la sage-femme introduisant son doigt préalablement graissé, ramène alors le caillot».
(SORANOS,3b)

L'hydropisie est décrite comme une rétention de liquide dans la cavité de la matrice, survenant volontiers après une grossesse, lors de la reprise des règles ; la matrice ayant perdu l'habitude de se vidanger, l'accumulation des pertes entraîne à peu près, le même état que celui décrit pour la physométrie, et le traitement est sensiblement le même.

E. L'ALLAITEMENT

«Lorsque le fœtus en raison de sa taille ne se satisfait plus de la nourriture qui lui vient par le cordon ombilical, à ce moment le lait devient utile pour assurer sa nourriture, et quand la nourriture ne passe plus par le cordon, les vaisseaux que revêt ce qu'on appelle le cordon, s'affaissent, et c'est pourquoi aussi se produit alors la venue au monde».
(ARISTOTE, p)

Les auteurs médicaux sont tous convaincus que *«le meilleur pour chacun est le lait maternel»* et que la mère naturelle est préférable à toute autre. (PLINE, d)

C'est elle qui nourrissait son enfant à Rome autrefois, quand les mœurs étaient pures : *«dans chaque famille, le fils, né d'une mère chaste, était élevé non pas dans la chambre étroite d'une nourrice achetée, mais dans le sein et les bras d'une mère, qui faisait avant tout sa gloire de rester chez elle et d'être esclave de ses enfants »*. (TACITE, 2a)

Certaines, pour avoir du lait, acceptent d'ingurgiter des crabes cuits dans leur jus, avec ache et oseille (PLINE, r) ou des vers de terre pris dans du vin miellé (PLINE, p), et d'autres recettes données par Pline. Il faut choisir le meilleur lait possible, dans l'intérêt de l'enfant.

Le moment de la première tétée est très variable selon les médecins : pour certains, il faut donner le sein tout de suite au nouveau-né, puisque si la nature a prévu une production immédiate du lait, c'est pour que le nouveau-né ait d'emblée sa nourriture. Pour d'autres, il faut observer un délai de trois jours afin de permettre à la mère de se remettre de son accouchement et ainsi proposer un lait de meilleure qualité ; en effet, jusqu'au troisième jour, le lait de la mère est trop épais, trop caséux, par suite indigeste, inerte, inassimilable, produit par un corps qui a souffert, subi des troubles et une modification aussi considérable que celle qu'on observe après un accouchement : amaigrissement, pâleur, faiblesse, perte de sang, le plus souvent fièvre.

Ainsi, pendant les trois premiers jours, si on n'a pas sous la main une femme capable de donner son lait, il faut recourir au miel, seul ou mélangé avec du lait de chèvre. En outre, le tout-petit peut directement téter au téton de l'animal.

Pourtant comme l'allaitement maternel ne favorise pas, après le deuxième enfant, les nouvelles grossesses et que le mari souhaite généralement de nombreuses naissances, l'emploi de nourrices ou la consommation de lait animal doit se développer très tôt. Il est à signaler que le lait de chèvre est le plus nourrissant et le lait de chamelle, le plus doux ; le lait de vache

est quant à lui laxatif, et peut être utilisé à ce titre dans certaines maladies. On utilise surtout le lait de chèvre. (PLINE, j)

De même, les femmes romaines de l'époque impériale refusent en général de nourrir leurs enfants, de peur de vieillir prématurément, surtout dans la bonne société. Les petits enfants doivent donc se contenter d'une femme mercenaire. Soranos s'accorde à penser que :

«Toutes choses égales d'ailleurs, il vaut mieux qu'un enfant soit nourri du lait de sa propre mère, qui est meilleur pour lui. Les mères sont plus directement que les nourrices accordées avec leurs enfants, et il est plus naturel qu'un enfant soit nourri par sa mère après la mise au monde comme il l'était avant. Mais si quelque raison s'oppose à cette solution, il faut donc choisir la meilleure nourrice possible, de façon que la mère n'aille pas vieillir avant l'âge à force de s'user un peu chaque jour à allaiter. (...) Ou bien elle vieillit prématurément parce-qu'elle fournit une ration nutritive supplémentaire, ou bien ce qu'elle dépense à alimenter son enfant empêche son corps à elle de se nourrir convenablement. La mère fera donc mieux, autant pour son propre rétablissement qu'en vue de grossesses ultérieures, de ne pas maintenir ses seins distendus par le lait».(SORANOS, 2g)

En principe, le choix de la nourrice est une affaire très importante, sérieusement méditée en fonction de critères minutieusement fixés, notamment par Soranos comme son âge, car une femme trop jeune est inexpérimentée alors qu'une femme trop âgée donne un lait plus aqueux et de moins bonne qualité ; sa situation à l'égard de la maternité, de préférence une femme non primipare ; sa taille, afin que le lait soit plus nourrissant et on estime qu'il se digère mieux, idée bizarre répandue dans la littérature médicale ; sa robustesse, afin de supporter la fatigue de sa fonction et du travail de nuit, qui détériorerait la qualité de son lait ; la taille et la consistance de ses seins, la taille de ses mamelons, question purement mécanique pour favoriser la tétée et ne pas laisser écouler trop ou trop peu de lait ; son tempérament

sensible, paisible afin de porter toute son attention au nourrisson, qu'elle ne s'enivre pas car le vin passe dans le lait et entraîne des convulsions ou un état d'apoplexie chez le nourrisson etc. (SORANOS, 2g, h, i, j, k)

Il est préférable qu'elle soit choisie parmi les proches parentes, car on craint une influence directe de la nourrice sur l'enfant, qu'elle sache parler le grec pour l'apprendre à l'enfant.

Puis, la nourrice en fonction reste très étroitement surveillée : on contrôle son régime général et son alimentation ; on lui ordonne la continence sexuelle, afin de ne pas stimuler le retour du flux menstruel et ainsi la possibilité d'une nouvelle grossesse.

A noter cette phrase de Soranos au sujet des nourrices coléreuses : *«elles vont jusqu'à commettre des actes insensés, et lorsqu'elles n'arrivent pas à calmer les pleurs du nourrisson apeuré, elles le laissent tomber de leurs bras ou le secouent dangereusement»*. Il s'agit là de la description de ce que nous appelons à présent le syndrome des bébés secoués, qui visiblement existait déjà à l'époque romaine.

Le choix de la nourrice, comme nous avons pu le constater, n'est pas une mince affaire, et on pourrait croire que, après ce parcours du combattant, la nourrice est enfin engagée ! Il reste cependant une dernière épreuve, l'examen de son lait ; examen d'ailleurs applicable aux mères qui allaitent. Le lait doit répondre à un certain nombre de critères comme sa couleur, sa consistance, son odeur, son goût etc.. Il existe d'ailleurs de nombreux substituts médicaux pour augmenter ou tarir la quantité de lait ou modifier sa consistance, substituts parfois difficiles à avaler comme les cendres de chouettes ou de chauves-souris brûlées pour augmenter la quantité de lait ! L'élue doit être une perle rare !

Il faut savoir que tous ces conseils médicaux pour le choix de la nourrice sont peu appliqués par les familles romaines et que le nourrisson se retrouve vite abandonné aux mains de la première esclave, étrangère ou non, apte à allaiter l'héritier de la famille qu'elle sert, moyennant un salaire de misère.

En ce qui concerne l'engorgement mammaire, l'exposé sur ce sujet fait partie lui aussi des soins à donner aux accouchées. En effet, lors de la montée de lait, *«les seins se gonflent fortement, et s'alourdissent : c'est ce qu'on appelle l'engorgement mammaire. Puis ils deviennent douloureux et le gonflement les enflamme : c'est ce qu'on appelle congestion mammaire. Le traitement à appliquer est celui de l'inflammation : au début, employer les astringents légers, entre autres, une éponge douce imbibée d'eau vinaigrée, avec un bandage serré, ou encore des dattes écrasées amalgamées à du pain et à de l'eau vinaigrée ; si l'on veut arrêter la sécrétion du lait, il faut utiliser aussi de l'alun, de l'herbe aux puces et de la coriandre ou du pourpier. Si, malgré ces mesures, les seins augmentent de volume, se distendent, ou si le lait prend un aspect cailleboté, on doit employer des cataplasmes relâchants, par exemple, du pain bien amolli dans de l'huile ou du miel mouillé d'eau, ou de la graine de lin avec du froment ou du fenugrec dans de l'eau miellé ; si les seins ne peuvent supporter l'alourdissement, on appliquera des compresses humides d'huile chaude, préalablement munies d'isolants propres à maintenir la chaleur, et l'on fera des applications réchauffantes avec des éponges pressées après avoir été imbibées d'eau chaude, ou d'une décoction de fenugrec, de mauve ou de graines de lin. S'il se produit une suppuration, il faut évacuer le liquide. Quand l'inflammation s'atténue, appliquer seulement un cérat».*

(SORANOS, 2f)

Si on n'obtient pas le résultat escompté, *«il faut multiplier les applications chaudes et les bandages serrés»* afin de comprimer les vaisseaux gorgés de lait et ainsi tarir sa montée.

Surtout, une fois la décision prise, il ne faut pas s'interrompre pour donner le sein une fois, car alors «*le lait afflue en plus grande quantité*».

F. PLACE DU PÈRE

Le père, qui souhaite pourtant beaucoup une descendance, semble curieusement se soucier assez peu du déroulement de la grossesse. Et il est totalement libre, après consultation de ses voisins, de supprimer (*non tollere filium* : vouer l'enfant à la mort) ou d'exposer le nouveau-né (*tollere filium* : lever son fils), soit qu'il veuille éviter une dispersion excessive de ses biens, soit que le bébé ait quelque malformation ou pour tout autre raison : un droit appliqué, semble-t-il, plus facilement au détriment des filles mais dont le père use peu et où la mère n'intervient pas. Selon ces mêmes lois, la mère romaine peut être répudiée pour soustraction de part, c'est-à-dire pour avoir soustrait à son mari le produit (*partum*) engendré.

A Rome, même sous l'Empire, les lois d'Auguste pouvaient inciter à garder les trois premiers enfants.

III. LA STÉRILITÉ, LA CONTRACEPTION ET L'AVORTEMENT

A. LA STÉRILITÉ

Lorsqu'on sait que le premier divorce prononcé de l'histoire romaine en 523 de la fondation de Rome serait dû à la stérilité d'une épouse et ce malgré l'affection immense de l'époux, on imagine l'importance donnée à l'impossibilité de concevoir : le manquement

civique de procréation sous la République, semble alors inconcevable. En effet, le jour du mariage, le mari doit prêter serment de prendre femme pour avoir des enfants.

Une solution purement romaine pour éviter que cette situation ne se prolonge est de livrer la femme aux coups des lanières de peau portés par les Luperques lors de la fête des Lupercales, fête quelque peu barbare, solution censée les rendre fécondes. Une stérilité congénitale n'étant liée à aucune infirmité visible, doit passer pour une propriété permanente et normale de la femme. Une stérilité due à une maladie apparaît au contraire immédiatement comme une *uitium* (une tare), la femme atteinte étant normalement féconde auparavant, pouvant être source de rédhibition. (AULU-GELLE, 3b)

Selon les Anciens, la procréation des filles est elle-même une sorte de stérilité, puisque, depuis Aristote, la fille est une espèce de monstre, un garçon imparfait et inachevé. *«Le premier écart de la nature est la naissance d'une femelle à la place d'un mâle. Mais elle est nécessitée par la nature afin de sauvegarder le genre humain».* (ARISTOTE, i)

«Les hommes peuvent être stériles parce que leur sperme peut être soit trop épais soit bien trop fluide et trop clair. Trop fluide, il ne se fixe pas à la place assignée et s'écoule aussitôt sans avoir fécondé ; trop épais, son jet alourdi ne le porte pas assez vite ni assez loin, partout où il faudrait pénétrer, ou bien s'il y arrive, c'est pour se mêler dans de mauvaises conditions au sperme de la femme». (LUCRECE, c).

Les hommes peuvent également être stériles de naissance ou à cause de certaines malformations des endroits qui servent à la copulation comme l'absence de testicules ou l'hypospadias. Ainsi le sperme débouche ailleurs qu'à l'emplacement naturel. Chez d'autres, c'est au cours de la vie que survient cette infirmité, tantôt par excès d'embonpoint ou suite à des maladies chroniques, une forte cachexie. (ARISTOTE, h)

De même que chez l'homme, des malformations peuvent être incriminées chez la femme comme une béance ou une obstruction du col, une matrice trop sèche ou, au contraire, trop grasse. La stérilité peut aussi être due à une cause plus générale comme l'extrême maigreur ou un choc psychologique.

Lucrèce nous dit aussi que tel homme est fait pour féconder telle femme, puisque maintes femmes restées stériles au cours des précédents hyménées ont fini par trouver un homme capable de les féconder (LUCRECE, d) :

«C'est que les sympathies diffèrent à l'infini dans l'acte de Vénus. tel homme est plus fécond avec telle femme, et telle femme recevra plus facilement de tel homme le fardeau qui la rend gravis. Souvent les femmes après être restées stériles pendant plusieurs hyménées ont trouvé un époux capable de leur donner des enfants (...) et des hommes dont les premières épouses, malgré leur fécondité, n'avaient pas connu l'enfantement, ont rencontré enfin une nature assez bien assortie pour pouvoir assurer à leur vieillesse l'appui d'une descendance».

Mais les médecins hommes en majorité, restent très partiaux face à cette stérilité masculine et incriminent des moyens très suspects, qui relèvent plus ou moins nettement de la magie. Ainsi, sont accusées certaines plantes comme le *nymphéa*, le *clyménus*, ou l'*ache*, plante consacrée aux repas funéraires (PLINE, f). Heureusement, il existe des plantes comme le fenouil, qui augmentent la quantité de sperme.

Les remèdes utilisés pour lutter contre cette stérilité, outre redonner la santé aux gens fatigués, sont divers : dans les cas des stérilités attribuées à une cause mécanique, les médecins tentent des opérations chirurgicales ou diverses manipulations comme la pause de pessaires, après des bains de siège et des onctions qui doivent diminuer la douleur. Beaucoup n'ont pas renoncé à la pratique de la fumigation gynécologique qui consiste à faire pénétrer

vapeurs ou fumées odoriférantes (d'aristoloche, de plantain, etc.) dans l'utérus, et qui sert aussi pour venir à bout de la suffocation hystérique.

B. LA CONTRACEPTION

Les femmes du monde romain ont l'idée que l'on peut prévenir la conception de l'enfant. Ce que nous savons nous vient évidemment des écrits des hommes, et particulièrement des médecins. La libération des mœurs, déjà répandue à la fin de la République, se développe et touche des classes plus larges que précédemment. Mais ce sont surtout les riches Romaines qui sont emportées par ce mouvement : c'est la course au plaisir. Entre autres, elles prennent des eunuques pour avoir du plaisir sans peur :

«avec eux, point de barbe à redouter, point d'avortement à préparer».

(JUVENAL, c)

Les grossesses pèsent, elles nuisent aux loisirs. Des raisons esthétiques sont même évoquées, ou le fruit d'une relation adultère.

Cependant, autant ces méthodes sont convenables pour les multiples «amies», autant elles sont mal vues lorsqu'elles sont employées par la femme mariée, puisque le refus de la semence de l'époux est considéré comme criminel.

Les médecins romains font une différence entre les produits anticonceptionnels et les abortifs : en effet, selon l'autorité d'Hippocrate qui dit « *je ne donnerai d'abortif à aucune femme* » dans son *Serment* et que le propre de la médecine est de protéger et de sauvegarder ce à quoi la nature donne la vie, les produits anticonceptionnels empêchent la fécondation, alors que les produits abortifs détruisent l'embryon, ce qui est inconcevable par les médecins romains, sauf si la vie de la mère le nécessite. Parmi ces causes, on retrouve les raisons anatomiques, comme un orifice de col trop petit, ou une matrice trop petite, ce qui nous

renvoie aux mariages précoces : on conçoit aisément que le corps d'une fillette de douze ans ne peut pas supporter une grossesse.

Pour éviter les naissances en ne risquant ni exposition ni infanticide, les femmes romaines disposent de plusieurs méthodes :

- La pratique du coït interrompu, dont l'efficacité est faible, n'est guère employée, et de toute façon, relève du mari. Les médecins déconseillent aux hommes la rétention de sperme en fin de coït, très dommageable aux reins et à la vessie. Les femmes peuvent utiliser une variante :

«bloquer sa respiration et se retirer légèrement, afin que la semence ne soit pas éjaculée trop loin dans le corps de la matrice. Elle doit se lever immédiatement, s'accroupir, provoquer l'éternuement, et se nettoyer soigneusement le vagin, ou encore, boire de l'eau froide». (SORANOS, 1s)

On se figure par exemple que si le sperme masculin est entièrement absorbé par la matrice, la femme est certaine de concevoir, et que l'inverse est tout aussi assuré. Par conséquent, se lever rapidement après l'acte, éventuellement se laver à l'eau froide ou sauter accroupie pour favoriser l'expulsion du sperme, apparaissent comme de bons moyens anticonceptionnels.

- Éviter les rapprochements sexuels aux dates fatidiques (SORANOS, 1s) : ces dates sont souvent mal calculées par les femmes et les médecins de l'Antiquité, comme par exemple la fin des règles, ce qui devait donner lieu à de mauvaises surprises, ou inversement faire croire à l'efficacité de certaines recettes contraceptives !

- Mais surtout, elles absorbent des potions dont la composition est semblable à celles des abortifs. Dans ce monde méditerranéen, on ne craint pas d'employer de façon générale

des purgatifs et des émétiques violents dans la médecine des hommes. La matrice est considérée comme un viscère et on la traite par purgatifs-émétiques.

L'ellébore, dont le danger est absolument reconnu, est administré dans des cas difficiles, en parfaite connaissance de son danger mortel. On utilise également le myrte, les graines de giroflée blanche, la *myrrhe*, le poivre blanc. Certaines sont à prendre mensuellement, ou plusieurs jours de suite. Une plante, l'*élatérium* surnommée la Cyrène (lieu de provenance) par certains poètes comme Catulle, de la famille de la *ferula*, apparaît dans beaucoup de descriptions de Pline l'Ancien (PLINE, e) et Soranos d'Ephèse (SORANOS, 1s), pour être utilisée comme contraceptive et abortive, soit prise comme une boisson avec de l'eau ou du vin, avec ou sans autres ingrédients, soit versée sur de la laine comme pessaire, afin de provoquer des menstruations ou des fausses couches précoces. Ou encore, comme pour Pline qui exprime clairement son mépris pour l'assistance médicale à l'avortement, et pour ce, donne plusieurs références de mécanismes pour prévenir la grossesse, la première manière est de purger à l'aide de lavement l'utérus de la femme pour évacuer l'embryon.

Les pessaires, ayant une action locale, forment des tampons de laine non filée et plus ou moins serrée, imbibés de produits extrêmement divers ou contenant ces mêmes produits sous une forme pâteuse et façonnés en gland ou en boulette. Soranos conseille d'utiliser ces pessaires pendant la phase féconde, à savoir « *après la cessation des règles* » !

(SORANOS, 1t)

Ils sont introduits trois ou quatre heures avant les rapports et ôtés juste avant, afin de rendre impraticable pour le sperme le chemin le menant à l'utérus, ou en le resserrant à l'aide de produits irritants et astringents, ou en le ramollissant ce qui provoque une errance du sperme à l'intérieur de la matrice sans nidation. Les « drogues » utilisées sont l'intérieur de la

peau de grenade, de la terre de *Cimolos*, de la racine de *panax* ou encore de la chair de figue sèche avec du nitre.

Enfin, la femme peut appliquer localement des mélanges à base des drogues précédemment citées mélangées avec de l'huile. (SORANOS, 1u) Le carbonate de plomb faisait partie des produits utilisés couramment, ce qui nous paraît actuellement très dangereux, compte tenu des effets de ce produit.

La stérilisation chirurgicale n'est pas tentée, alors que les médecins savent comment la pratiquer sur des femelles animales, les truies en particulier, et alors même qu'ils pratiquent des vasectomies sur les athlètes des grands centres sportifs.

Il n'en reste pas moins les méthodes ancestrales que certains médecins reprennent faute de mieux, comme le morceau de matrice de lionne porté dans un tube d'ivoire n'importe où sur le corps, ou le foie d'un chat porté à la jambe gauche ! (PLINE, f)

Le mieux, bien sûr, est d'épouser un mari stérile et d'avoir un amant eunuque, être très prisé par les femmes volages. Il reste néanmoins des traces écrites de méthodes contraceptives masculines comme l'application sur les testicules de l'adolescent d'une lotion de ciguë pour supprimer définitivement chez lui tout désir sexuel. Les grands corpus médicaux ont gardé des traces de toutes ces façons de neutraliser le mâle : ainsi dans le corpus galénique, on apprend comment empêcher l'érection, et comment administrer ces remèdes à l'insu de l'homme . (PLINE, g)

C. L'AVORTEMENT

Là encore, nous pouvons classer les méthodes abortives en quatre grandes catégories :

- Les méthodes mécaniques générales, comme les balades en voiture, les marches énergiques (SORANOS, 1v) ;
- Les méthodes médicales générales, comme les saignées, destinées à affaiblir le corps de la femme et donc à faire tomber le fœtus ou les bains tièdes répétés (SORANOS, 1w) ;
- Les moyens chirurgicaux, très dangereux car le médecin risque de léser des organes proches et de provoquer une hémorragie souvent fatale (SORANOS, 1w) ;
- Les moyens médicaux locaux, comme les pessaires, les injections locales, qui peuvent entraîner une stérilité définitive, des troubles des règles ou encore, peuvent être une porte d'entrée infectieuse. (SORANOS, 1v))

On retrouve, là encore, des plantes emménagogues ou abortives comme l'armoise, le romarin, souvent avec des risques pour la santé, ou d'autres drogues comme *l'opaponax*, la graine de rue.

Nous avons également vu que le contact trop intime avec une femme réglée est mortel; c'est pourquoi les sages-femmes et les poétesses ont transmis des recettes abortives à base de sang menstruel. Ainsi, si on frotte une femme enceinte ou seulement si la femme qui a ses règles passe au dessus d'une femme enceinte, on provoque l'avortement. il en est, d'ailleurs, de même pour les animaux.

Mais les avortements sont très rares et entraînent la plus vive réprobation, et, de plus, mettent très souvent en péril la vie de la femme. C'est un futur citoyen qui est supprimé, c'est la continuité familiale qui est brisée la continuité familiale : telle était l'opinion de Cicéron.

IV. LES MALADIES PROPRES AUX FEMMES

A. LES MALADIES HYSTÉRIQUES (VULVAE MORBUS)

Il s'agit des maladies liées à l'existence de l'utérus, organe féminin par excellence. Etre dans l'être, l'utérus malade rend malade la femme tout entière. (HIPPOCRATE, 2b)

Cette maladie semble avoir été diagnostiquée par des femmes médecins si on en croit les paroles de Galien *«moi-même j'ai observé bien des femmes hystériques, comme ces femmes s'appellent elles-mêmes, et comme les appellent avant elles les femmes médecins, dans la bouche desquelles elles ont appris ce mot»*. (GALIEN, 5a)

Un courant de pensée, datant des temps hippocratiques, tend à considérer l'utérus comme un être autonome, capable de se déplacer dans tout le corps, et par conséquent de provoquer des suffocations dans les lieux où il s'arrête malencontreusement. Son maintien en place dépend de son hydratation, elle-même liée à sa chaleur. Si la matrice est desséchée, elle se déplace en direction de l'organe le plus chargé d'humidité, qui est le foie. Cette migration est dangereuse, et le rétablissement de la santé s'obtient si on réussit à obliger l'utérus à revenir à sa vraie place. (HIPPOCRATE, 2b)

Sous l'Empire Romain, et malgré les progrès de l'anatomie à l'époque alexandrine, les tenants des migrations de l'utérus sont encore formels.

Ainsi pour Celse :

«de la matrice de la femme provient une maladie violente, et, après l'estomac, c'est cette partie du corps qui est la plus affectée, ou qui affecte le plus le corps. Il arrive de temps en temps qu'elle suffoque la malade et la terrasse comme dans l'épilepsie. Cependant ce mal diffère de l'épilepsie en ce que les yeux ne se tournent pas, qu'il n'y a pas d'écoulement de

bave, ni de mouvements nerveux : il y a seulement un état de torpeur. Chez certaines femmes, ce mal se répète souvent et est chronique». (CELSE, g)

L'école des méthodistes à laquelle appartient Soranos d'Éphèse ne considère plus l'utérus comme mobile, mais à l'origine de resserrement entraînant la suffocation hystérique :

«la suffocation hystérique tire son nom à la fois de la région qu'elle met en cause et de l'un des symptômes du mal, l'étouffement. Le sens de l'expression est celui-ci : arrêt de la respiration, accompagné d'aphonie et d'un affaiblissement de la sensibilité, et dû à un état morbide particulier de la matrice» ; les crises qu'elle provoque peuvent être aiguës ou chroniques et sont décrites comme un *«abattement, aphonie, difficulté respiratoire, affaiblissement de la sensibilité, contracture des mâchoires avec grincements convulsifs des dents, spasmes des extrémités, ou parfois seulement atonie dans ces régions, gonflement de l'hypocondre, rétraction de la matrice, enflure du thorax, saillie des vaisseaux qui irriguent la face, refroidissement général, sueur profuse, arrêt total ou fort ralentissement du pouls ; dans la plupart des cas, la patiente se remet rapidement de son collapsus et garde le souvenir de ce qui lui est arrivé ; elle souffre de la tête et des tendons ; parfois elle délire».* (SORANOS, 3c)

Mais cette maladie n'est pas aussi simple à diagnostiquer, et comme nous l'explique Galien, elle peut prendre des aspects bien différents. Elle survient, selon ce dernier, *«surtout chez les veuves, et particulièrement lorsque auparavant elles étaient bien réglées et concevaient, et qu'elles avaient des relations sexuelles, au moment où elles sont privées de tout cela».* La cause la plus probable en est *« la rétention des menstrues et de la semence , car, selon Galien, il existe, comme la semence masculine, une semence féminine qui doit s'écouler pour que la femme soit en bonne santé.* (GALIEN, 5a)

Les autres causes déclenchantes sont les avortements à répétition, un accouchement prématuré, une rétention des règles, un accident au cours d'une grossesse normale, une enflure de la matrice, et ce, à tout âge. Le médecin s'adapte d'ailleurs à cet état, et prescrit à la jeune vierge de se marier, alors qu'il préconise à la veuve de tomber enceinte pour rétablir l'équilibre de la matrice. (SORANOS, 3c)

Le traitement médical des maladies hystériques dans l'Antiquité consiste à faire revenir à sa place l'utérus, organe particulièrement sensible aux odeurs, de gré ou de force ; de force, par des manœuvres mécaniques, en mettant en place des bandages et en massant la patiente, ou comme Hippocrate, en attachant la malade sur une échelle et en lui mettant la tête en bas. De gré, en le laissant s'éloigner des odeurs qu'il exècre comme les urines vieilles, le castoréum, et s'approcher des odeurs qu'il apprécie comme les ovules au nard et au styrax, tandis qu'un régime bien choisi rétablit l'état général.

Pour l'école des méthodistes, ce traitement qualifié de ridicule, puisque l'utérus ne bouge pas, contribue plutôt à la perte de la patiente ; ces derniers promulguent l'utilisation de massage et de cataplasme, puis la saignée, les bains de siège etc.. (SORANOS, 3d)

Les médecins anciens ont donc bien compris que l'hystérie, maladie du corps féminin, était la maladie de la femme toute entière, et plus précisément de la femme dans ses rapports avec l'homme, dans la mesure où les relations sexuelles ou leur absence modifient son équilibre humoral et la topographie de ses organes.

B. LA SATYRIASIS

«La satyriasis apparaît surtout chez les hommes, mais elle existe aussi chez les femmes. Il leur survient une démangeaison intense et douloureuse des parties sexuelles, qui leur fait constamment porter les mains à cet endroit. Cela fait naître chez elles un désir

irrésistible de rapports sexuels, en même temps qu'un certain dérangement mental qui, en raison de la liaison sympathique des méninges et de la matrice, bouscule en elles toute pudeur». (SORANOS, 3a)

Il s'agit, selon les médecins, d'une inflammation des régions utérines, aggravées par l'élan sexuel.

Cette maladie, contrairement à ce que l'on pourrait penser, n'a rien à voir avec ce qu'on appelle aujourd'hui la «nymphomanie» en langage courant. Le dérangement mental se traduit par une sorte de divagation.

Le traitement de ce trouble consiste en des saignées, des cataplasmes d'eau froide appliqués au niveau des parties génitales, des pessaires de toutes sortes.

C. LES PATHOLOGIES PROPRES AUX VOIES GÉNITALES FÉMININES

Il existe maintes descriptions d'états pathologiques de la matrice, allant du prolapsus utérin, à la cancérisation de lésions.

1. Le prolapsus utérin

Il consiste en une éversion partielle ou complète de la matrice en dehors du corps de la femme.

Il est provoqué aussi bien par un accouchement, que par une chute sur les fesses, une grande peur en mer, qui provoque un relâchement de tous les tissus du corps, y compris de la matrice.

La thérapeutique employée dépend du stade du prolapsus ; s'il est récent, on se contente de réintroduire la matrice dans le corps de la femme, de l'aliter et de lui bander les

jambes croisées en X pendant plusieurs jours, pendant lesquels elle reçoit un régime alimentaire particulier.

Lorsque le prolapsus est plus vieux, ou la matrice «noire», on excise la matrice complètement ; en effet cet organe est considéré comme inutile puisque mort.

Dans d'autres cas, on saignait la matrice, lorsque cette dernière était inflammatoire avant de la réintroduire dans l'organisme. (HIPPOCRATE, 1a)

2. Les abcès génitaux

En fonction de leur stade de maturation, soit ils sont incisés, soit on applique des cataplasmes, des bains de siège, afin de les porter à maturation. Le geste est chirurgical dans tous les cas.

3. Les fistules

Elles peuvent survenir au décours d'un abcès non traité, ou après un accouchement ayant entraîné une lésion de la matrice. Tout comme les abcès, il faut une intervention chirurgicale parfois profonde afin d'exciser complètement la fistule, sous peine de la voir réapparaître.

4. Les ulcérations

Elles sont fréquentes après les accouchements douloureux, ou les traitements locaux trop corrosifs ; les thérapeutiques utilisées sont les tampons de laine imbibés de substances cicatrisantes telles le miel, le suc d'orge, et varient en fonction de l'état clinique de l'ulcération. (HIPPOCRATE, 1b)

5. Les hémorroïdes

On les soigne soit en les scarifiant, en les étranglant avec un fil de lin ; elles finissent par tomber toutes seules, ou en les cautérisant au fer rouge. Leur rupture est parfois confondue pendant l'accouchement avec une hémorragie de la délivrance.

6. Les condylomes, les thymes (végétations à démangeaison et végétations pédiculées)

On appelle thymes, les petits kystes qui se forment souvent après des périodes de démangeaisons prolongées :

«il s'agit d'une excroissance, dure au toucher souvent mais indolore, tantôt rougeâtre, tantôt blanche, rappelant un corymbe de thym, d'où le nom de thyme qu'elle a reçu».

Ce chapitre juxtapose en fait toutes sortes de lésions cutané-muqueuses d'origines diverses et d'identification difficile. Les thymes en corymbe, rouges, peuvent être des papillomes, maladie d'origine virale ; blancs, des lésions dysplasiques précancéreuses chez les personnes âgées. Les végétations pédiculées sont vraisemblablement d'autres papillomes. Quant aux végétations à démangeaison, elles sont la conséquence et non la cause du prurit, le grattage provoqué par un prurit dit essentiel entraînant des lésions. Les «clous» sont plus probablement de petits kystes glandulaires enchâssés, habituellement blancs et lisses, comme par exemple les kystes de Naboth dans la muqueuse endocervicale.

Les condylomes se situent souvent dans la matrice. Assez souvent, au cours d'un accouchement, les plis qui se trouvent sur l'orifice utérin, en prenant de la rigidité, produisent des condylomes, que nous autres nommons tubercules. S'ils se trouvent accompagnés d'inflammation, il faut calmer la douleur qu'ils causent, puis les amollir, et en fin de compte

les exciser chirurgicalement : c'est en effet ainsi qu'on obtient le plus facilement leur cicatrisation.

Ces condylomes sont des végétations vénériennes dues au papillomavirus, tumeurs contagieuses à transmission sexuelle. Elles peuvent revêtir les formes les plus variées : pédiculées, en ombelle ou en chou-fleur, planes ou « inversées » vers la profondeur, uniques ou innombrables, diffuses ou groupées en formations volumineuses ; le condylome résultant de l'épaississement hypertrophique du pli est dit aujourd'hui « en crête de coq ». Leur caractère disséminé rend le traitement difficile.

D. LES CANCERS GÉNITAUX :

Le terme de « cancérisation » ne saurait avoir exactement le sens que nous lui donnons actuellement ; il peut s'agir de l'apparition d'un véritable cancer, mais aussi de celle d'états qui peuvent guérir : on pense à tel ou tel aspect particulier de la maladie, évoquant un crabe puisqu'elle est résistante et rugueuse et, pour cette raison, difficile à guérir, voire, inguérissable, telle une sclérose plus ou moins centrée sur une zone arrondie d'où partent des coulées scléreuses.

Ce mal est aussi appelé « sauvage » et « malin » d'après les bêtes sauvages et les animaux méchants : en effet, il est insensible aux attaques contre lui, se rebelle contre les soins et est exaspéré par la chirurgie.

Dans son traité intitulé *De la matrice cancéreuse*, Aëtius nous dit :

« Le carcinome qui naît dans la matrice est tantôt non ulcéré, tantôt ulcéré. Dans le premier cas, il s'ensuit pour les patientes une douleur poignante, affectant sensiblement nombril, fesses et jambes, surtout quand la femme veut marcher ; il se produit aussi un déséquilibre de tout le corps, un état de santé désagréable, une insensibilité glacée qui se répand dans tous les membres, des douleurs dans la tête et les muscles de la nuque aussi bien

que dans les orbites, de l'abattement, des sueurs froides dans diverses parties du corps, de la difficulté dans l'esprit, une paresse vis-à-vis des activités quotidiennes, une respiration difficile, un sommeil très léger, un dégoût pour la nourriture. Si le cancer est ulcéré, il y a aussi expulsion de liquides nauséabonds et louches; parfois même la palpation révèle sur place une induration tumorale et irrégulière».

Le traitement usuel semble être le régime à base d'aliments particuliers ; *«grâce à ces soins, si les femmes ne sont pas entièrement guéries, du moins ne seront-elles pas torturées par les plus intolérables douleurs qui soient»*, et elles peuvent vivre relativement longtemps sans grande souffrance.

Ces médecins, si l'on en croit ces textes, ne pensent pas pouvoir vaincre le cancer «caché » de la matrice, mais tentent d'atténuer les douleurs des patientes.

La chirurgie est exclue, comme pour les cancers de la tête, du cou, des aisselles, de l'aîne, du fait des risques hémorragiques, toujours menaçants, et qu'en outre on ne peut même pas les éradiquer complètement. La lutte contre la douleur, même si la guérison est hors de portée, engage l'honneur du médecin.

Voici un relevé des titres des chapitres du livre XVI d'Aëtius :

- 60 : Symptômes du cancer ulcéré. Quelles tumeurs cancéreuses sont curables, et celles incurables.
- 61 : Chirurgie des cancers.
- 62 : Soins aux cancers ne requérant pas la chirurgie.
- 63 : Traitement des cancers non ulcérés.
- 64 : Traitement des cancers ulcérés.

CONCLUSION

Rome a conservé, vis-à-vis des mœurs quotidiennes, une attitude singulière : jamais elle n'a eu bonne conscience et ne s'est abandonnée sans remords à sa richesse. Peut-être le doit-elle à la soudaineté de son élévation : sans transition ou presque, nous la voyons passer du rang de bourgade italienne à celui de capitale méditerranéenne, et les conquérants se souviennent encore du temps où ils étaient pauvres. Les Romains n'ont jamais cessé de croire, jusqu'au dernier temps de l'Empire, que le relâchement de la discipline et le fléchissement des mœurs étaient, en dernière analyse, seuls responsables de leur revers.

Quant à l'idée de l'infériorité naturelle de la femme, elle reste un dogme chez beaucoup : en tant que dogme, elle n'a pas besoin de justification. Mais ce n'est plus une vérité scientifique, et les médecins n'ont plus aucun argument pour la défendre. Soranos ira même jusqu'à laisser entendre que les véritables problèmes sont médico-sociaux : la femme irait très bien si on la laissait vivre à sa guise ; si on ne faisait pas pression sur elle pour obtenir d'abord qu'elle se marie puis qu'elle ait des enfants ; si on la laissait faire du chant ou du sport son métier. Ces revendications étaient évidemment inavouables et inacceptables pour l'époque, mais bien des femmes déjà sont convaincues que la virginité est bonne pour elles et que ce n'est pas la bonne nature qui leur ordonne de faire des enfants.

Il n'empêche que le statut de la femme romaine a évolué durant cette période : elles sont recensées, on parle de citoyennes romaines ; on élève des statues aux impératrices et aux princesses, on les représente sur des monnaies ; on fait aux grandes dames d'aussi belles funérailles qu'aux hommes. La généralisation du mariage *sine manu* est à l'origine d'une certaine émancipation féminine. Elle fut toutefois suivie d'une série de mesures

théoriquement destinées à protéger la femme mais qui eurent surtout pour conséquence de limiter la capacité d'agir de celles que l'on prétendait aider : *«pour que la légèreté du sexe féminin (sexus muliebris fragilitas) ne tourne pas à la ruine du patrimoine des femmes »*.

Auparavant elle se hissait dans la société en se servant de l'homme, maintenant elle veut s'imposer d'elle-même.

D'autre part, si la connaissance scientifique évolue, aujourd'hui, avec une rapidité telle que les publications vieilles de plus de dix ans sont considérées comme dépourvues du moindre intérêt, et que chaque médecin semble persuadé que la médecine est née au moment où il pénétrait pour la première fois à la faculté, cette illusion n'est pas nouvelle puisque Hippocrate, déjà, fustige ceux qui prétendent faire table rase de l'expérience des anciens. S'il est vrai, affirment-ils que le savoir s'enrichit de siècle en siècle, c'est s'imposer de vains efforts que de redécouvrir à chaque génération des vérités lentement accumulées par l'expérience ; mais c'est encourager l'orgueil et l'imprudence que d'ignorer les erreurs qui furent autrefois des certitudes.

La variation des interprétations d'un même phénomène à travers les siècles a logiquement entraîné des conduites différentes, parfois opposées, qui ont toutes revêtu, en leur temps, une apparence d'efficacité. Il n'est pas besoin de remonter à l'Antiquité pour relever des exemples de volte-face surprenantes. Prenons pour exemple les fausses couches spontanées précoces : dans les cinquante dernières années, elles ont été successivement attribuées à la syphilis, à l'avitaminose E, puis à l'insuffisance hormonale avant que l'on s'aperçoive qu'elles relèvent d'anomalies génétiques, ce qui ne fait qu'ouvrir de nouvelles perspectives ! À l'aube de l'ère pastoriennne, elles avaient été rapportées à l'infection, à l'époque de Broussais à l'inflammation, au XVIIIe siècle à l'anémie, et depuis la nuit des temps aux efforts, aux secousses et aux émotions. Les traitements préventifs d'un nouvel accident ont toujours été couronnés de 80% de succès, ce qui démontre seulement que

la probabilité naturelle de récurrence avoisine 20%. Il a fallu deux millénaires pour s'en convaincre : un brin de culture historique et un peu d'esprit critique y fussent parvenus dans un moindre délai. Qui mesurera jamais les hécatombes des thérapeutiques agressives de maladies spontanément résolutive, ou des désordres chroniques, éventuellement pénibles à supporter, mais qui ne mettent nullement en jeu le pronostic vital ?

L'histoire de la pensée médicale, celle des descriptions anatomiques, des modèles physiologiques, des interprétations pathogéniques et des thérapeutiques, procurent au médecin des documents précieux pour mieux comprendre son Art, distinguer les mythes primitifs et les approximations anciennes. L'histoire enseigne la modestie et incite à un scepticisme de bon aloi, seul capable de protéger les malades des décisions hâtives prises sur la foi des derniers travaux d'éminents spécialistes dont les conclusions seront controversées le lendemain.



BIBLIOGRAPHIE



ACHARD G. *La femme à Rome*. Paris : Presse universitaire de France, 1995, 127 p.
(Collection Que sais-je ?) ISSN 0768-0066 ; 2950

APULÉE. *Métamorphoses*. Texte trad. par VALLETTE P. Paris : Les Belles Lettres, 1985, 3
Tomes, 341 p.

a) V, 10 ; b) X, 2

ARISTOTE.

1) *De la Génération des Animaux*. Texte trad. par LOUIS P. Paris : Les Belles Lettres, 1961,
XXVI-231 p. (Collection des Universités de France)

a) (I, 2, 716a) ; b) (I, 3, 716b) ; c) (I, 20, 727b) ; d) (I, 20, 728b) ; e) (I, 20, 729a) ; f)
(II, 4, 737b) ; g) (II, 4, 739a) ; h) (II, 7, 746b) ; i) (IV, 2, 767b) ; j) (IV, 4, 770a) ; k)
(IV, 4, 772a) ; l) (IV, 4, 773a) ; m) (IV, 5, 773b) ; n) (IV, 5, 774a) ; o) (IV, 8, 775b) ;
p) (IV, 8, 777a)

2) *De l'âme*. Texte trad. par Barbotin E. Paris : Les Belles Lettres, 1966, 120 p. (Collection
Budé)

3) *Politiques*. Texte trad. par AUBONNET J. Paris : Les Belles Lettres, 1960, CCV-175 p.

a) 770a ; b) 1254b

AULU-GELLE. *Les Nuits Attiques*. Texte trad. par MARACHE R. Paris : Les Belles Lettres,
1967, 2 tomes, LXV-229 p, XV-228 p. (Collection des Universités de France)

1) Livre I : a) VI

2) Livre III : a) X ; b) XVI

3) Livre IV : a) II ; b) III

4) Livre X : a) XXIII

BALSON J.P.V.D. *Roman Women : Their History and Habits*. Londres, 1962, 351 p.

BOËLS-JANSSEN N. *La vie religieuse des matrones dans la Rome archaïque*. Paris, 1993, 512 p. (Collection de l'École française de Rome, 176)

BONNARD A. *Civilisation grecque d'Euripide à Alexandre*. Bruxelles : Édition complexe, 1991, p. 530-866.

CATON. *De l'Agriculture*. Texte trad. par GOUJARD R. Paris : Les Belles Lettres, 1975, LVI-342 p.

a) II ; b) XLII, 143

CELSE. *De la médecine*. Texte trad. par SERBAT G. Paris : Les Belles Lettres, 1995, LXXVI-178 p. (Collection des Universités de France)

a) préface, 1-2 ; b) préf., 73 ; c) préf., 74 ; d) préf., 75 ; e) II, 8, 35 ; f) II, 8, 41 ;
g) IV, 27.

CICERON. *De la Divination*. Texte trad. Et commenté par FREYBURGER G. et SCHEID J. Paris : Les Belles Lettres, 1992, 247 p.

a) I, 1 ; b) I, 85 ; c) II, 11

ENGEL J-M. *L'Empire Romain*. Paris : Presse universitaire de France, 1998, 127 p. (Collection Que sais-je ?) ISSN 0768-0066 ; 1536

FLEMMING R. *Medicine and the Making of Roman Women. Gender, Nature, and Authority from Celsus to Galen.* Oxford, 2000, 380 p.

GAIUS. *Institutes.* Texte trad. par RINACH J. Paris : Les Belles Lettres, 1950, 194 p.

Livre I : 200 commentaires sur le droit des personnes, et en particulier des femmes.

Livre II : 289 commentaires sur la possession des biens et sur le Testament.

Livre III : 225 commentaires sur la succession.

GALIEN. *Œuvres anatomiques, physiologiques et médicales.* Texte trad. par DAREMBERG C. Paris : BIUM, 2003, 2 vol., XVI-706, 784 p.

<http://194.254.96.20/FMPro?-DB=livanc.fp3&-Format=livancrech.htm&cote=34857&-sortfield=cote&-Find> (Collection Médic@ (Paris), ISSN 1164-8678

- 1) Que le bon médecin est philosophe : a) intro ; b) I
- 2) De la secte aux étudiants : a) I
- 3) De l'utilité des parties du corps humain : les organes génitaux (livres 14 et 15) : a) I, 11 ; b) II, 4
- 4) Des facultés naturelles (livre III) : a) 3
- 5) Des lieux affectés (livre VI) : a) 5
- 6) De la méthode thérapeutique (livre I et II) : a) I, 1

GOODWATER L. *Women in Antiquity. An Annotated Bibliography.* Metuchen N.J., 1975, 171 p.

GOUREVITCH D.

1) *Le mal d'être femme. La femme et la médecine dans la Rome antique*. Paris, Les Belles Lettres, 1984, 276 p. (Realia)

2) *Le triangle hippocratique dans le monde gréco-romain : le malade, sa maladie et son médecin*. Paris : diffusion de Boccard, 1984, 569 p. (Ecole française de Rome)

ISBN 2-7283-0064-X

3) *Pudeur et pratique médicale dans l'Antiquité classique*. In : La Presse médicale, 2 mars 1968, p. 544-546.

HIPPOCRATE. *Œuvres complètes*. Texte trad. par LITTRE E. Paris : BIUM, 2003, 10 vol.

<http://194.254.96.20/FMPro?-DB=livanc.fp3&-Format=livancrech.htm&cote=34859&-Find>

(collection Médic@ (Paris), ISSN 1164-8678

1) De la nature de la femme : a) I, 11 ; b) I, 17 ;

2) Des maladies des femmes : a) I, 6 ; b) I, 7 ; c) I, 32 ; d) I, 52 ; e) III, 238

MALINAS Y., GOUREVITCH D. I. Suffocation subite chez la femme enceinte. *Chronique, anachronique*. In : Revue française de gynécologie et d'obstétrique, 77, (11), 1982, p. 753-755.

GOUREVITCH D., RAEPSAET-CHARLIER M. Th. *La femme dans la Rome antique*. Paris : Hachette Littératures, 2001, 300 p. (La Vie quotidienne)

GRIMAL P. I. Préhistoire et antiquité. *Histoire mondiale de la femme*. Paris : Nouvelle librairie de France, 1974, 509 p.

HAAS N. *Anthropological observations on the skeletal remains from Giv'at ha-Mivtar*. In: Israel Exploration Journal, 20 (1-2), 1970.

JUVÉNAL *.Satires*. texte trad. par FEUGER P. Paris : La Différence, 1992, XXXII-200 p.

a) III ; b) VI : 60-132 ; c) VI : 366-368 ; d) VI : 501-503.

LEFKOWITZ M.R., FANT M.B. *Women's Life in Greece and Rome. A source Book in Translation*. Londres, 1982, 282 p.

LUCRECE. *De la nature*. Texte trad. par ERNOUT A. Paris : Les Belles Lettres, 1964, Tome 2 [livres IV-VI], 150 p. (Collection des Universités de France)

a) 584-598 ; b) 1218-1221 ; c) 1240-1247 ; d) 1249-1253.

MACROBE. *Les Saturnales*. Texte trad. par GUITTARD C. Paris : Les Belles Lettres, 1997, 364 p.

ISBN : 2-251-33930-2

MARTIAL. *Épigrammes*. Texte trad. par NOGUEZ D. Paris : ARLEA, 2001, Tome 1, XXXIX-271 p. (Collection Retour aux grands textes)

ISSN 1157-3880

a) I, 30 ; b) I, 48 ; c) II, 18 ; d) VI, 4 ; e) VI, 7 ; f) VIII, 74 ; g) X, 41

MESLIN M. *L'Homme romain : des origines au Ier siècle de notre ère*. Bruxelles : Édition complexe, 2001, 292 p.

MONIUS RUFUS. O ; Hense, C. Musonii Rufi Reliquiae, Lipsiae : in aedibus B.G. Teubneri, 1905, 148p. (Collection bibliotheca scriptorum graecorum et romanorum teubneriana)
fr. 4 et 13a

OVIDE.

1) *L'Art d'aimer*. Texte trad. par BORNECQUE H. Paris : Les Belles Lettres, 1960, IX-94 p.

a) III, 74-80 ; b) III, 162-168 ; c) III, 170-190 ; d) III, 193-194

2) *Les Fastes*. Texte trad. par SCHILLING R. Paris : Les Belles Lettres, 1993, T.II, 259 p.

a) II, 268-450

PLAUTE. *Miles gloriosus*. Texte trad. par ERNOUT A. Paris : Les Belles Lettres, 1963, Tome 4 -p.160-280 (Collection des Universités de France)

a) I v. 127-128

PENSO G. *La médecine romaine, l'Art d'Esculape dans la Rome antique*. Paris : Roger dacosta, 1984, 274 p.

PLINE L'ANCIEN. *Histoire Naturelle*. Texte trad. par ANDRE J., BEAUJEU J., ERNOUT A., De ST-DENIS E. Paris : Les Belles Lettres, 1947-74, 37 livres. (Collection des Universités de France)

ISSN 1275-4544 ; 65

a) II, 63 ; b) VII, 66 ; c) XI, 230 ; d) XIV, 13 ; e) XX, 9 ; f) XX, 114 ; g) XXV, 154 ; h) XXVIII, 82 ; i) XXVIII, 83 ; j) XXVIII, 123 ; k) XXIX, 1 ; l) XXIX, 8 ; m) XXIX, 14 ; n) XXIX, 22 ; o) XXX, 123 ; p) XXX, 125 ; q) XXX , 133-134 ; r) XXXII, 132 ;

TACITE

1) *Annales*. Texte trad. par WIULLEUMIER P. Paris : Les Belles Lettres, 1974, Tome 1, [livres I à III], XXX-201 p. (Collection des universités de France)

ISSN 0184-7155 ; 1974

a) II, 85 ; b) II, 86.

2) *Dialogues sur les Orateurs*. Texte trad. par BORNECQUE H. Paris : Les Belles Lettres, 1960, 75 p.

a) XXVIII.

TITE-LIVE. *Histoire romaine*. Texte trad. par FLOBERT A. GF-Flammarion, 1995, Livres I à V, 643 p. G.F., ISSN 0768-0465 ; 840

SCARRE C. *Atlas de la Rome Antique 800 av. J.-C – 540 ap. J.-C*. Paris : Autrement, 1995, 144 p. (Collection Atlas/Mémoires)

SENEQUE. *Des bienfaits*. Texte trad. par PRECHAC F. Paris : Les Belles Lettres, 1961, Tome 1, LV-141 p. (Collection des Universités de France)

SORANOS D'EPHESE. *Traité des maladies des femmes*. Texte trad. par BURGUIERE P., GOUREVITCH D. et MALINAS Y. Paris : Les Belles Lettres, 1988-2000, 4 Tomes, 585 p.

1) Livre I : a) 20 ; b) 21 ; c) 22 ; d) 24 ; e) 25 ; f) 26 ; g) 28 ; h) 30 ; i) 34 ; j) 36 ; k) 37 ; l) 39 ; m) 41 ; n) 46 ; o) 48 ; p) 50 ; q) 55 ; r) 59 ; s) 61 ; t) 62 ; u) 63 ; v) 64 ; w) 65

2) Livre II : a) 1 ; b) 2 ; c) 3 ; d) 4 ; e) 6 ; f) 14 ; g) 18 ; h) 19 ; i) 20 ; j) 21 ; k) 22

3) Livre III : a) 4 ; b) 8 ; c) 26 ; d) 29 ; e) 36 ; f) 37 ; g) 40

4) Livre IV : a) 3 ; b) 4 ; c) 5

VÉRILHAC A-M. II. La femme grecque et romaine. Bibliographie. *La femme dans le monde méditerranéen*. Lyon : GDR-Maison de l'Orient, 1990, 212 p.

VALÈRE MAXIME. *Faits et Dits mémorables*. Texte trad. par COMBES R. Paris : Les Belles Lettres, 1995, 339 p. (Collection des universités de France, série latine)

ISSN 1275-4226 ; 324



VU

NANCY, le **07 octobre 2004**
Le Président de Thèse

NANCY, **10 novembre 2004**
Le Doyen de la Faculté de Médecine,

Professeur **G. GRIGNON**

Professeur **P. NETTER**

AUTORISE À SOUTENIR ET À IMPRIMER LA THÈSE

NANCY, le **15 novembre 2004**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY 1

Professeur **J.P. FINANCE**

RÉSUMÉ DE THÈSE

L'histoire de Rome pourrait se résumer en douze siècles, de Romulus à Romulus Augustule. Au cours de cette longue période, de nombreuses civilisations se sont côtoyées et sont à l'origine de la richesse culturelle et artistique de l'Empire romain. Ainsi, la médecine romaine doit en partie ses lettres de noblesse à la médecine grecque dont elle s'inspire largement; des médecins grecs tels Soranos d'Ephèse ou Galien de Pergame sont devenus célèbres en exerçant à Rome. Au sein de cette société, la place de la femme est relativement restreinte et surtout centrée sur sa vie génitale et son rôle de mère au foyer, attachée aux activités domestiques. D'ailleurs, les médecins romains ne la considèrent souvent qu'à travers cette fonction ; c'est pourquoi, les principaux écrits qui ont traversé ces siècles sont essentiellement des traités de gynécologie et d'obstétrique.

TITRE EN ANGLAIS

The relation between women and medicine in Ancient Rome.

THÈSE : MÉDECINE GÉNÉRALE - ANNÉE 2004

MOTS CLEFS :

Histoire de la médecine
Médecine dans la Rome antique
La femme dans la Rome Antique

INTITULÉ ET ADRESSE DE L'U.F.R. :

Faculté de Médecine de Nancy
9, avenue de la Forêt de Haye
54505 VANDOEUVRE LES NANCY Cedex